



Congrès 28, 29 et 30 mai 2015 Cahier synthèse des propositions

Participation au contenu :

33 associations locales : Anjou-Louis-Riel, Arthabaska, Beauharnois, Borduas, Bourget, Brome-Missisquoi, Chicoutimi, Crémazie, Gouin, Hochelaga-Maisonneuve, Hull, Jean-Lesage, Jean-Talon, Joliette, Labelle, Laurier-Dorion, Louis-Hébert, Marie-Victorin, Mercier, Montmorency, Outremont, Rimouski, Rosemont, Rouyn-Noranda-Témiscamingue, Saint-François, Saint-Henri-Sainte-Anne, Saint-Hyacinthe, Sainte-Marie-Saint-Jacques, Taillon, Taschereau, Verchères, Verdun, Viau.

Une association de campus : Université Laval.

Trois association régionale : Laurentides, Mauricie, Montréal.

Une instance nationale : Comité de coordination national

Ce cahier synthèse a été préparé par Normand Gilbert, Monique Moisan, Myriam-Zaa Normandin et Pierre-Paul St-Onge.

Merci au comité de l'Enjeu 4 pour la préparation du document de base et à Marie Léger-St-Jean pour le secrétariat.

Notes du Comité synthèse

Le comité invite le Congrès à référer certaines propositions (d'amendement ou nouvelles). Si une proposition est référée, cela n'enlève rien à sa pertinence, mais elle serait plus adéquate si elle était mieux orientée. Deux raisons principales peuvent justifier, aux yeux du comité, de référer ces propositions :

- il s'agit de propositions qui s'attachent essentiellement à la forme de la proposition, par exemple : changer un mot ou une expression par une autre équivalente; ajouter le féminin; regrouper et reformuler deux propositions; réécrire une proposition d'une autre façon;
- il s'agit de propositions que le comité juge préférable de soumettre à une autre instance que le congrès. Le comité indique dans ses commentaires la raison qui justifie, selon lui, cette référence.

Là où le comité propose une référence, cette dernière sera automatique (sans vote) à moins que l'association qui en a proposé le texte demande à ce que le congrès se prononce sur la proposition et que deux associations appuient le fait qu'elle soit mise au vote.

Par ailleurs, certaines propositions sont jugées irrecevables. Dans plusieurs cas il s'agit d'une proposition de modification de programme. Notre politique concernant la démarche de modification de programme a été votée lors du Conseil national de 2013.

Comme lors de précédentes instances, une association pourra demander de retirer du cahier synthèse une proposition qu'elle a soumise.

Les propositions qui ne seront pas traitées par manque de temps seront référées à l'instance appropriée.

Les titres des propositions de l'enjeu 4 ne sont pas soumis au vote : ils sont référés à la Commission politique (CP).

Certains amendements sont référés à l'enjeu 5 qui traitera d'agroalimentaire et de ruralité, d'altermondialisme et de solidarités internationales, de justice et de sécurité publique, de territoires et de municipalités.

D'autres amendements n'ont pas été retenus parce qu'ils se retrouvent déjà dans la Déclaration de principes, dans le programme ou dans une plateforme : www.quebecsolidaire.net/declaration-de-principes/ | www.quebecsolidaire.net/propositions/programme/ | www.quebecsolidaire.net/engagements-electoraux/

Rappelons que l'enjeu 1 couvrait la démocratie, le pluralisme et la souveraineté du Québec; l'enjeu 2, les services publics dans un Québec solidaire; et l'enjeu 3, les services publics (justice sociale, éducation, santé et culture).

Pour les propositions comportant des options, les délibérations se déroulent en quatre temps :

- Un premier vote déterminera si la proposition est référée, s'il y a lieu;

Si nous discutons de la proposition :

- Dans un deuxième temps, les options seront d'abord amendées;
- Dans un troisième temps, il y aura plusieurs rondes de vote pour choisir l'option privilégiée. À chaque ronde, l'option qui reçoit le moins de votes est éliminée jusqu'à l'atteinte d'une seule option, à moins que celle-ci ne soit battue à la toute fin.

Table des matières

Section 1 : Proposition commune	4
Section 2 : Femmes et mondialisation	8
Section 3 : Pauvreté et travail	10
Section 4 : Femmes et santé	20
Section 5 : Femmes, pouvoir et démocratie	26
Section 6 : Une politique féministe au regard des familles	31
Section 7 : Services éducatifs à la petite enfance	34
Section 8 : Hypersexualisation, violences et prostitution/travail du sexe	37
Section 9 : Diversité des orientations et des identités sexuelles et de genres	47
Section 10 : Femmes autochtones	60
Section 11 : Femmes, familles et économie	63
Section 12 : Commentaires	65
Section 13 : Financement du développement du parti	66

SECTION 1 : PROPOSITION COMMUNE AUX FEMMES, AUX FAMILLES ET À LA DIVERSITÉ ...

No	Provenance	Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
1	Proposition synthèse	<p>Québec solidaire reconnaît :</p> <p>1) que des discriminations structurelles traversent la société québécoise. Toutes les mesures prévues dans les propositions suivantes visent l'élimination des préjugés et des discriminations, notamment ceux basés sur l'âge, le sexe, le handicap, l'appartenance religieuse, les croyances politiques, la condition sociale ou économique, le genre, l'état civil, la grossesse, la situation familiale, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou nationale ainsi que la langue.</p> <p>2) que les femmes subissent divers systèmes d'oppression et de domination comme le racisme, l'impérialisme, l'hétérosexisme, le colonialisme, le capacitisme[1] et l'âgisme. Ces systèmes fonctionnent ensemble pour marginaliser et exploiter les femmes aux plans social, économique, culturel, politique et religieux.</p> <p>3) que les ressources financières et humaines consacrées à la promotion de la femme, de la famille, de la diversité sexuelle et de genre sont généralement insuffisantes, ce qui contribue à limiter considérablement l'atteinte des objectifs fixés.</p> <p>Québec solidaire :</p> <p>a) adopte une approche féministe intersectionnelle[2] qui vise à déconstruire et à éliminer le patriarcat et tous ses systèmes d'oppression;</p> <p>b) reconnaît toutes les femmes dans leur pluralité et leur diversité;</p> <p>c) instaurera systématiquement l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans le processus de planification à tous les niveaux, afin que les politiques et programmes intègrent les besoins spécifiques des femmes;</p> <p>d) adoptera des mesures pour favoriser et soutenir activement la réflexion individuelle ou collective sur les rôles sociaux influençant les mentalités de tous et toutes ainsi que la pleine reprise de pouvoir des femmes sur leur vie;</p> <p>e) mettra en œuvre des politiques et des moyens concrets visant la transformation des rôles sociaux sexués, notamment pour éliminer l'hypersexualisation et les images dégradantes de la sexualité, les violences faites aux femmes et aux enfants, et pour promouvoir l'égalité des genres ainsi que la responsabilité du partage équitable des tâches domestiques et des rôles parentaux;</p> <p>f) mettra en place des programmes d'éducation sexuelle touchant non seulement les adolescents, mais aussi les enfants, les parents et tout intervenant ayant l'occasion de transmettre des informations justes et une vision positive de la sexualité, incluant les aspects corporels et relationnels et guidé par les perspectives féministes, afin de créer une culture de l'éducation sexuelle, tant à l'école que dans les autres sphères de la société;</p> <p>g) dégagera les ressources nécessaires afin d'assurer le financement adéquat et effectif des politiques d'égalité des genres et de la famille;</p> <p>h) procédera, si nécessaire, à la reformulation des politiques afin de réaffecter les ressources au sein des programmes entre eux;</p> <p>i) examinera systématiquement la façon dont les femmes bénéficient des dépenses publiques, ajustera les budgets pour assurer l'égalité d'accès à ces dépenses, tant pour améliorer la capacité de production que pour répondre aux besoins sociaux;</p> <p>j) allouera des ressources suffisantes aux institutions nationales de promotion de la femme et, comme il convient, à toutes les institutions susceptibles de contribuer à l'application et au suivi du Programme d'action;</p> <p>k) encouragera les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les autres acteurs de la société civile à envisager d'affecter les ressources nécessaires à la mise en œuvre des politiques d'égalité de genre;</p> <p>l) instaurera et développera des programmes et fera appliquer des mesures, dont des formations aux employeurs et aux gestionnaires visant à contrer les discriminations structurelles, afin de favoriser l'accueil et l'intégration en milieu de travail.</p> <p>[1] Discriminations contre les personnes en situation de handicap [2] Féminisme qui reconnaît la situation de personnes subissant simultanément plusieurs formes de domination ou de discrimination dans une société.</p>		

1	CP	<p>Transformation des rôles sociaux et des mentalités Considérant que bâtir une société juste, équitable et égalitaire implique des changements sociaux importants, y compris au niveau des mentalités, de la place des familles et des valeurs, Québec solidaire : a) adoptera des mesures pour favoriser et soutenir activement l'évolution des mentalités de tous et toutes ainsi que la pleine reprise de pouvoir des femmes sur leur vie; b) mettra en œuvre des politiques et des moyens concrets visant la transformation des rôles sociaux sexués, notamment pour lutter contre l'hypersexualisation et les images dégradantes de la sexualité, les violences faites aux femmes, et pour promouvoir l'égalité des genres ainsi que la responsabilité du partage équitable des tâches domestiques et des rôles parentaux.</p>		
	CCN	<p>Que la proposition 1.1 devienne 1.2 et qu'une nouvelle proposition 1.1 se lise comme suit: «QS reconnaît que les femmes subissent divers systèmes d'oppression et de domination comme le racisme, l'impérialisme, l'hétérosexisme, le colonialisme, le capacitisme[1] et l'âgisme. Ces systèmes fonctionnent ensemble pour marginaliser et exploiter les femmes aux plans social, économique, culturel, politique et religieux.</p> <p>Québec solidaire adopte une approche féministe intersectionnelle[2] qui vise à déconstruire et à éliminer le patriarcat et tous ses systèmes d'oppression.</p> <p>Québec solidaire reconnaît toutes les femmes dans leur pluralité et leur diversité. Considérant les discriminations structurelles qui traversent la société québécoise, toutes les mesures prévues dans les propositions suivantes visent l'élimination des préjugés et des discriminations, notamment ceux basés sur l'âge, le sexe, le handicap, l'appartenance religieuse, les croyances politiques, la condition sociale ou économique, le genre, l'état civil, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou nationale, la langue.»</p> <p>[1] Discriminations contre les personnes en situation de handicap [2] Féminisme qui reconnaît la situation de personnes subissant simultanément plusieurs formes de domination ou de discrimination dans une société.</p>	<p>Cette proposition, à caractère général, est un énoncé de principes qui se veut transversal, c'est-à-dire qu'il précise d'emblée les diverses catégories de personnes visées par les mesures mises de l'avant dans les propositions suivantes.</p>	<p>Disposé par la proposition synthèse 1</p> <p>2)</p> <p>a)</p> <p>b)</p> <p>1)</p>

Montréal	<p>Ajout comme nouvelle 1.1 : Des ressources adéquates Les ressources financières et humaines consacrées à la promotion de la femme, de la famille, de la diversité sexuelle et de genre sont généralement insuffisantes, ce qui contribue à limiter considérablement l'atteinte des objectifs fixés. Afin d'assurer le financement adéquat et effectif des politiques d'égalité des genres et de la famille, QS s'engage à dégager les ressources nécessaires à la mise en œuvre des ces politiques.</p> <p>a) instaurer systématiquement l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans le processus de planification à tous les niveaux, afin que les politiques et programmes intègrent les besoins spécifiques des femmes. b) Procéder, si nécessaire à la reformulation des politiques afin de réaffecter les ressources au sein des programmes entre eux. c) Examiner systématiquement la façon dont les femmes bénéficient des dépenses publiques, ajuster les budgets pour assurer l'égalité d'accès à ces dépenses, tant pour améliorer la capacité de production que pour répondre aux besoins sociaux. d) Allouer des ressources suffisantes aux institutions nationales de promotion de la femme et, comme il convient, à toutes les institutions susceptibles de contribuer à l'application et au suivi du Programme d'action. e) Encourager les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les autres acteurs de la société civile à envisager d'affecter les ressources nécessaires à la mise en œuvre des politiques d'égalité de genre.</p>		<p>Disposé par la proposition synthèse 1</p> <p>3)</p> <p>g)</p> <p>c)</p> <p>h)</p> <p>i)</p> <p>j)</p> <p>k)</p>
Rimouski	<p>Titre : Réflexion sur les transformations des rôles sociaux d) (...) soutenir activement la réflexion individuelle ou collective sur les rôles sociaux (...)</p>	Le mot mentalité dérange, voir il est paternaliste et induit une propension totalitaire. Bref incohérent avec les valeurs féministes misent de l'avant	Titre référé à la CP, amendement suivant disposé par la proposition synthèse
Laurier-Dorion	Enlever les phrases contenant le mot « mentalités »		Vote scindé
CCN	Remarque sur le préambule: Considérant (...) de la place des familles (...)	Le CCN n'a pas formulé d'amendement formel, mais a émis le souhait que le comité synthèse propose une formulation alternative à l'extrait identifié en gras. Il n'y a aucun lien entre cet extrait et les énoncés a) et b).	Disposé par la proposition synthèse
Laurentides	Reformuler l'alinéa d) « adoptera des mesures pour favoriser la pleine reprise de pouvoir des femmes sur leur vie et soutiendra activement l'évolution des mentalités de tous et toutes en ce sens »		Disposé par la proposition synthèse d)

	Labelle	Reformuler l'alinéa d) « Adoptera des mesures pour favoriser et soutenir activement la pleine reprise de pouvoir des femmes sur leur vie et l'évolution des mentalités de tous et toutes en ce sens. »	Inversion et ajout de « en ce sens » pour expliciter l'objectif du changement de mentalités.	Disposé par la proposition synthèse d)
	Rouyn-Noranda-Témiscamingue	Reformuler l'alinéa a) de la proposition initiale en intégrant des éléments du paragraphe d'introduction qui serait biffé. La formulation de la proposition 1a) serait alors la suivante : a) « Québec solidaire adoptera des mesures pour bâtir une société juste, équitable et égalitaire; QS favorisera et soutiendra activement l'évolution des mentalités de tous et toutes ainsi que la pleine reprise de pouvoir des femmes sur leur vie; »	Il nous semble qu'ainsi l'expression « l'évolution des mentalités » est plus claire	Disposé par la proposition synthèse d)
	Beauharnois	À l'alinéa e), biffer « ainsi que la responsabilité du partage équitable des tâches domestique et des rôles parentaux. »	Cette section est jugée trop intrusive dans la vie privée des gens.	Vote scindé
	Borduas et Saint-Hyacinthe	À l'alinéa e), ajouter « et aux enfants » après « violences faites aux femmes »	Nous souhaitons nous porter à la défense des enfants en tant que groupe potentiellement vulnérable compte tenu de l'âge, de l'inexpérience et donc du système de défense encore mal développé et contre les violences dont ils font trop souvent l'objet.	Intégré
	Sainte-Marie-Saint-Jacques	À l'alinéa e), remplacer les mots «lutter contre» par «éliminer»	Un groupe de pression, comme un syndicat ou la Fédération des femmes du Qc, lutte pour améliorer la société. Mais QS, étant un parti politique, doit proposer des actions pour améliorer la société. Lutter contre quelque chose ou une situation veut dire que nous l'acceptons mais que nous sommes en désaccord. Si notre but ultime est d'éliminer ce quelque chose ou cette situation, disons-le tout simplement.	Intégré
	Hochelaga-Maisonneuve	D'ajouter « f) Créera un programme intégré d'éducation sexuelle de la première année du primaire à la cinquième secondaire incluant les aspects corporels et relationnels et guidé par les perspectives féministes » à la suite de la proposition.	Cet amendement est motivé par le besoin flagrant de formation sexuelle dans les écoles québécoises. Nous sommes la seule province sans programme, et ce, depuis 2005. Actuellement, chaque école et chaque enseignant et enseignante est libre d'enseigner ce qu'il ou qu'elle souhaite en éducation sexuelle selon des recommandations très générales du ministère de l'éducation.	Disposé par la proposition synthèse f)
	Brome-Missisquoi	Ajouter un alinéa : « Avant la mise en œuvre de toute politique, procèdera à l'analyse différenciée selon les sexes. Cette analyse doit aussi s'étendre sur l'impact prévisible sur plusieurs générations. »		Disposé par la proposition synthèse c)

SECTION 2 : FEMMES ET MONDIALISATION

2	Proposition synthèse	<p>Québec solidaire soutiendra la <i>Charte mondiale des femmes pour l'humanité</i> comme manifeste international de solidarité des femmes, et fera la promotion des cinq grandes valeurs exprimées dans cette Charte : liberté, égalité, solidarité, justice et paix.</p> <p>Québec solidaire exprimera sa solidarité notamment :</p> <p>a) en appuyant les actions de solidarité et les mesures mises en place pour lutter contre les féminicides, l'exploitation des femmes et toute autre forme de violence à leur égard;</p> <p>b) en refusant toutes les tentatives d'instrumentaliser le féminisme;</p> <p>c) en se faisant le relais des revendications des groupes de femmes d'ici et d'ailleurs, en compatibilité avec les valeurs de Québec solidaire;</p> <p>d) en proposant des mesures d'émancipation des femmes, notamment par l'accès à l'éducation et à un rôle actif au sein de la société;</p> <p>e) en faisant preuve de leadership quant aux mesures proposées et mises en place afin d'assurer une gouvernance plus équitable au sein même du gouvernement québécois;</p> <p>f) en appuyant des mesures de solidarité internationale visant spécifiquement l'autonomisation des femmes.</p>		
	CP	<p>Soutien à la <i>Charte mondiale des femmes</i></p> <p>Québec solidaire soutiendra la <i>Charte mondiale des femmes pour l'humanité</i> comme manifeste international de solidarité des femmes, et fera la promotion des cinq grandes valeurs exprimées dans cette Charte : liberté, égalité, solidarité, justice, paix.</p> <p>Québec solidaire exprimera sa solidarité notamment :</p> <p>a) en appuyant les actions de solidarité et les mesures mises en place pour lutter contre les féminicides.</p> <p>b) en refusant toutes les tentatives d'instrumentaliser le féminisme à d'autres fins (exemple : envahir l'Afghanistan sous prétexte de libérer les femmes afghanes).</p>		
	Outremont	Ajouter « et protection de l'environnement » après « paix »	Afin de respecter la forme de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité	Non retenu (l'environnement ne figure pas dans les 5 grandes valeurs, mais plutôt dans l'affirmation 4 de la section Solidarité)
	Borduas	À l'alinéa a), ajouter « pour lutter contre l'exploitation des femmes et la violence à leur égard et » dans a) après « mises en place »		Intégré
	Taschereau	À l'alinéa a), remplacer « les féminicides » par « toutes les formes de violence faites aux femmes »	Il n'y a pas que les féminicides qui doivent être combattus. Pensons aux mutilations génitales.	Disposé par la proposition synthèse a)
	Hochelaga-Maisonneuve	À l'alinéa a), ajouter « et toute autre forme de violence faite aux femmes » à la suite de « pour lutter contre les féminicides ».	Bien que l'enjeu des féminicides soit crucial, il nous apparaissait important d'élargir la proposition à toutes les formes de violence faites aux femmes.	Intégré
	Taschereau, Rosemont, Beauharnois et Gouin	À l'alinéa b), retirer « (exemple : envahir l'Afghanistan sous prétexte de libérer les femmes afghanes) »	Cet exemple oriente trop la proposition. / peu utile au débat et, à la limite, en suscite d'autres. / La proposition doit se tenir en elle-même sans avoir à être soutenue par un exemple. / Trop factuel	Intégré, mais des exemples devront être expliqués selon la conjoncture socio-politique du moment

Rouyn-Noranda-Témiscamingue et Jean-Talon	À l'alinéa b), biffer « à d'autres fins ».	À quelles fins le féminisme doit-il être instrumentalisé?!?! La formulation donnait l'impression qu'il y a des fins pour lesquelles l'instrumentalisation est acceptable / Instrumentaliser le féminisme veut dire utiliser à d'autres fins	Intégré
Rimouski	Supprimer b)	La proposition b porte à confusion. De fait qu'entend-on par instrumentalisation et par quels critères nous pourrions la définir. Enfin, qui en jugera?	Vote scindé
Taschereau	Ajouter un c) « en se faisant le relais des revendications des groupes de femmes d'ici et d'ailleurs, en compatibilité avec les valeurs de Québec solidaire ».	Cet aspect nous semble manquant, nous nous devons de nous connecter aux revendications des groupes de femmes, en solidarité avec ceux-ci.	Intégré (c)
Beauharnois	Ajouter la proposition 2c) suivante : « en proposant des mesures d'émancipation des femmes, notamment par l'accès à l'éducation et à un rôle actif au sein de la société. »	Contrairement aux propositions 2a) et 2b), cette proposition est « positive » et suggère une voie de solutions.	Intégré (d)
Beauharnois	Ajouter la proposition 2d) suivante : « en faisant preuve de leadership quant aux mesures proposées et mises en place afin d'assurer une gouvernance plus équitable au sein même du gouvernement québécois. »	QS doit non seulement exprimer sa solidarité avec les femmes des autres pays (penser globalement), mais doit également faire preuve de leadership ici (agir localement).	Intégré (e)
ULaval	Ajouter le point : d) en appuyant des mesures de solidarité internationale visant spécifiquement l'autonomisation des femmes		Intégré (f)
ULaval	Ajouter le point : e) En renforçant substantiellement les ressources humaines, budgétaires et diplomatiques allouées au rehaussement des conditions de travail des femmes et des enfants dans les pays en voie de développement	Considérant que la mondialisation économique actuelle accentue la compétition dans des secteurs de travail typiquement féminins; Considérant que cette compétition consacre des conditions de travail exécrationnelles à l'étranger ou est responsable de la fermeture de filières économiques longtemps portées par les femmes ici-même (notamment les textiles et les produits usinés); Considérant aussi que les enfants sont de grandes victimes de la compétitivité économique mondiale;	Référent à l'enjeu 5
ULaval	Ajouter le point : f) En excluant de toute entente commerciale les pays dont les modes de production ne respectent pas les différentes conventions relatives au droit du travail, au droit des femmes et au droit des enfants.		Référent à l'enjeu 5
ULaval	Ajouter le point : g) En permettant aux personnes subissant ces injustices d'avoir un recours judiciaire officiel au Québec.	Considérant que la mondialisation encourage des entreprises québécoises à s'installer à l'étranger; Considérant que les femmes sont souvent les premières à être affectées par les injustices des entreprises québécoises à l'étranger;	Référent à l'enjeu 5

SECTION 3 : PAUVRETÉ ET TRAVAIL

Sortir de la pauvreté				
3.1	Proposition synthèse	<p>Pour favoriser l'accès des femmes à des emplois de qualité qui leur permettent de vivre dignement et pour réduire les écarts de rémunération en vue de les éliminer, Québec solidaire s'engage à :</p> <p>a) revoir toutes les lois et règlements portant sur le travail pour y porter une attention à la situation particulière des femmes;</p> <p>b) instaurer des mesures pour contrer toute forme de discrimination [voir Proposition 1 1)];</p> <p>c) favoriser l'accès à la syndicalisation, particulièrement dans les secteurs des services où les emplois sont occupés très majoritairement par des femmes;</p> <p>d) favoriser l'accès aux informations sur les lois du travail, par exemple en affichant des informations dans les lieux de travail.</p>		
	CP	<p>Sortir de la pauvreté</p> <p>Pour favoriser l'accès des femmes à des emplois qui leur permettent de sortir de la pauvreté, de vivre dignement et de réduire les écarts de rémunération, Québec solidaire s'engage à :</p> <p>a) revoir toutes les lois du travail pour y porter une attention à la situation particulière des femmes au travail;</p> <p>b) instaurer des mesures pour contrer les discriminations, notamment celles liées à l'âge et aux stéréotypes sexistes et de genres.</p>		
	CCN	Remplacer le titre «Sortir de la pauvreté» par «Des emplois de qualité». Dans le préambule, remplacer «qui leur permettent de sortir de la pauvreté» par «de qualité qui leur permettent». Le préambule se lirait donc comme suit: «Pour favoriser l'accès des femmes à des emplois de qualité qui leur permettent de vivre dignement et pour réduire les écarts de rémunération, Québec solidaire s'engage à : ...»	La proposition 3.1 porte sur le travail et il nous semble préférable de mettre l'accent sur l'accès à des emplois de qualité qui sous-tend l'idée du travail en tant qu'outil d'émancipation alors que l'expression «sortir de la pauvreté» s'inscrit davantage dans une perspective de survie.	Titre référé à la CP, amendement suivant intégré
	Jean-Talon	Remplacer «de réduire les écarts de rémunération » par «d'éliminer les écarts de rémunération»	L'objectif n'est pas de réduire mais bien d'éliminer, c'est ce vers quoi on tend	Disposé par la proposition synthèse
	Jean-Lesage	remplacer les mots « Québec solidaire s'engage à » par les mots suivants : « Québec solidaire s'engage à lutter avec les mouvements sociaux pour... »	l'ajout que nous proposons vise à inscrire davantage la proposition principale 3.1 dans l'esprit de la définition au programme adoptée en 2006.	Non retenu, voir Déclaration de principes, p. 5
	Sainte-Marie-Saint-Jacques	À l'alinéa a), ajouter après le premier mot «travail», «et de protection sociale»; ajouter à la fin «et sans emploi».	Si on veut sortir toutes les femmes de la pauvreté, il faut inclure également les femmes qui ne travaillent pas comme salariées et la Loi qui les protège.	Non retenu, voir enjeu 3, p. 5
	Labelle	À l'alinéa a), après lois du travail, rajouter : "et les lois sur les ordres professionnels"	Certaines façons de fonctionner au sein des ordres professionnels peuvent avoir un impact sur la situation professionnelle des femmes, notamment si un changement s'effectue pendant un congé de maternité.	Disposé par la proposition synthèse a)
	Rimouski	À l'alinéa a), remplacer « toutes les lois » par « la juridiction »	Juridiction englobe lois et règlements	Disposé par la proposition synthèse a)
	Borduas	À l'alinéa a), biffer « au travail »		Intégré
	Montréal	À l'alinéa a), ajouter à la fin « incluant le travail domestique, autonome »		Voir ci-dessus

	Gouin	À l'alinéa a), ajouter à la fin « et s'assurer de leur application effective »		Non retenu, s'applique à l'ensemble du programme
	Outremont	À l'alinéa a), ajouter à la fin « , en incluant le travail à la maison et le travail autonome »	Reconnaître le travail domestique et tenir compte des conditions de travail des travailleuses autonomes	Non retenu : - le travail domestique a déjà été couvert dans l'enjeu 3, p. 5 - le travail autonome est implicite dans a), la situation des femmes au travail
	Gouin	À l'alinéa b), ajouter « contraignantes » après « mesures »		Non retenu, reformulation
	Borduas	À l'alinéa b), ajouter « , à la situation familiale »		Disposé par la proposition synthèse 1 1)
	Sainte-Marie-Saint-Jacques	À l'alinéa b), ajouter après «Instaurer», les mots «et faire appliquer» ; ajouter après «liées à» les mots «à un handicap»	Nous sommes conscients, que mettre une énumération dans une proposition, ouvre la voie à élargir la liste des mentions mais, dans ce cas-ci, on ne parle pas des femmes en situation de handicap. Avec le temps, on finit par les oublier dans nos propositions. La pauvreté guette aussi ces femmes.	
	Saint-Hyacinthe	À la proposition 3.1 b), juste après les «stéréotypes» et juste avant «sexistes» nous souhaitons ajouter : Ethniques.	Dans le contexte où les discriminations liées à l'ethnie nous semblent jouer plus que jamais à plusieurs niveaux de l'intégration des immigrants particulièrement aux immigrantes ou citoyennes d'origine ou d'allégeance «visible», nous souhaitons marquer davantage notre volonté d'inclusion et de respect.	
	Labelle	À l'alinéa b), inclure "la grossesse" après l'âge	Nous croyons que la grossesse et la maternité peut causer une autre forme de discrimination	
	Hochelaga-Maisonneuve	À l'alinéa b), ajouter à la proposition 3.1 « ainsi qu'à la situation des femmes enceintes » à la suite de « stéréotypes sexistes et de genres ».	Nous trouvons important de nommer la situation des femmes enceintes dans le cadre d'une proposition qui citait d'autres formes de discrimination vécues par les femmes.	
	Mercier	À l'alinéa b), ajouter « , à un handicap » après « celles liées à l'âge, »	Nous considérons important de rajouter ce point, car les handicaps physiques et intellectuels sont de fréquentes sources de discrimination.	
	Sainte-Marie-Saint-Jacques	Ajouter « c) Instaurer, développer et faire appliquer des mesures favorisant l'accueil et l'intégration en milieu de travail des femmes en situation de handicap. »	La pauvreté guette aussi les femmes en situation de handicap. Nous voulons les sortir de la pauvreté par cette proposition.	
	CCN	Ajouter un item c) qui se lirait comme suit: «Instaurer, développer des programmes et faire appliquer des mesures, dont des formations aux employeurs, afin de favoriser l'accueil et l'intégration en milieu de travail des femmes en situation de handicap. »	Les personnes en situation de handicap vivent de nombreuses discriminations et il faut soutenir leurs revendications.	Disposé par la proposition synthèse 1 l) et par l'enjeu 2, p. 17

	Saint-Hyacinthe	Ajouter « c) Mécanismes concrets pour une reconnaissance du travail invisible. »	Bien que l'introduction fasse mention du travail gratuit et invisible, nous souhaitons une insistance dans le texte de la proposition sur ce point puisqu'il touche un nombre considérable de personnes, notamment les femmes.	Non retenu, voir enjeu 2, p. 14 et enjeu 3, p. 5
	Arthabaska	Ajouter « c) Favoriser l'accès à la syndicalisation, particulièrement dans les secteurs des services où les emplois sont occupés très majoritairement par des femmes. »		Intégré (c)
	Arthabaska	Ajouter « d) Favoriser l'accès aux informations sur les lois du travail, par exemple en affichant des informations dans les lieux de travail. »		Intégré (d)

Femmes immigrantes

3.2	Proposition synthèse	<p>Québec solidaire vise l'élimination de toutes les formes de discrimination, y compris au travail, que vivent les personnes immigrantes et plus particulièrement les femmes. Il s'assurera que les femmes immigrantes et leurs enfants jouissent pleinement de leurs droits fondamentaux et les protéger de la violence et de l'exploitation par diverses mesures dont :</p> <p>a) reconnaître et appuyer les personnes immigrantes en tant qu'actrices principales des changements sociaux, politiques et législatifs les concernant;</p> <p>b) s'assurer que les femmes immigrantes reçoivent dès leur arrivée, dans leur langue maternelle, dans la mesure du possible, toutes les informations relatives à :</p> <p>i. leurs droits humains;</p> <p>ii. les mécanismes et les ressources vouées à la protection contre la violence à l'égard des femmes;</p> <p>iii. les lois québécoises dont la loi 101 et le droit du travail;</p> <p>c) prendre des mesures effectives pour éviter le transfert dans la société d'accueil des pratiques traditionnelles néfastes des pays d'origines, pouvant porter atteinte aux droits fondamentaux des femmes et des filles immigrantes;</p> <p>d) intégrer dans les politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes, des mesures spéciales concernant les femmes immigrantes, en particulier les femmes en situation de vulnérabilité;</p> <p>e) financer des programmes de reconnaissances et de valorisation des compétences et de l'expérience de travail acquise par les femmes immigrantes afin de faciliter leur insertion professionnelle, notamment par l'accès à des stages rémunérés et du mentorat;</p> <p>f) prévoir des mécanismes facilitant l'accès aux études ou à la formation;</p> <p>g) réinvestir dans les cours de francisation et en assurer un accès universel;</p> <p>h) s'assurer que les programmes de francisation intègrent un volet d'information et de sensibilisation sur la culture, les valeurs et l'histoire des luttes des femmes québécoises pour faciliter l'intégration et l'adaptation des femmes immigrantes;</p> <p>i) soutenir les initiatives visant la promotion de la participation politique des femmes immigrantes;</p> <p>j) adopter des mesures destinées à favoriser l'insertion des femmes immigrantes et soutenir les initiatives pour leur démarginalisation.</p>		
	CP	<p>Femmes immigrantes</p> <p>Québec solidaire vise l'élimination de toutes les formes de discrimination, y compris au travail, que vivent les personnes immigrantes et plus particulièrement les femmes, par diverses mesures dont :</p> <p>a) par des mesures facilitant l'accueil y compris pour les enfants et les familles (comprenant la connaissance des lois québécoises et des droits du travail);</p> <p>b) l'accès aux stages rémunérés et aux stages d'intégration, y compris dans les organismes communautaires;</p> <p>c) l'instauration de programmes de mentorat pour la recherche d'emplois;</p> <p>d) des formations destinées aux employeurs, notamment en gestion, pour comprendre les différentes réalités culturelles;</p> <p>e) l'instauration, dans les services sociaux, de programmes à l'intention des personnes immigrantes, tenant compte des différences culturelles.</p>		

Montréal	<p>Remplacer l'entièreté de la proposition par : « S'assurer que les femmes immigrantes jouissent pleinement de leurs droits fondamentaux et les protéger de la violence et de l'exploitation.</p> <p>1 – Reconnaître et appuyer les personnes immigrantes en tant qu'actrices principales des changements sociaux, politiques et législatifs les concernant.</p> <p>2 – S'assurer que les femmes immigrantes reçoivent dès leur arrivée toutes les informations relatives à leurs droits humains, aux mécanismes et aux ressources vouées à la protection contre la violence à l'égard des femmes.</p> <p>3 – Prendre des mesures effectives pour éviter le transfert dans la société d'accueil des pratiques traditionnelles néfastes des pays d'origines, pouvant porter atteinte aux droits fondamentaux des femmes et des filles immigrantes.</p> <p>4 – Intégrer dans les politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes, des mesures spéciales concernant les femmes immigrantes, en particulier les femmes en situation de vulnérabilité.</p> <p>5 – Initier des programmes de reconnaissances et de valorisation des compétences et de l'expérience de travail acquise par les femmes immigrantes afin de faciliter leur insertion professionnelle.</p> <p>6 – S'assurer que les programmes de francisation intègrent un volet d'information et de sensibilisation sur la culture et les valeurs québécoises pour faciliter l'intégration et l'adaptation des femmes immigrantes.</p> <p>7 – Soutenir les initiatives visant la promotion de la participation politique des femmes immigrantes.</p> <p>8 – Adopter des mesures destinées à favoriser l'insertion des femmes immigrantes.</p> <p>9 – Soutenir les initiatives de démarginalisation des femmes immigrantes »</p>		Intégré
Outremont	Ajouter « la participation directe des principales intéressées » après « par diverses mesures dont »	Importance du par et pour	Disposé par la proposition synthèse a)
Borduas et Jean-Talon	À l'alinéa a) de la proposition initiale, ajouter « de la langue française, » après « la connaissance »	La langue française est un élément essentiel dans le processus d'intégration à la société québécoise des personnes issues de l'immigration	Disposé par la proposition synthèse h)
Outremont et Arthabaska	À l'alinéa a) de la proposition initiale, ajouter « l'apprentissage du français, » devant « la connaissance »	Importance de mise en place de réelles mesures de soutien pour l'apprentissage du français / L'apprentissage de la langue française, particulièrement pour les femmes parce qu'elles restent souvent à la maison	Disposé par la proposition synthèse h)

Laurentides et Labelle	À l'alinéa a) de la proposition initiale, remplacer la parenthèse par « comprenant un volet dans la langue maternelle de la personne immigrante – dans la mesure du possible – sur la connaissance des droits civiques, dont les droits du travail et des lois québécoises qui y sont associées, ainsi qu'un volet sur l'histoire des luttes des femmes au Québec »	Précision sur le moyen. Par ailleurs, il nous est apparu fondamental de nous assurer que les nouveaux arrivant comprennent parfaitement leurs nouveaux droits. / Nous considérons qu'une personne immigrante a le droit de comprendre parfaitement les implications au niveau des aspects juridiques.	Disposé par la proposition synthèse b) et h)
Saint-Hyacinthe	a) par des mesures facilitant l'accueil y compris pour les enfants et les familles (comprenant la connaissance des lois québécoises (y compris la loi 101) et des droits du travail); -des mesures qui assurent soutien et suivi à l'intégration au quotidien sur une période de temps raisonnable. (b,c,d,e) à l'identique f) L'amélioration des services d'inspection des conditions de vie, y compris au travail, pour assurer sécurité et liberté, en somme, des conditions humanitaires.	Le suivi dans l'intégration aux nouvelles réalités nous semble important. L'émission «Une petite pilule, une petite granule» traitait récemment de l'aide apportée aux nouveaux arrivants à s'alimenter sans renier leurs habitudes culturelles mais en les adaptant aux marchés québécois. Voilà un exemple d'intégration sur un aspect très particulier et très quotidien. Nous souhaitons élargir à plusieurs autres aspects cette façon de faire grâce à des suivis suffisamment longs dans le temps et assez personnalisés pour intégrer tout arrivant, et particulièrement ceux dont la culture est différente de la nôtre, dans notre communauté. (Nous reconnaissons du même coup que les suivis pour TOUS en santé et services sociaux sont difficilement assumés actuellement par les services publics. On intervient rapidement et avec des solutions parfois efficaces et surtout rapides dans le sens de faciles (pilules au lieu d'une conversation) mais on abandonne tout aussi vite le public (notamment les femmes qui demandent un service santé) qui requiert des services, sans même les référer à d'autres professionnels plus attentifs... Mais nous y voyons sans doute au programme ou dans un autre enjeu ?)	a) disposé par la proposition synthèse b) iii. f) non retenu, voir enjeu 3
Rouyn-Noranda-Témiscamingue	À l'alinéa b) de la proposition initiale, remplacer « aux » par « à des »	La formulation proposée par le comité laisse entendre qu'il y a des stages rémunérés alors que ce n'est pas nécessairement le cas.	Intégré (e)
Labelle	À l'alinéa b) de la proposition initiale, biffer « y compris dans les organismes communautaires »	Nous considérons que cette information est implicite dans la première partie et n'ajoute pas à la proposition	
Borduas	À l'alinéa b) de la proposition initiale, remplacer « , y compris dans les organismes communautaires » par « dans les milieux de travail (par exemple dans les organismes communautaires) »		
Jean-Lesage	À l'alinéa b) de la proposition initiale, ajouter les mots « public ou » avant le mot communautaire.		
Viau	À l'alinéa b) de la proposition initiale, biffer ce qui suit après «rémunérés» afin que l'alinéa se lise : «l'accès aux stages rémunérés».	Les autres éléments sont couverts par l'accès aux stages rémunérés.	Disposé par la proposition synthèse e)
Rimouski	À l'alinéa c) de la proposition initiale, remplacer par « l'instauration » par « le maintien »		
Borduas	À l'alinéa c) de la proposition initiale, remplacer « l'instauration de » par « développer les »		
Jean-Talon	À l'alinéa c) de la proposition initiale, remplacer «l'instauration» par «le	Il en existe déjà, il faut les financer et en développer d'autres	

		financement de programmes...»		
	Laurentides	À l'alinéa c) de la proposition initiale, ajouter « et/ou facilitant l'accès aux études ou à la formation »		Intégré (f)
	Borduas	À l'alinéa d) de la proposition initiale, remplacer « employeurs, notamment en gestion » par « entreprises, notamment aux gestionnaires »		Disposé par la proposition synthèse 1 l)
	Bourget	À l'alinéa d) de la proposition initiale, ajouter « des programmes de sensibilisation et des formations destinées aux employeurs, notamment en gestion, pour comprendre les différentes réalités culturelles; »	Un des problèmes pour les personnes immigrantes est que les employeurs ne les embauchent pas, particulièrement pour les personnes dont les noms ont une connotation arabe.	
	Borduas	À l'alinéa e) de la proposition initiale, remplacer « l'instauration [...] de » par « valoriser des »		Disposé par la proposition synthèse
	Beauharnois	À l'alinéa e) de la proposition initiale, ajouter « et éducatif » après services sociaux.	Les femmes immigrantes doivent également avoir accès à des services en éducation qui tiennent compte des différences culturelles.	Disposé par la proposition synthèse
	Labelle	À l'alinéa e) de la proposition initiale, ajouter à la fin : « le tout devant respecter l'égalité homme-femme »	Nous pensons qu'il peut malheureusement être possible que l'égalité des sexes ne soit pas toujours complètement respectée lors de la prise en compte de différences culturelles.	Disposé par la Déclaration de principes
	Bourget	Ajout d'un point f) et assurer un accès universel aux cours de francisation en réinvestissant dans la formation	Au cours des années les gouvernements ont coupé dans les cours de francisation alors qu'un des obstacles à l'intégration au travail et dans la société est une bonne connaissance du français.	Disposé par la proposition synthèse g)
	Sainte-Marie-Saint-Jacques	Ajouter « f) Par la communication de l'obligation pour les candidatEs à l'immigration de s'engager à respecter les droits des femmes à vivre sans violence ni crime d'honneur. »	Par cette proposition, nous voulons que les personnes immigrantes respectent nos lois et nos valeurs quant au respect de la femme peu importe sa nationalité.	Disposé par la proposition synthèse c) et d)
	Laurentides	ajout d'un point f) « la reconnaissance des compétences acquises dans leur pays d'origine. »	RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES ACQUISES DANS LEUR PAYS D'ORIGINE, veut dire que des immigrants-tes arrivent sans diplômes parfois, mais qui ont eu dans leur pays d'origine de belles expériences dans les groupes communautaires, de femmes, le monde syndicales ou autres secteurs semblables, et qui leur donnent un très bon bagage d'expérience terrain équivalant à plusieurs « crédit » en sciences sociales.	Disposé par la proposition synthèse e)

Reconnaissance réelle du travail fait par les femmes

3.3	Proposition synthèse	<p>Pour sortir de l'invisibilité et de l'isolement le travail domestique effectué encore principalement par les femmes et favoriser une prise en charge collective et un partage égalitaire de ce travail, Québec solidaire :</p> <p>a) appuiera principalement le développement de services collectifs, communautaires et publics venant soutenir la réalisation de différentes tâches domestiques pour en faire des emplois décentement rémunérés (syndiqués, économie sociale, coopérative);</p> <p>b) favorisera l'implantation et la consolidation d'initiatives et de solutions alternatives basées sur un esprit de partage égalitaire des tâches domestiques ainsi que sur un esprit de réseautage, de solidarité et d'écologie, qui sortent de la logique marchande.</p>
------------	----------------------	---

	CP	Reconnaissance réelle du travail fait par les femmes Pour sortir de l'invisibilité et de l'isolement le travail domestique effectué encore principalement par les femmes et favoriser une prise en charge collective de ce travail, Québec solidaire : a) favorisera l'implantation d'initiatives et de solutions alternatives basées sur un esprit de réseautage, de solidarité et d'écologie, qui sortent de la logique marchande; b) appuiera le développement de services communautaires venant soutenir la réalisation de différentes tâches domestiques pour en faire des emplois décentement rémunérés (syndiqués, économie sociale, coopérative).		
3.3.1	Hochelaga-Maisonneuve	À l'alinéa a), remplacer « décentement rémunérés (syndiqués, économie sociale, coopérative) » par « décentement rémunérés et syndiqués ».	éviter de faire la distinction entre les différents secteurs d'emploi et de miser sur la rémunération décente et la syndicalisation	Au vote
3.3.2	Rimouski	À l'alinéa a), ajouter « etc. » dans la parenthèse		Disposé par 3.3.1, sinon, au vote
3.3.3	Hull	À l'alinéa a), ajouter à la fin « , avec des conditions de travail exemplaires (sans précarité, pas de travail sur appel ou autres mesures de flexibilité de la main-d'œuvre) »		Au vote
	Hochelaga-Maisonneuve	ajouter « et un partage égalitaire » à la suite de « prise en charge collective » et, à l'alinéa a), ajouter « sur un esprit de partage égalitaire des tâches domestiques ainsi que » à la suite de « solutions alternatives basées ».	rendre plus cohérente la proposition	Intégré
	Jean-Talon	inverser les deux alinéas	<p>QUESTION: en quoi l'alinéa a) permet d'assurer l'autonomie financière des femmes? Il décrit la situation actuelle des femmes qui collectivisent sans avoir de reconnaissance financière.</p> <p>La proposition a) est très intéressante en autant qu'elle soit assujettie à l'alinéa b) c'est la raison pour laquelle nous proposons d'inverser les deux alinéas.</p>	Intégré
	Rimouski	À l'alinéa a), remplacer le début par « appuiera principalement le développement de services collectifs »		Intégré
	Viau	À l'alinéa a), ajouter «et publics» après «services communautaires»	L'État ne doit pas seulement donner la responsabilité des services au milieu communautaire et social.	Intégré
	Taschereau	À l'alinéa a), ajouter « mettra sur pieds des services publics et » juste avant « appuiera le développement de services communautaires »	Les mesures devraient aussi couvrir le palier d'initiatives provincial.	Disposé par l'amendement de Viau ci-dessus
	Beauharnois	Scinder l'alinéa b) en plusieurs propositions.	Cette proposition semble contenir plusieurs idées. Elle gagnerait à être scinder afin que ces idées soient plus compréhensives.	Non retenu
	Joliette	À l'alinéa b), ajout de « et la consolidation » après « l'implantation »	Il existe déjà des initiatives et solutions alternatives, principalement supportées par le milieu communautaire.	Intégré
	Arthabaska	À l'alinéa b), ajouter à la fin « , notamment par la création d'une plateforme web qui facilitera ces projets »		Référent à la CP pour intégration dans la plateforme

	Outremont	À l'alinéa a), ajouter « dans l'optique de l'implantation du revenu minimum garanti » à la fin	Réitérer notre position sur le revenu minimum garanti	
	Arthabaska	Ajouter l'alinéa « a) offrira le revenu minimum garanti; »	Les deux ajouts de paragraphes sont proposés par les deux paragraphes de la proposition initiale nous semblent imprécis et pas à la hauteur de ce que la reconnaissance du travail invisible fait par les femmes exige. Nous savons que le revenu minimum garanti est prévu ailleurs, mais nous proposons de le répéter ici pour renforcer la proposition.	Non retenu, voir l'enjeu 3, p. 5
	Arthabaska	Ajouter l'alinéa « b) prévoira une contribution aux régimes de retraite; »		
	Bourget		Nous n'avons pas d'amendement car nous avons eu de la difficulté à comprendre l'enjeu. On aurait intérêt à préciser l'argument et à clarifier le texte introductif en particulier ce que l'on a mis en gras : Pour sortir du silence le travail gratuit des femmes, il est important de reconnaître la valeur du travail domestique. Ce sont les contraintes liées à ce travail gratuit qui confinent les femmes, sur le marché du travail, à des emplois sous-payés et féminisés. Les modèles stéréotypés y trouvent leur efficacité. Il faut aller plus loin que les mots et penser l'organisation sociale différemment. Les femmes ne doivent plus avoir à travailler gratuitement. Il faut prendre ces tâches en charge collectivement.	Commentaire référé à la CP

Des ressources adéquates		<i>NB : l'alinéa c) de la proposition initiale a été transféré à la proposition 9.1</i>
3.4	Proposition synthèse	<p>Pour éliminer la pauvreté et l'isolement et pour tisser des liens de solidarité entre les femmes, Québec solidaire appuiera :</p> <p>a) le développement et la consolidation de ressources pour les femmes dans chaque municipalité ou MRC, incluant des mesures de réinsertion pour les femmes en situation d'isolement;</p> <p>b) le développement de services universels et adaptés pour les personnes itinérantes, particulièrement pour les femmes et pour les personnes vivant la diversité sexuelle et de genres[1];</p> <p>c) toute mesure favorisant la reconnaissance de l'expérience et de l'expertise des aînées et permettant de contrer la discrimination basée sur l'âge qui les affecte trop souvent, notamment :</p> <p>i) la mise en place de conditions de travail qui favorisent la conciliation travail, famille, santé et participation citoyenne pour les aînées qui veulent travailler et celles qui sont en transition vers la retraite;</p> <p>ii) la sensibilisation des milieux de travail et des syndicats aux attitudes, préjugés et pratiques âgistes qui ne permettent pas aux femmes qui le désirent d'être recrutées ou maintenues en poste.</p> <p>[1] Lesbiennes, gai-es, bisexuel-les, transgenres ou transsexuel-les, queer, intersexe, asexuel-es, allié-es et plus</p>
	CP	<p>Des ressources adéquates</p> <p>Pour lutter contre la pauvreté et l'isolement et pour tisser des liens de solidarité entre les femmes, Québec solidaire appuiera :</p> <p>a) le développement et le financement adéquat de réseaux de femmes dans chaque municipalité ou MRC et la mise en place de services aux femmes en difficulté, en complémentarité à ceux déjà offerts en matière de violence;</p> <p>b) le développement de services pour les personnes itinérantes, particulièrement pour les femmes et pour les personnes LGBTQIA+[1];</p> <p>c) l'adaptation des services d'aide urgente (refuges pour jeunes ou personnes itinérantes, services pour victimes d'agression sexuelle ou de violence domestique) aux besoins des personnes lesbiennes, gaies et bisexuelles et pour assurer l'accessibilité et la sécurité de ces services pour les personnes transgenres, transsexuelles, de genres diversifiés et intersexués, qui se voient très souvent refuser l'accès à cause ou en dépit de leur identité de genre.</p>

[1] lesbiennes, gai-es, bisexuel-les, transgenres ou transsexuel-les, queer, intersexe, alliés-es et plus			
Sainte-Marie-Saint-Jacques	Remplacer les mots «lutter contre» par «éliminer»	Un groupe de pression, comme un syndicat ou la Fédération des femmes du Qc, lutte pour améliorer la société. Mais QS, étant un parti politique, doit proposer des actions pour améliorer la société. Lutter contre quelque chose ou une situation veut dire que nous l'acceptons mais que nous sommes en désaccord. Si notre but ultime est d'éliminer ce quelque chose ou cette situation, disons-le tout simplement.	Intégré
Rouyn-Noranda-Témiscamingue	À l'alinéa a), remplacer « réseaux de » par « ressources pour les femmes »	Il nous semble que ce sont des ressources et non des réseaux qu'il faut financer.	Intégré
CCN	Que l'item a) se lise comme suit: «le développement et la consolidation des réseaux de femmes dans chaque municipalité ou MRC.»	Les réseaux de femmes sont déjà bien implantés; la proposition vise à affirmer la nécessité de maintenir ces acquis.	Disposé par la proposition synthèse a)
Rouyn-Noranda-Témiscamingue	À l'alinéa a), biffer « en matière de violence. »	La mention « en matière de violence » nous paraît limitatif.	
Montréal	À l'alinéa a), remplacer « le développement et le financement adéquat de » par « Le développement, le financement et la mise à disposition de ressources adéquates pour les »		
Arthabaska	À l'alinéa a), ajouter « ainsi que la consolidation » après « adéquat »		
Sainte-Marie-Saint-Jacques	À l'alinéa a), ajouter après le premier mot «femmes» : «, incluant ceux des femmes en situation de handicap,»	On oublie trop souvent les femmes en situation de handicap.	Disposé par la proposition synthèse 1 1)
Borduas	Remplacer dans la principale et l'alinéa a) « femmes » par « femmes et familles »		Non retenu, il aurait fallu ajouter ces propositions à la section 6
Gouin	À l'alinéa b), ajouter « universels et adaptés » après « services »	Nous désirons souligner l'universalité des services qui doivent être offerts	Intégré
Labelle	À l'alinéa b), ajouter « universels » après services et fusionner c) à la fin de b) en biffant tout ce qu'il y a après « aide urgente », ce qui donnerait : « Le développement de services universels pour les personnes itinérantes, adaptés particulièrement pour les personnes LGBTQIA+, dont l'adaptation des services d'aide urgente »	Nous croyons que QS vise l'inclusion de tous et toutes, incluant les minorités LGBTQIA+. Nous pensons que la formulation que nous apportons propose un discours qui vise davantage l'ensemble de la population sans nommer spécifiquement chacune des minorités (certaines pourraient être oubliées de mention, ce qui n'est pas souhaitable).	Disposé par la proposition synthèse b)
CCN	À l'alinéa b), remplacer « LGBTQIA+» par « vivant la diversité sexuelle et de genres», et ajouter une note en bas de page avec l'acronyme et sa signification, en spécifiant que le A peut signifier «allié.e.s» pour les un.e.s, «asexué.e.s» pour les autres.	Le terme «diversité sexuelle et de genres» est plus général, il tient compte de la diversité des minorités sexuelles et laisse aussi place à l'évolution de la désignation des minorités qui en font partie.	Intégré
Gouin	À l'alinéa b), remplacer « LGBTQIA+» par « diversement sexuées»	Nous désirons être inclusifs en ayant un terme plus large qui se veut inclusif	Disposé par la proposition synthèse b)
Saint-Henri-	À l'alinéa b), remplacer « les personnes de la diversité sexuelle »	L'acronyme n'est pas exhaustif. C'est plus inclusif	

	Sainte-Anne	des personnes d'identité, d'orientation et de genre divers		
	Hochelaga-Maisonneuve	ajouter « d) favoriser des mesures de réinsertion pour les femmes en situation d'isolement. » à la suite de la proposition.	Cet amendement vise à proposer des mesures spécifiques à la situation d'isolement vécue par certaines femmes, ce qui semblait échapper au reste de la proposition.	Disposé par la proposition synthèse a)
	Rosemont	Ajouter un alinéa : « Toute mesure favorisant la reconnaissance de l'expérience et de l'expertise des aînées et permettant de contrer la discrimination basée sur l'âge qui les affecte trop souvent, notamment : La mise en place de conditions de travail qui favorisent la conciliation travail, famille, santé et participation citoyenne pour les aînées qui veulent travailler et celles qui sont en transition vers la retraite; Sensibiliser les milieux de travail et les syndicats aux attitudes, préjugés et pratiques âgistes qui ne permettent pas aux femmes qui le désirent d'être recrutées ou maintenues en poste. »	L'ajout de cette préoccupation pour la situation spécifique des aînés nous apparaît très important.	Intégré (c)
	ULaval	Ajouter un point d) le développement de ressources juridiques accessibles aux femmes, notamment par un seuil d'accessibilité à l'aide juridique qui tient compte de leur réalité économique et, dans le but de favoriser leur liberté d'action pour leur situation personnelle et celle de leur famille.		Référent à l'enjeu 5
	Saint-Hyacinthe	Dans l'introduction, comme au programme, nous voyons apparaître la notion de revenu minimum garanti. Nous suggérons cette nouvelle formulation du même concept : Dotation inconditionnelle à l'autonomie (DIA), proposée par Vincent Liegey, et al. Un projet de décroissance – Manifeste pour une dotation inconditionnelle d'autonomie (DIA)	DIA : Si nous approuvons entièrement cette notion, nous trouvons que sa nomination sous-entend une charité faite aux plus pauvres tout simplement parce que beaucoup véhiculé par la gauche et trop galvaudé-ridiculisé par ses détracteurs depuis plusieurs années. Dans un contexte d'économie néo-libérale qui appauvrit et nuit donc à l'épanouissement d'une large part de notre société, nous pensons que cette formulation est plus positive et encouragera plusieurs personnes à défendre cette notion, pour vivre dans la dignité. L'autonomie est mieux liée à la dignité.	Référent à la CP
	Gouin	À l'alinéa c), ajouter « l'ajout et » au début de la proposition		Transféré à 9.1
	Borduas	À l'alinéa c), remplacer « pour les personnes transgenres, transsexuelles, de genres diversifiés et intersexués » par « pour ces personnes »		Transféré à 9.1
	Borduas	À l'alinéa c), remplacer « à cause ou en dépit de leur identité de genre » par « à cause de leur identité sexuelle et de leur identité de genre »		Transféré à 9.1
	Jean-Talon	Alinéa c) après la parenthèse remplacer «aux besoins des personnes ... identité de genre» par «pour être en mesure de répondre aux besoins de toutes les personnes, quelle que soit leur identité de genre»	L'adaptation des services aux besoins de toutes les personnes, quelle que soit leur identité de genre, exprime l'objectif général.	Transféré à 9.1
	Saint-Hyacinthe	C) ajout : l'adaptation des services d'aide urgente sur tout le territoire, y compris en région (refuges...etc. IDEM)	C) l'aide urgente est assumée par des services privés (encore) quand ils existent en région. En général, nous croyons qu'ils manquent cruellement en région et nous souhaitons marquer notre sensibilité à l'égard des régions. Nous avons bien remarqué que les régions sont mentionnées dans certaines propositions. Mais nous ne nous sentons pas suffisamment inclus.	Transféré à 9.1

SECTION 4 : FEMMES ET SANTÉ

Santé des femmes				
4.1	Proposition synthèse	<p>Considérant que la santé des femmes, incluant celle des femmes marginalisées et issues de la diversité sexuelle et de genres, passe par la reconnaissance du droit à leur propre autodétermination et au contrôle de leur corps, Québec solidaire s'engage à :</p> <p>a) soutenir et promouvoir les recherches favorisant la santé des femmes;</p> <p>b) garantir un accès à des ressources en matière de santé et de services sociaux qui soient adaptées physiquement et exemptes de préjugés, et voir à inclure des mesures pour réduire la marginalisation sociale;</p> <p>c) favoriser l'accès à des moyens de contraception gratuits dans les écoles secondaires, les cégeps et les universités;</p> <p>d) prendre en considération le fait que les besoins des femmes diffèrent selon l'âge.</p>		
	CP	<p>Santé des femmes Considérant que la santé des femmes, incluant les femmes marginalisées, et la santé des personnes issues de la diversité sexuelle et de genres, passent par la reconnaissance du droit à leur propre autodétermination et au contrôle de leur corps, Québec solidaire s'engage à :</p> <p>a) prioriser les recherches en santé dans les domaines spécifiques aux femmes, comme la gynécologie, la fertilité, la contraception et la ménopause;</p> <p>b) favoriser un accès à des ressources en matière de santé et de services sociaux qui soient exemptes de préjugés, et voir à inclure des mesures pour réduire la marginalisation sociale.</p>		
4.1.1	Outremont et Hochelaga-Maisonneuve et Montréal	Ajouter un alinéa : « lutter contre la stigmatisation, la discrimination, la judiciarisation et l'invisibilité des femmes vivant avec le VIH et/ou le VHC. »	inclusion des personnes vivant avec le VIH (PVVIH)	Au vote
4.1.2	Brome-Missisquoi	Ajouter un alinéa : « reconnaître les problématiques autour de la procréation comme faisant partie intégrante de la condition médicale globale et donc en garantir la couverture par la RAMQ. »		Au vote
4.1.3	Brome-Missisquoi	Ajouter un alinéa : « maintenir la gratuité des soins pour toutes, peu importe le statut de citoyenneté des femmes qui résident au Québec. »		Au vote
	Sainte-Marie-Saint-Jacques et Gouin	Ajouter après le mot « genres », « et celles en situation de handicap »	On oublie trop souvent les femmes en situation de handicap.	Disposé par la proposition synthèse 1 1)
	Hochelaga-Maisonneuve	ajouter « et corporelle » après « et de genres »		Non retenu, inclus dans le concept de « marginalisées »
	Borduas, Bourget, Jean-Talon et Beauharnois	À l'alinéa a), remplacer « prioriser » par « soutenir »	Le mot « prioriser » a une connotation trop contraignante.	Intégré
	Verchères	À l'alinéa a), biffer « prioriser » pour remplacer par le mot « promouvoir »	Nous ne jugeons pas qu'il faille prioriser les recherches sur les femmes au détriment des hommes ou des enfants, même si nous sommes conscient-es qu'il y a eu un rattrapage historique important à faire. Nous pensons qu'il faut faire autant de recherche sur la santé des femmes que pour d'autres personnes, hommes, enfants, intersexe, etc. Mais pas au point de prioriser.	Intégré

Viau	À l'alinéa a), changer « prioriser les » pour « soutenir des »	Le terme prioriser nous semble ici trop fort, puisque la santé des femmes ne se limite pas aux domaines spécifiques aux femmes. Parmi les autres recherches réalisées en santé, plusieurs touchent aussi les femmes et sont d'importance pour elles. Toutefois, il est clair que la recherche sur les domaines spécifiques aux femmes est sous-financée et que QS doit résolument améliorer cette situation.	Disposé par la proposition synthèse a)
Joliette	À l'alinéa a), remplacer « prioriser » par « Augmenter de façon significative »	La proposition initiale parlait de « prioriser » ces recherches. Cela suppose que nous considérons que d'autres domaines de recherche, tel que les cancers et maladies cardio-vasculaires (affectant de plus en plus les femmes), ne seront plus des priorités de la recherche médicale.	
Laurier-Dorion	À l'alinéa a), changer « prioriser » par « augmenter » ou « encourager »	Il faudrait plus de recherches sur ces réalités pour rattraper le retard, mais les priorités devraient être définies par d'autres impératifs.	
Taschereau	À l'alinéa a), remplacer « prioriser » par « investir davantage dans »	La formulation originale implique que les domaines de recherche cités recevront la majorité de l'attention gouvernementale en santé. Bien qu'ils soient des enjeux très importants, nous considérons qu'un tel focus nuirait à la recherche sur des maladies touchant toute la population, comme le cancer par exemple.	
Rouyn-Noranda-Témiscamingue	À l'alinéa a), remplacer « prioriser les » par « s'assurer qu'il y ait des »	Le verbe prioriser nous apparaît un peu fort car il pourrait signifier que cette priorisation se ferait au détriment d'autre chose.	
Jean-Lesage	À l'alinéa a), remplacer les mots « prioriser les recherches » par le libellé suivant : améliorer le financement de la recherche publique.		
Verdun	À l'alinéa a), remplacer « prioriser » par « cibler »		
Montréal et Gouin	À l'alinéa a), remplacer « prioriser » par « favoriser »		
Arthabaska	À l'alinéa a), remplacer « prioriser » par « accroître »		
Rosemont	À l'alinéa a), remplacer « en santé dans les domaines spécifiques aux femmes, comme la gynécologie, la fertilité, la contraception et la ménopause » par « favorisant la santé des femmes »	D'une part, la contraception et la fertilité ne sont pas des domaines spécifiques aux femmes; d'autre part, « prioriser » est un mot assez fort et discriminant... pour les hommes, sans démonstration patente que la situation actuelle est déséquilibrée à ce point. La formulation suggérée conserve ce mot, mais dans un contexte plus large qui en atténue la portée.	Intégré
Joliette	À l'alinéa a), ajouter « et aux personnes issues de la diversité sexuelle et de genre » après « femmes » et « et les conditions médicales susceptibles de les affecter en particulier » à la fin	Nous ajoutons aussi les personnes issues de la diversité sexuelles et de genre dans le libellé car elles n'étaient mentionnées que dans le « considérant ». Nous trouvons que les seules mentions d'éléments médicaux relatifs aux capacités reproductives de la femme donnent un portrait biaisé de la santé globale des femmes et personnes issues de la diversité sexuelles et de genre.	Disposé par la proposition synthèse a)
Bourget et Outremont	À l'alinéa a), biffer la deuxième ligne soit : comme gynécologie, la fertilité, la contraception et la ménopause	on considère que la santé des femmes ne se limite pas qu'à ces aspects et en les énumérant on limite la santé des femmes à l'appareil reproductif / Pas besoin de donner des exemples	

Crémazie	Reformuler l'alinéa a) de la façon suivante: «favoriser les recherches en santé dans les domaines spécifiques aux femmes, comme la gynécologie, la fertilité, la contraception et la ménopause et en assurer le financement adéquat.»	Le terme «prioriser» est trop fort car nous ne pouvons hiérarchiser aussi catégoriquement nos priorités en matière de recherche. Si nous étions aux prises avec un très grave problème de santé publique, tel une épidémie ravageuse, ou un enjeu environnemental aux conséquences majeures mais dont nous ne connaissons pas précisément les causes, comment justifier une telle priorité.	Disposé par la proposition synthèse a)
Mercier	Reformuler l'alinéa a) : « Prioriser les recherches en santé sur les manifestations spécifiques aux femmes »	Nous pensons qu'il faut éviter de limiter les recherches en santé uniquement sur les fonctions reproductives des femmes ou la ménopause. Il faut une proposition globale qui permette d'englober tous les aspects de la santé des femmes : santé au travail, santé mentale, etc.	
Brome-Missisquoi	a) ajouter : la périnatalité		
Laurentides et Labelle	À l'alinéa a), « favoriser » plutôt que « prioriser » et compléter avec « et, favoriser les recherches différenciées selon le sexe dans les autres domaines de recherches. »	Au-delà du manque de recherche sur les « domaine spécifiques aux femmes », la recherche médicale a des angles morts quant aux symptômes, réactions et efficacité des traitements lorsqu'il s'agit des femmes. / Nous croyons que de "prioriser" les recherches en santé spécifiquement féminine n'est pas plus égalitaire par rapport aux domaines spécifiquement masculins.	Disposé par la proposition synthèse 1 c)
Jean-Talon	Alinéa b) remplacer «favoriser un accès...» par «garantir un accès...»		Intégré
Joliette	À l'alinéa b), ajouter « et adaptées aux réalités des femmes et personnes issues de la diversité sexuelle et de genre » après « préjugés »	Notre ajout vise à nommer spécifiquement les femmes et personnes issues de la diversité sexuelle et de genre et la nécessité que les services soient adaptés à leurs réalités, et pas seulement « accessible ».	Disposé par la proposition synthèse b)
Borduas	À l'alinéa b), remplacer « soient » par « sont »		Non retenu
Arthabaska	À l'alinéa b), ajouter « et adaptées physiquement » après « préjugés »		Intégré
Arthabaska	Ajouter c) Favoriser l'accès à des moyens de contraception gratuits dans les écoles secondaires, les cégeps et les universités.		Intégré (c)
Sainte-Marie-Saint-Jacques	Ajouter « c) Prendre en considération les besoins différents des femmes selon l'âge, en particulier celles du troisième âge. »	C'est important de porter une attention particulière à la santé des femmes du troisième âge et pas seulement dans leur jeunesse et leur âge adulte.	Intégré (d)
CCN	Ajouter un item c) qui se lirait comme suit: «QS s'engage à sensibiliser la population à l'existence des besoins sexuels des personnes en situation de handicap, notamment des femmes.»	Cette réalité est très taboue et occultée dans notre société.	Transféré à 8.3

Santé mentale				
4.2	Proposition synthèse	<p>Constatant l'insuffisance des actions de prévention en santé psychologique et les impacts de la désinstitutionnalisation, Québec solidaire mettra en place des moyens efficaces qui tiennent compte des spécificités des femmes, y compris dans les milieux de travail, notamment :</p> <p>a) des actions pour éliminer les préjugés envers les personnes atteintes de problèmes de santé mentale et soutenir les groupes de défense de leurs droits;</p> <p>b) des programmes d'insertion dans la communauté et de réinsertion progressive au travail avec l'accompagnement pour ces personnes;</p> <p>c) le renforcement des services de première et deuxième lignes en santé mentale, dont :</p> <p>i. le soutien aux personnes proches aidantes;</p> <p>ii. l'accès aux services spécialisés;</p> <p>iii. le soutien aux organismes communautaires;</p> <p>d) le soutien et le développement de ressources alternatives en santé mentale;</p> <p>e) des formations aux employeurs et gestionnaires pour mieux comprendre la problématique du stress au travail;</p> <p>f) une révision des programmes d'aide aux études pour permettre aux personnes atteintes de problèmes de santé mentale d'y avoir réellement accès tout en s'assurant que tout programme sera développé avec les principales concernées;</p> <p>g) des programmes de soutien aux parents ayant des difficultés de santé mentale dans l'exercice de leurs fonctions parentales;</p> <p>h) la mise en place un comité ministériel en santé mentale qui procédera à l'analyse des impacts des modes de fonctionnement de notre société et des différentes politiques sur la santé mentale de la population et particulièrement celle des femmes et des enfants.</p>		
	CP	<p>Santé mentale Constatant l'insuffisance des actions de prévention en santé psychologique et les impacts de la désinstitutionnalisation, Québec solidaire mettra en place des moyens efficaces qui tiennent compte des spécificités des femmes, y compris dans les milieux de travail, notamment : a) des actions pour lutter contre les préjugés envers les personnes atteintes de problèmes de santé mentale ; b) des programmes d'insertion et de réinsertion progressive au travail pour ces personnes ; c) le renforcement des services de première ligne en santé mentale, incluant le soutien aux proches aidantes.</p>		
4.2.1	Bourget	<p>Nous proposons que la proposition 4.2 soit référée à la commission thématique Santé, conditions de vie et services sociaux.</p>	<p>La proposition devrait être prise en compte lors de travaux de la commission qui viseront à doter Québec solidaire d'une grande orientation sur la question de la santé mentale. Une proposition d'ajout au programme pourrait ainsi être soumise à une prochaine instance du Parti. Afin de contribuer à ces travaux, nous transmettons un document d'analyse produit par le Réseau communautaire en santé mentale (COSME).</p> <p>Relativement à la proposition 4.2 portant sur la santé mentale, l'Association QS de Bourget reconnaît la très grande importance de cette question. Nous voulons cependant signaler que la question de la santé mentale n'a pas été abordée dans le programme de Québec solidaire jusqu'à maintenant et notamment dans la plateforme portant sur les services publics qui porte entre autres sur les services de santé.</p>	<p>Au vote</p> <p>Si adopté, dispose de l'ensemble de la proposition 4.2</p>
4.2.2	Jean-Lesage	<p>Il est proposé d'ajouter, entre l'alinéa b et c, le nouvel alinéa suivant : « des mesures qui favorisent la création d'emplois qui permet l'inclusion des personnes ayant des limitations »</p>		<p>Au vote</p>

Sainte-Marie-Saint-Jacques	À l'alinéa a), remplacer les mots «lutter contre» par «éliminer»	Un groupe de pression, comme un syndicat ou la Fédération des femmes, lutte pour améliorer la société. Mais QS, étant un parti politique, doit proposer des actions pour améliorer la société. Lutter contre quelque chose ou une situation veut dire que nous l'acceptons mais que nous sommes en désaccord. Si notre but ultime est d'éliminer ce quelque chose ou cette situation, disons-le tout simplement.	Intégré
Rosemont	À l'alinéa a), ajouter à la fin : « et de soutien aux groupes de défense de leurs droits »	Dimension importante qu'il faut inclure dans nos préoccupations.	Intégré
Borduas	Aux alinéas a) et b), remplacer « personnes » par « femmes »	Sinon, cette proposition apparaît comme un doublage avec santé et services sociaux	Non retenu, aucune position adoptée à ce sujet à l'enjeu 3
CCN	Que l'item b) se lise comme suit: «des programmes d'insertion dans la communauté et de réinsertion progressive au travail pour ces personnes».	On doit viser une insertion au travail, mais aussi dans la communauté.	Intégré
Laurentides	ajouter au b) après au travail « avec l'accompagnement pour ces personnes »		Intégré
Taschereau	À l'alinéa b), remplacer complètement « des programmes d'insertion et de réinsertion progressive au travail pour ces personnes » par « des programmes d'insertion et de réinsertion progressive au travail pour les personnes atteintes de problèmes de santé mentale dans une perspective tenant compte des besoins des personnes, en particulier des femmes. »	Beaucoup de critiques sont émises sur les programmes d'insertion et réinsertion et sur la manière dont ils sont articulés présentement. Ceux-ci doivent être repensés afin de voir à ce qu'ils respectent les choix des personnes visées. Il ne faut pas qu'amener ces personnes sur le marché du travail soit l'objectif à tout prix.	Non retenu, manque de clarté
Jean-Lesage	À l'alinéa b), ajouter à la fin le libellé suivant : pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale		Non retenu, redondance
Rosemont et Hochelaga-Maisonneuve	À l'alinéa c), ajouter « personnes » devant « proches aidantes »		Intégré
Labelle	À l'alinéa c), changer "proches aidantes" pour "proches aidant(e)s	Peuvent être autant des hommes que des femmes.	Disposé par la proposition synthèse c)
Arthabaska	À l'alinéa c), biffer « incluant le soutien aux proches aidantes »	Il s'agit d'une proposition pour les femmes et les hommes en tenant compte du fait que nous proposons une nouvelle proposition distincte pour les proches aidantes (voir la nouvelle prop. suivante).	Non retenu
Mauricie	Ajout : d) le renforcement des services de deuxième ligne en santé mentale, en particulier l'accès aux services spécialisés, afin de mieux soutenir les proches aidant.e.s et les organismes communautaires.	Malgré les appels au secours des proches impuissants et épuisés, malgré les références des organismes communautaires impliqués auprès des familles, les délais peuvent être longs avant que la personne souffrant d'un problème de santé mentale, même diagnostiqué, ait accès aux services d'un spécialiste ou aux établissements de santé spécialisés (hôpital, centre de réadaptation, centre d'hébergement, etc.). Le fardeau qui pèse sur l'entourage, le plus souvent des femmes, est bien lourd à	Disposé par la proposition synthèse c)

			porter quand la maladie n'est pas aussi bien contrôlée qu'elle le pourrait.	
	Viau	ajout d'un point 4.2 d) Le renforcement de mesures de soutien social, financier et professionnel.	Les alinéas précédents ne mentionnent pas suffisamment de mesures concrètes. En plus de l'insertion au travail, il est nécessaire de penser à des mesures sociales, financières et professionnelles qui dépassent ce seul champ d'intervention. Par exemple, l'endettement constitue une conséquence malheureuse pour de nombreuses personnes ayant des problèmes de santé mentale. Ces personnes doivent donc être soutenues plus largement qu'au niveau de la réinsertion au travail.	Disposé par la proposition synthèse
	Rosemont	Ajouter un alinéa : « le soutien et le développement aux ressources alternatives en santé mentale »	Dimension importante qu'il faut inclure dans nos préoccupations.	Intégré (d)
	Arthabaska	Ajouter un alinéa : « des formations aux employeurs pour mieux comprendre la problématique du stress au travail »		Intégré (e)
	Outremont	Ajouter un alinéa : « revoir les programmes d'aide aux études pour permettre aux personnes atteintes de problèmes de santé mentale d'y avoir réellement accès et développer tout programme avec les principales concernées. »	Il y a des carences et un besoin majeur de revoir les programmes	Disposé par la proposition synthèse f)
	Mercier	Ajouter un alinéa : « Une modification au programme d'aide financière aux études pour le prolonger, notamment afin qu'il ne soit pas interrompu en cours d'année scolaire. »	Les personnes, particulièrement les femmes présentant des problèmes de santé mentale, ne peuvent arriver à respecter les délais maximaux de financement des études et ce, même si elles y mettent toute l'énergie voulue.	Disposé par l'amendement d'Outremont ci-dessus
	Rosemont	Ajouter un alinéa : « des programmes de soutien aux parents ayant des difficultés de santé mentale dans l'exercice de leurs fonctions parentales. »	Dimension importante qu'il faut inclure dans nos préoccupations.	Intégré (g)
	Laurentides	Ajouter d'un paragraphe introductif : « Afin d'éclairer les décisions gouvernementales, QS mettra en place un comité ministériel en santé mentale qui procédera à l'analyse des impacts des modes de fonctionnement de notre société et des différentes politiques sur la santé mentale de la population et particulièrement sur les femmes et les enfants. »		Disposé par la proposition synthèse (h)

Nouvelle proposition

4.3	Proposition synthèse	Aucune		
	Arthabaska	Considérant que les femmes sont très majoritaires dans le rôle de proches aidantes : Qs s'engage à reconnaître et à soutenir les proches aidantes.		Non retenu, enjeu 3, p. 13

SECTION 5 : FEMMES, POUVOIR ET DÉMOCRATIE

Femmes, pouvoir et démocratie				
5.1	Proposition synthèse	Québec solidaire élaborera une loi-cadre qui, dans un mode de scrutin à composante proportionnelle, instaurera : a) l'obligation de parité dans les candidatures pour tous les partis politiques; b) l'obligation de la parité dans le Conseil des ministres; c) assurera la conciliation famille-travail, notamment en ce qui a trait au remplacement dans un contexte de congé de maternité; d) des mesures incitatives particulières s'adressant aux femmes des groupes minoritaires afin de faciliter leur participation à la vie citoyenne à tous les paliers.		
	CP	Mesures incitatives pour la participation des femmes en politique Québec solidaire élaborera une loi cadre qui instaurera : a) l'obligation de parité dans les candidatures pour tous les partis politiques; b) des mesures incitatives particulières s'adressant aux groupes minoritaires afin de faciliter leur participation à la vie citoyenne à tous les niveaux politiques.		
5.1.1	Montmorency	Remplacer « Québec solidaire élaborera une loi cadre qui, instaurera : a) l'obligation de parité dans les candidatures pour tous les partis politiques » par « Québec solidaire modifiera la loi électorale dans le but d'instaurer : a) l'obligation de parité dans les candidatures pour tous les partis aux différents paliers »	Il n'y a pas lieu de faire une loi cadre, il y a déjà la loi électorale qui encadre cela	Au vote
5.1.2	Labelle	À l'alinéa a), changer « l'obligation de » pour « des incitations visant la » parité	Nous croyons que ce serait s'ingérer dans le fonctionnement des autres partis politiques, ce que nous n'accepterions pas venant de la part d'un autre parti politique dans nos façons de faire. De plus, une obligation sans incitations et mesures concrètes pour faciliter le passage des femmes en politique serait plutôt contraignant.	Au vote
	Sainte-Marie-Saint-Jacques	Enlever le mot «incitatives» dans le titre	Nous ne voulons pas seulement inciter les femmes à participer à la vie politique. Nous voulons qu'elles y participent.	Titre référé à la CP
	Borduas	Remplacer « loi cadre » par « loi-cadre »		Intégré
	Rouyn-Noranda-Témiscamingue	AJOUT à la fin de la phrase d'introduction. La phrase d'introduction proposée serait : « Québec solidaire élaborera une loi cadre qui, dans un mode de scrutin à composante proportionnelle , instaurera : »	Cet ajout rend la proposition plus opérationnelle.	Intégré
	Beauharnois	À l'alinéa a), remplacer « l'obligation de » par « la »	Simplification qui permet d'éliminer le terme « obligation » qui a une forte connotation.	Non retenu, reformulation
	Gouin	À l'alinéa a), ajouter « et le Conseil de Ministres » à la fin de la proposition		Intégré (b)

	Saint-François	À l'alinéa a), remplacer « l'obligation de parité dans les candidatures pour tous les partis politiques » par « l'obligation de parité dans la composition du parlement »	L'objectif réel de la proposition est d'assurer la parité dans la représentation de la population à l'Assemblée nationale. Or, l'obligation de parité dans les candidatures ne garantit pas l'atteinte de cet objectif : il est effectivement possible qu'une élection comporte autant de candidates que de candidats, tout en débouchant néanmoins sur un parlement non paritaire. Nous proposons donc d'appliquer le principe de parité en aval de l'élection, soit en appliquant à cet effet le principe des listes de candidatures dites « compensatoires » du mode de scrutin proportionnel mixte : les candidatEs de listes seront sélectionnéEs de manière à assurer la parité au parlement. Cette façon de procéder n'obligera pas les partis politiques à présenter autant de candidates que de candidats, mais les y incitera fortement, puisqu'ils risqueront, dans le cas contraire, de perdre des sièges auxquels ils auraient autrement droit. Nous pensons que l'adoption de la proposition telle qu'amendée ci-dessus rendrait caduque la proposition 5.2.2b.	Non retenu, voir enjeu 1, p. 11-12
	Borduas	Ajouter un alinéa : « assurera la conciliation travail famille, notamment en ce qui a trait au remplacement dans un contexte de congé de maternité. »	Il manque un élément à cet article	Intégré (c)
	Sainte-Marie-Saint-Jacques	À l'alinéa d) ajouter « femmes des » après « s'adressant aux »	nous comprenons que nous visons les femmes puisque c'est un enjeu qui concerne les femmes.	Intégré
	Viau, Hochelaga-Maisonneuve et Montréal	remplacer au point d) « ...groupes minoritaires... » par « ...groupes sous-représentés... »	Nous trouvons que l'expression « groupes sous-représentés » permet mieux d'exprimer le fait que nous souhaitons faire des mesures incitatives s'adressant à des personnes dont les discriminations vécues dans la société ont un impact sur leur participation en politique. / Ce n'est pas le fait d'être minoritaire qui fait obstacle à la participation d'un groupe, mais le fait d'être sous-représenté. Les femmes constituent un groupe majoritaire dans la société québécoise et sont pourtant sous-représentées à bien des niveaux politiques. Or, on veut que les mesures incitatives s'appliquent à elles autant qu'aux autres groupes sous-représentés, minoritaires ou non.	Disposé par la proposition synthèse d)
	Saint-François	À l'alinéa d), ajouter « , notamment issus de communautés autochtones, » après « groupes minoritaires »	Nous trouvons important de mentionner spécifiquement les communautés autochtones, d'autant plus que ça a été fait ailleurs dans le cahier des perspectives.	Référé à la CP
	ULaval	À l'alinéa d) donner des exemples de "groupes minoritaires", comme les minorités culturelles, linguistiques, générationnelles, religieuses, physiques, intellectuelles, sexuelles, etc.		Non retenu, on ne vote pas sur des exemples

La démarche de la Constituante et les femmes				
5.2.1	Proposition synthèse	Dans le cadre de la démarche constituante, Québec solidaire : a) mettra en place des mesures d'accompagnement et de valorisation des femmes candidates à l'Assemblée constituante; b) assurera la conciliation famille-travail, notamment par la mise en place de garderies, d'un réseau de gardiennage mobile, d'horaires flexibles, de congés de maladie et de congés parentaux; c) inclura un droit de caucus des femmes durant la démarche de l'Assemblée constituante; d) inclura une analyse féministe et l'analyse différenciée selon le sexe (ou les genres), et tiendra compte de l'intersectionnalité des oppressions dans l'élaboration des propositions de la Constitution.		
	CP	La démarche de la Constituante et les femmes Dans le cadre de la démarche constituante, Québec solidaire : a) mettra en place des mesures d'accompagnement et de valorisation des femmes candidates à l'Assemblée constituante; b) assurera la conciliation famille-travail, notamment par la mise en place de garderies, d'un réseau de gardiennage mobile, d'horaires flexibles, de congés de maladie et de congés parentaux; c) inclura un droit de caucus des femmes durant la démarche de l'Assemblée constituante; d) inclura une analyse féministe, l'analyse différenciée selon le sexe (ou les genres) et une approche intersectionnelle dans l'élaboration des propositions de la Constitution.		
5.2.1.1	Hochelaga-Maisonneuve et Montréal	À l'alinéa c), remplacer « un droit de caucus des femmes » par « un droit de caucus non-mixtes pour les personnes s'identifiant comme femmes et pour les groupes marginalisés »	Le but visé par cette proposition est d'élargir le droit de caucus non mixte	Au vote
	Beauharnois	Remplacer le titre de la proposition par « La place des femmes au sein de la démarche de la Constituante »	Permet d'inclure d'emblée les femmes et l'importance de leur présence au sein de la démarche.	Titre référé à la CP
	Gouin	Ajouter un alinéa a) Assurer la parité de la délégation de l'Assemblée Constituante		Non retenu, voir enjeu 1, p. 11
	Labelle	À l'alinéa b), biffer congés parentaux de l'énumération	Un congé parental dans une instance qui est ponctuelle et ne dure en moyenne pas plus de 18 mois, ferait en sorte de devoir soit remettre tout le processus de la démarche constituante à plus tard, soit de mettre de côté la personne en congé qui serait ainsi à l'écart de la démarche durant une grande fraction de temps	Vote scindé
	ULaval	À l'alinéa b), ajouter suite aux termes « conciliation famille-travail » les mots suivants : autant pour les femmes que pour les hommes.		Non retenu, implicite
	Taschereau	À l'alinéa d), remplacer « et une approche intersectionnelle » par « et une ou des approches tenant compte de l'intersectionnalité des oppressions »	L'approche intersectionnelle est critiquée par certains courants féministes. Tout en reconnaissant l'importance de tenir compte des différents systèmes d'oppression, nous ne devrions pas nous restreindre à une seule approche théorique.	Disposé par la proposition synthèse d)

Contenu de la Constitution et valeurs féministes				
5.2.2	Proposition synthèse	<p>Tout en préservant l'autonomie de l'Assemblée constituante, Québec solidaire proposera d'inclure dans le projet de Constitution, les points suivants :</p> <p>a) le principe de parité dans les institutions politiques et les conseils d'administration des institutions publiques, y compris au Conseil des ministres;</p> <p>b) le principe de parité dans les conseils d'administration des institutions privées;</p> <p>c) le mode de scrutin proportionnel mixte avec parité des candidatures et des personnes élues avec priorité à une femme dans le cas d'un nombre de sièges impair;</p> <p>d) l'inclusion, par le gouvernement, d'une analyse féministe et de l'analyse différenciée selon le sexe (ou les genres) dans l'élaboration de tous les programmes et politiques en plus de tenir compte de l'intersectionnalité des oppressions;</p> <p>e) un préambule à la Constitution du Québec inspiré de la <i>Charte mondiale des femmes pour l'humanité</i> comme manifeste international de solidarité des femmes, et se réclamant des grandes valeurs de liberté, d'égalité, de solidarité, de justice et de paix;</p> <p>f) le principe d'équité salariale et d'élimination de la discrimination en emploi pour les femmes;</p> <p>g) le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre comme motifs interdits de discrimination (en référence à l'article 10 de la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i>).</p>		
	CP	<p>Contenu de la Constitution et valeurs féministes</p> <p>Tout en préservant l'autonomie de l'Assemblée constituante, Québec solidaire proposera d'inclure dans le projet de Constitution, les points suivants :</p> <p>a) le principe de parité dans les institutions politiques, les conseils d'administration des institutions publiques et privées, y compris au conseil des ministres;</p> <p>b) le mode de scrutin proportionnel mixte avec parité des candidatures et listes en alternance femmes-hommes en commençant par une femme;</p> <p>c) l'inclusion, par le gouvernement, d'une analyse féministe, de l'analyse différenciée selon le sexe (ou les genres) et de l'approche intersectionnelle dans l'élaboration de tous les programmes et politiques;</p> <p>d) un préambule à la Constitution du Québec inspiré de la <i>Charte mondiale des femmes pour l'humanité</i> comme manifeste international de solidarité des femmes, et se réclamant des grandes valeurs de liberté, d'égalité, de solidarité, de justice et de paix;</p> <p>e) le principe d'équité salariale et de lutte contre la discrimination en emploi pour les femmes;</p> <p>f) le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre comme motifs interdits de discrimination (en référence à l'article 10 de la <i>Charte des droits et libertés de la personne du Québec</i>).</p>		
5.2.2.1	CCN	Référer cette proposition à la CP.	Lors de l'adoption des enjeux antérieurs, il n'a pas été traité de ce que QS devrait défendre dans un le projet de Constitution. La discussion de cette proposition devrait se tenir dans le cadre des délibérations entourant le projet de Constitution.	Au vote Si adopté, dispose de la proposition 5.2.2
5.2.2.2	Sainte-Marie-Saint-Jacques	Ajouter un item c) et décaler les autres items : «une représentation politique plus fidèle de la diversité de la composition sociale par exemple : classe sociale, handicap, identité et expressions de genres, et c...»	Ce que nous voulons, c'est que la Constitution assure une représentation politique de toutes les diverses composantes de la société québécoise.	Au vote
	Saint-François	À l'alinéa a), scinder la proposition en deux : « le principe de parité dans les institutions politiques et les conseils d'administration des institutions publiques, y compris au conseil des ministres » « le principe de parité dans les conseils d'administration des institutions privées »	Nous pensons que la partie de la proposition traitant des institutions privées doit être débattue séparément.	Intégré

Viau	À l'alinéa a) de la proposition initiale, enlever «et privées» ;	Il y a 500 000 entreprises au Québec qui ont différentes grosseurs (de la multinationale à l'entreprise culturelle <i>underground</i>), l'application de la parité à toutes ses entreprises nous semble aller trop loin. Il serait mieux de miser sur l'éducation.	Vote scindé sur b)
Labelle	À l'alinéa c), rajouter « incitation visant la » entre « avec » et « parité » et biffer en commençant par une femme		Non retenu, voir enjeu 1, p. 11-12
Hochelaga-Maisonneuve	À l'alinéa c), ajouter « obligatoire » à la suite de « scrutin proportionnel mixte avec parité »		
Hochelaga-Maisonneuve	À l'alinéa d), remplacer « listes en alternance femmes-hommes en commençant par une femme » par « des élu-e-s avec priorité à une femme dans le cas d'un nombre de sièges impair ».	Dans un système d'élection proportionnel-mixte, un certain nombre de député-e-s sont élu-e-s par la population et une autre proportion des sièges est distribuée selon le suffrage universel. Dans l'optique où une majorité d'hommes sont élus par la population, nous voyons mal comment une liste en alternance femme-homme pour remplir les sièges réservés au suffrage universel permettrait de corriger le déséquilibre d'hommes par rapport aux femmes. Il faudrait nommer autant de femmes que nécessaire pour les équilibrer avec les hommes avant de débiter une alternance femme-homme. Pour faciliter la formulation, nous proposons ici de simplement dire qu'il faut une parité obligatoire des élu-e-s.	Intégré
Outremont	À l'alinéa d), ajouter « et protection de l'environnement » après « paix »	Afin de respecter la forme de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité	Non retenu (l'environnement ne figure pas dans les 5 grandes valeurs, mais plutôt dans l'affirmation 4 de la section Solidarité)
Sainte-Marie-Saint-Jacques	À l'alinéa g), enlever la mention «du Québec» au titre de la Charte des droits et libertés.	Le titre officiel de la Charte des droits et liberté québécoise ne porte pas la mention «du Québec».	Intégré
Borduas	Biffer g)	Ce paragraphe apparaît inutile.	Vote scindé
ULaval	Ajouter le point : g) que le processus constituant garantisse la prise en considération effective des recommandations provenant dudit caucus.		Référent à la CP

SECTION 6 : UNE POLITIQUE FÉMINISTE AU REGARD DES FAMILLES

Une politique féministe au regard des familles				
6.1	Proposition synthèse	<p>Dans le but d'intégrer les principes directeurs dont devraient s'inspirer l'ensemble des politiques, programmes et décisions des différents paliers de gouvernement (national, régional et local) qui touchent la famille, Québec solidaire élaborera une loi-cadre sur la famille qui :</p> <p>a) mettra en place des mesures pour valoriser la contribution sociale de tous les individus à tous les stades de leur vie tout en favorisant leur épanouissement ainsi que le développement de liens intergénérationnels et, notamment, évaluera les politiques et programmes du gouvernement en fonction de leur impact potentiel sur les personnes aux différents stades de la vie;</p> <p>b) reconnaîtra, tout en soutenant l'épanouissement social, que la maternité, la paternité, la parentalité et les soins aux proches :</p> <p>i. puissent d'abord être un choix;</p> <p>ii. puissent se vivre sans aucune forme d'appauvrissement et dans un partage équitable de tous les avantages sociaux;</p> <p>c) assurera un soutien au rôle parental;</p> <p>d) mettra en place diverses mesures touchant la conciliation famille, travail, études, implication sociale;</p> <p>e) reconnaîtra en outre, en toutes matières familiales touchant les enfants, la primauté absolue de la Convention internationale sur les droits de l'enfant qui précise son droit à la vie, au développement et à la non-discrimination, et la priorité à accorder à l'intérêt supérieur de l'enfant et à son droit à être entendu, en toutes circonstances, sur toutes questions l'intéressant;</p> <p>f) augmentera graduellement (à la capacité des finances publiques) le pourcentage de remplacement du revenu pour les congés de maternité et de paternité;</p> <p>g) fera en sorte que les entreprises ne puissent pas compromettre la carrière ou le poste des parents sur cette base.</p>		
	CP	<p>Vers une loi-cadre sur la famille</p> <p>Dans le but d'intégrer les principes directeurs dont devraient s'inspirer l'ensemble des politiques, programmes et décisions des différents paliers de gouvernement, (national, régional et local) qui touchent la famille, Québec solidaire élaborera une loi-cadre sur la famille qui :</p> <p>a) mettra en place des mesures pour valoriser les personnes à tous les stades de leur vie tout en favorisant leur épanouissement ainsi que le développement de liens intergénérationnels;</p> <p>b) reconnaîtra que la maternité, la paternité, la parentalité et les soins aux proches puissent d'abord être un choix, se vivre sans aucune forme d'appauvrissement et dans un partage équitable de tous les avantages sociaux, tout en soutenant l'épanouissement social;</p> <p>c) mettra en place diverses mesures touchant la conciliation famille-travail-études-implication sociale.</p>		
6.1.1	Montréal	Ajouter un alinéa : « soutiendra la quantification et la valorisation du travail lié à la reproduction et au travail domestique »		Au vote
	Montmorency	Supprimer « qui touchent la famille »	Non nécessaire; de plus, cela touche toutes les lois et pas uniquement celles qui concernent la famille a priori	Non retenu, loi-cadre sur la famille
	Beauharnois	À l'alinéa a), remplacer « les personnes » par « la contribution sociale de tous les individus »	Notre compréhension de la proposition nous porte à mettre davantage l'accès sur la contribution sociale des individus plutôt qu'uniquement sur les personnes en elles-mêmes.	Intégré
	Hochelaga-Maisonneuve	À l'alinéa a), ajouter « et, notamment, évaluera les politiques et programmes du gouvernement en fonction de leur impact potentiel sur les personnes aux différents stades de la vie » à la fin		Intégré
	Rouyn-Noranda-Témiscamingue	À l'alinéa b), remplacer « puissent d'abord être un choix » par « doivent »	En biffant « puissent d'abord être un choix », on élimine l'ambiguïté qu'une personne pourrait renoncer à être parent, notamment lors d'une séparation, et laisser l'État prendre en charge les enfants. Également, le choix du verbe doivent à la place de puissent nous permet de prendre formellement position contre un appauvrissement résultant de la situation de maternité, de paternité, de parentalité et de soins aux proches.	Disposé par la proposition synthèse b)

Hochelaga-Maisonneuve	ajouter « c) assurera un soutien au rôle parental » en ajustant la numérotation de l'alinéa suivant	Ce soutien est prévu à la proposition 7a), mais uniquement dans le contexte de services éducatifs à la petite enfance. Or, le soutien devrait être offert aux parents avant, pendant et après la période où ils ont recours à ces services.	Intégré (c)
Outremont et Montréal	Ajouter un alinéa : « reconnaîtra en outre, en toutes matières familiales touchant les enfants, la primauté absolue de la Convention internationale sur les droits de l'enfant qui précise son droit à la vie, au développement et à la non-discrimination, et la priorité à accorder à l'intérêt supérieur de l'enfant et à son droit à être entendu, en toutes circonstances, sur toutes questions l'intéressant. »	Les droits des enfants sont importants pour les membres et ils voulaient le faire paraître davantage dans le cahier de perspectives	Intégré (e)
Jean-Lesage	ajouter un alinéa D se lisant comme suit : Socialiser les tâches des proches aidantes en offrant un cadre décent incluant un revenu, des formations et du répit afin que le soutien apporté gratuitement aux personnes âgées ou handicapées ne devienne pas trop lourd.		Non retenu, voir enjeu 3, p. 13
Labelle	Ajouter: 6.1.d. fera passer de 1 à 3 mois le nombre de mois non transférables accordé au père	Pour créer un partage plus égalitaire du travail invisible domestique souvent accompli par les femmes. Favoriserait aussi l'attachement et l'implication du père de façon plus prononcée.	Référent à la CP pour intégration à la plateforme
Labelle	Ajouter: 6.1.e. établira des congés familiaux annuels distincts des congés de maladie.		Non retenu, voir plateforme 2014, 1.15
Labelle	Ajouter: 6.1.f. augmentera graduellement (à la capacité des finances publiques) le pourcentage de remplacement du revenu pour les congés de maternité et de paternité.		Intégré (f)
Arthabaska	Ajout d) Mettra en place un revenu minimum garanti, notamment pour les femmes séparées qui se retrouvent sans revenu		Non retenu, voir enjeu 3, p. 5
ULaval	Ajouter un point : c) Que les deux parents aient la possibilité de prendre simultanément un congé parental de 18 mois, et ce, dans le but d'améliorer la conciliation travail-famille et d'encourager les hommes à prendre part aux tâches domestiques.	Considérant qu'il faut 18 mois à un enfant pour tisser des liens affectifs solides et sains avec ses parents.	Référent à la CP pour intégration à la plateforme
ULaval	Ajouter un point : d) de faire en sorte que les entreprises ne puissent pas compromettre la carrière ou le poste des parents sur cette base.		Intégré (g)

Reconnaissance et valorisation des différents modèles familiaux				
6.2	Proposition synthèse	<p>Québec solidaire reconnaîtra et valorisera pleinement les compétences parentales et la richesse des différents modèles familiaux égalitaires, incluant les parents qui ne vivent pas ensemble, et ce, notamment :</p> <p>a) en prenant des mesures pour lutter contre l'hétéronormativité, les stéréotypes de genres, les modèles familiaux inégalitaires et l'ensemble des représentations sociales qui contribuent à enlever aux familles des possibilités de se développer librement et/ou d'être pleinement reconnues;</p> <p>b) en assurant un traitement équitable à tous les types de famille et aux individus qui les composent.</p>		
	CP	<p>Reconnaissance et valorisation des différents modèles familiaux Québec solidaire reconnaîtra pleinement les compétences parentales et la richesse des différents modèles familiaux égalitaires, incluant les parents qui ne vivent pas ensemble et ce, notamment : a) en prenant des mesures pour lutter contre l'hétéronormativité, les stéréotypes de genres, les modèles familiaux inégalitaires et l'ensemble des représentations sociales qui contribuent à enlever aux familles des possibilités de se développer librement et/ou d'être pleinement reconnues; b) en assurant un traitement équitable à tous les types de famille et aux individus qui les composent.</p>		
	Montmorency	Remplacer « Québec solidaire reconnaîtra pleinement les compétences » par « Québec solidaire reconnaîtra et valorisera pleinement les compétences »	Nous ajoutons l'idée de valoriser dans la proposition	Intégré
	Montmorency	À l'alinéa a), supprimer « les modèles familiaux inégalitaires »	Expression appelant un jugement et qui peut porter à confusion	Vote scindé
	Viau	À l'alinéa a), biffer « et l'ensemble des représentations sociales »	Trop vague et difficile d'application.	Vote scindé
	Outremont	À l'alinéa a), ajouter « le bigenrisme, » après « l'hétéronormativité »	Reconnaître la fluidité possible entre les comportements féminins et masculins dans une perspective d'inclusion	Non retenu, inclus dans « stéréotypes de genres »
	Montmorency	À l'alinéa a), mettre une définition de « stéréotypes de genre » en note de bas de page comme celle sur l'hétéronormativité.		Référent à la CP

SECTION 7 : SERVICES ÉDUCATIFS À LA PETITE ENFANCE

Services éducatifs à la petite enfance				
7	Proposition synthèse	<p>Québec solidaire proposera une politique nationale des services éducatifs destinés aux enfants de 0 à 5 ans. Cette politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) aura pour principe de base le droit fondamental à des services à la petite enfance universels, gratuits et accessibles physiquement et géographiquement; b) visera le développement global de l'enfant (dimensions cognitive, physique, affective, sociale, etc.) et le soutien aux familles et au rôle parental; c) reconnaîtra le rôle et les compétences des parents, tuteurs et tutrices en favorisant notamment leur implication au plan éducatif; d) soutiendra les parents, tuteurs et tutrices dans l'amélioration de leurs compétences parentales/familiales; e) favorisera la conciliation famille, travail, études et implication sociale, notamment en proposant des horaires et calendriers flexibles; f) favorisera une offre et une gestion non commerciales des services, développés en réseau public ou d'économie sociale; g) offrira diverses possibilités de services éducatifs reposant sur une pluralité d'approches complémentaires et, au besoin, l'intégration de services spécialisés de manière à respecter le caractère volontaire de l'accès aux services et à répondre au choix des parents, tuteurs et tutrices, y compris le choix de garder leurs enfants à la maison; h) reconnaîtra le rôle et l'engagement des parents, tuteurs et tutrices et du personnel des services en privilégiant des mécanismes de gestion démocratique et participative qui leur accordent une place constructive et importante dans les consultations et les décisions qui concernent les grandes orientations de ces services et en adoptant des mesures pour soutenir ces personnes; i) favorisera une concertation régionale et locale, en incluant les différents milieux (services de garde, scolaire, communautaire, santé et services sociaux) ainsi que les parents, tuteurs et tutrices, afin d'offrir et de coordonner : <ul style="list-style-type: none"> i. une stabilité du niveau de service (nombre de places) pour chaque communauté locale; ii. une diversité de services disposant des moyens appropriés; iii. une maximisation de la proximité du service de garde; j) favorisera l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers en offrant du soutien au milieu et à la famille tout en adaptant les approches et environnements lorsque nécessaire. 		
	CP	<p>Principes pour une politique des services à la petite enfance Québec solidaire proposera une politique nationale des services éducatifs à la petite enfance. Intégrant l'ensemble des services éducatifs destinés aux enfants de 0 à 5 ans, cette politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) visera le développement global de l'enfant (dimensions cognitive, physique, affective, sociale, etc.) et le soutien aux familles et au rôle parental; b) reconnaîtra le rôle éducatif des parents ainsi que leurs compétences parentales; c) favorisera la conciliation famille-travail, famille-études et famille-travail-études, notamment en proposant des horaires et calendriers flexibles; d) favorisera une offre et une gestion non commerciales des services, développés en réseau public ou d'économie sociale; e) rendra ces services disponibles, accessibles financièrement (voire gratuits) et géographiquement à toutes les familles du Québec; f) offrira diverses possibilités de services éducatifs reposant sur une pluralité d'approches complémentaires de manière à respecter le caractère volontaire de l'accès aux services et à répondre au choix des parents, y compris le choix de garder leurs enfants à la maison; g) reconnaîtra le rôle et l'engagement des parents et du personnel des services en privilégiant des mécanismes de gestion démocratique et participative qui leur accordent une place constructive importante dans les consultations et les décisions qui concernent les grandes orientations de ces services; h) favorisera une concertation régionale et locale, en incluant les différents milieux (services de garde, scolaire, communautaire, santé et services sociaux) et les parents, afin d'offrir et de coordonner une diversité de services en disposant des moyens appropriés. 		
7.1	Marie-Victorin	<p>ajouter le point suivant à la suite du point h) :</p> <p>« offrira des services de soutien de qualité pour les enfants dont les premières années se passent essentiellement à la maison ; »</p>	<p>Cette mesure permettra d'intégrer les enfants à la maison au service public, d'aider à leur socialisation et de répondre aux besoins particuliers qu'ils pourraient avoir</p>	Au vote

Borduas	Remplacer « services à la petite enfance » par « services à l'enfance » et « services éducatifs destinés aux enfants de 0 à 5 ans » par « organismes offrant des services aux enfants de 0 à 18 ans »		Non retenu, le Congrès enjeu 3 avait référé la petite enfance à l'enjeu 4
Hochelaga-Maisonneuve	ajouter « des tuteurs et des tutrices » à la suite de « parents » (quatre occurrences)	tenir compte de la réalité spécifique aux tuteurs et aux tutrices	Intégré
Marie-Victorin	Ajouter le point suivant avant le point a) : « (cette politique) aura pour principe de base le droit fondamental de chacun à une éducation publique, universelle et gratuite à partir du plus jeune âge; » Remplacer le point e) par : « rendra ces services gratuits et accessibles géographiquement à toutes les familles du Québec; »	Les services à la petite enfance font partie intégrante du système d'éducation et doivent donc être d'accès universel et gratuit. Il faut éliminer l'ambiguïté véhiculée par le libellé du cahier de perspectives qui semble hésiter entre la gratuité, condition essentielle de l'universalité, et des mesures ciblées pour venir en aide aux plus pauvres, d'inspiration plus libérale et caritative.	Disposé par la proposition synthèse a), voir la plateforme 2014, 1.2
Outremont, CCN, Montréal et Gouin	À l'alinéa a), ajouter « physiquement et » avant « financièrement »	inclusion des personnes en situation de handicap / Ces services doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap.	Intégré
Taillon	Remplacer le point e) de la proposition initiale par : Rendra ces services gratuits et universels.	L'éducation est un droit fondamental incluant les services éducatifs à la petite enfance.	Disposé par la proposition synthèse a)
Mauricie	e) de la proposition initiale Enlever "accessibles financièrement (voire gratuit)" et remplacer par "gratuitement" : Rendra ces services accessibles gratuitement et géographiquement à toutes les familles du Québec.	Les services éducatifs publics de 0 à 5 ans doivent être accessibles gratuitement au même titre que l'éducation primaire, secondaire et universitaire.	Disposé par la proposition synthèse a)
Hochelaga-Maisonneuve	À l'alinéa e) de la proposition initiale, biffer « (voire gratuits) » et d'ajouter « en visant leur gratuité sur une période de 10 ans » à la suite de « à toutes les familles du Québec »	préciser la proposition en proposant des objectifs concrets	Référé à la CP pour intégration à la plateforme
Borduas	À l'alinéa c), biffer « éducatif » et ajouter à la fin de la ligne « en favorisant notamment leur implication au plan éducatif »		Disposé par la proposition synthèse c)
Montréal	Remplacer d) Soutiendra les parents dans l'amélioration de leurs compétences parentales/familiales;		Disposé par la proposition synthèse d)
Labelle	À l'alinéa e), ajouter à la fin : « de façon à accommoder les parents travaillant sur différents quarts »	Pour préciser qu'il est important de donner des services répondant aux différentes réalités d'emploi d'aujourd'hui (quart de travail de soir, changement d'une semaine à l'autre, 1 fin de semaine sur 2, etc.)	Non retenu, implicite
Rouyn-Noranda-Témiscamingue	AJOUTER implication sociale. La formulation de 7e) serait alors : « favoriser la conciliation famille-travail, famille-études et famille-travail-études- implication sociale notamment en proposant des horaires et calendriers flexibles; »	Concordance avec 6.1d)	Disposé par la proposition synthèse e)

Marie-Victorin et Taillon	remplacer l'alinéa f) par le texte suivant : « réservera les fonds publics au développement d'une offre et d'une gestion non commerciales des services dans le réseau public et le réseau d'économie sociale ; »	Cette mesure permettra à un gouvernement solidaire d'imposer un moratoire au financement public des garderies à but lucratif, d'annuler les ponctions prévues par les Libéraux sur les surplus des CPE et de réserver les fonds publics au développement du réseau public et d'économie familiale.	Référent à la CP pour intégration à la plateforme
Hochelaga-Maisonneuve	À l'alinéa f), ajouter « en visant une élimination des garderies à but lucratif sur une période de 10 ans » à la suite de « développés en réseau public ou d'économie sociale »	préciser la proposition en proposant des objectifs concrets	Référent à la CP pour intégration à la plateforme
Viau	remplacer l'alinéa f) par « favorisera des services publics »	L'État doit jouer un rôle important dans tout le système de l'éducation, y inclus la petite enfance et doit éviter que le recours à l'économie sociale ne devienne une solution à moindre coût pour le même service au détriment des travailleuses et travailleurs.	Irrecevable, en contradiction avec la plateforme 2014, 1.2
Labelle	À l'alinéa g), intégrer après approches complémentaires : « et, au besoin, l'intégration de services spécialisés », de manière...	Pour favoriser l'intégration des enfants ayant une ou des difficultés dans le milieu convenant le mieux au choix des parents.	Intégré
Montréal	À l'alinéa h), ajouter à la fin « et en adoptant des mesures pour soutenir ces personnes »		Intégré
Labelle	À l'alinéa i), après coordonner, insérer un picot i et un picot iii en intégrant la fin du paragraphe en picot ii, donc : « afin d'offrir et de coordonner : i. Une stabilité du niveau de service (nombre de places) pour chaque communauté locale ii. Une diversité de services disposant des moyens appropriés iii. Une maximisation de la proximité du service de garde »	En milieu rural, les déménagements amènent régulièrement une variabilité de la disponibilité du nombre de place à proximité.	Intégré
Borduas	Ajouter un alinéa : « favorisera l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers en offrant du soutien au milieu et à la famille tout en adaptant les approches et environnements lorsque nécessaire. »		Intégré (j)
Taillon	Ajouter « Garantira l'accessibilité aux services éducatifs à la petite enfance »	comme les commissions scolaires qui sont obligées de fournir le nombre de places disponibles répondant aux besoins.	Disposé par la proposition synthèse a)

SECTION 8 : HYPERSEXUALISATION, VIOLENCES ET PROSTITUTION/TRAVAIL DU SEXE

Lutte contre l'hypersexualisation et les violences				
8.1	Proposition synthèse	<p>Québec solidaire :</p> <p>a) agira contre la culture du viol, les stéréotypes sexistes, transphobes et putophobes, la contrainte à la sexualisation (dont l'hypersexualisation), l'hétéronormativité, l'intimidation, la traite des femmes et des enfants;</p> <p>b) encadrera la production d'images dans le but de prévenir la publicité dégradante et méprisante pour l'égalité des sexes ou qui valorise des modèles corporels uniques, en prenant en considération tous les espaces médiatiques;</p> <p>c) favorisera la production d'images positives et plurielles pour contrer celles qui favorisent des modèles corporels uniques, des stéréotypes et des contraintes à la sexualisation;</p> <p>d) prendra des mesures et soutiendra les initiatives pour combattre toutes les formes de violence dont les violences sexuelles et conjugales et toute forme de violence familiale.</p> <p>[1] Hétéronormativité : la norme sociale qui conçoit le couple et la famille comme étant basés sur la relation d'un homme et d'une femme, excluant de ce fait les couples homosexuels.</p>		
	CP	<p>Lutte contre l'hypersexualisation et les violences</p> <p>Québec solidaire :</p> <p>a) agira contre la culture du viol, les stéréotypes sexistes, l'hypersexualisation, l'hétéronormativité[1], la traite des femmes et des enfants, notamment en encadrant la production d'images dans le but de prévenir la publicité dégradante et méprisante pour l'égalité des sexes ou qui valorise des modèles corporels uniques, en prenant en considération tous les espaces médiatiques;</p> <p>b) prendra des mesures et soutiendra les initiatives pour combattre les violences sexuelles et conjugales et toute forme de violence familiale.</p> <p>[1] Hétéronormativité : la norme sociale qui conçoit le couple et la famille comme étant basés sur la relation d'un homme et d'une femme, excluant de ce fait les couples homosexuels.</p>		
8.1.1	Outremont, Mercier, Hochelaga-Maisonneuve et Montréal	À l'alinéa a), remplacer « traite des femmes et des enfants » par « traite des êtres humains »	Ces termes sont plus englobants que seulement la traite des femmes et des enfants dans la lutte contre les violences	Au vote
8.1.2	Viau	Ajouter « b) préviendra et sanctionnera la publicité dégradante et méprisante »	Il est important de clarifier la proposition et donner la chance aux membres du parti de voter pour ou contre les lois restrictives.	Au vote
	Outremont, Hochelaga-Maisonneuve et Montréal	À l'alinéa a), ajouter « transphobes et putophobes, » après « sexistes »	Inclusion d'autres phobies dont les femmes sont victimes	Intégré
	Montréal	À l'alinéa a), remplacer « l'hypersexualisation » par « la contrainte à la sexualisation »		Disposé par la proposition synthèse a) (qui conserve « hypersexualisation »)
	Hochelaga-Maisonneuve	À l'alinéa a), ajouter « l'injonction à la sexualisation dont » devant « l'hypersexualisation »		Disposé par la proposition synthèse

	Outremont et Montréal	À l'alinéa a), ajouter après l'élément sur la traite « l'intimidation et autres violences de toutes sortes »	importance de souligner intimidation	« l'intimidation » intégré, « autres violences » disposé par la proposition synthèse 1 e)
	Mercier et Hochelaga-Maisonneuve	À l'alinéa a), rayer à partir de « notamment » jusqu'à la fin du paragraphe (« ...espaces médiatiques. »)	Nous voulons éviter de tomber dans la censure médiatique et le contrôle de l'information, ce qui porterait atteinte aux libertés fondamentales...	Vote scindé
	Viau, Outremont et Montréal	Scinder l'alinéa a) pour que l'alinéa a) termine juste avant « notamment »	Il est important de clarifier la proposition et donner la chance aux membres du parti de voter pour ou contre les lois restrictives.	Intégré
	Outremont et Montréal	Ajouter un alinéa : « favorisera la production d'images positives et plurielles pour contrer celles qui favorisent des modèles corporels uniques, des stéréotypes et des contraintes à la sexualisation »	Solution positive et plus inclusive, changement du terme hypersexualisation par contraintes à la sexualisation car les membres trouvent qu'il est plus important de faire refléter le fait qu'il s'agit d'une contrainte que d'être poussé à être sexualisé	Intégré (c)
	Montmorency	Ajouter un alinéa : « agira dans l'espace public pour favoriser le respect, l'égalité et la dignité de toutes les femmes. »	Ne pas juste agir contre mais agir pour promouvoir les valeurs du respect, de l'égalité et de la dignité.	Disposé par la proposition synthèse c)
	Rosemont	Ajouter un alinéa : « mettra en place des programmes d'éducation sexuelle touchant non seulement les adolescents, mais aussi les enfants, les parents et tout intervenant ayant l'opportunité de transmettre des informations justes et une vision positive de la sexualité afin de créer une culture de l'éducation sexuelle, tant à l'école que dans les autres sphères de la société. »	Dimension importante	Disposé par la proposition synthèse 1 f)
	Rouyn-Noranda-Témiscamingue et Montréal	À l'alinéa d), ajouter : « prendra des mesures et soutiendra les initiatives pour combattre toutes les formes de violence dont les violences sexuelles et conjugales et toute forme de violence familiale. »	On englobe tout on spécifiant quelques unes de ces formes de violence.	Intégré
	Brome-Missisquoi	Dans le d) ajouter : y compris la violence obstétricale		Référent à la CP pour intégration au bloc Santé des femmes
	Anjou-Louis-Riel	remplacer, dans la définition d'hétéronormativité en bas de page, « les couples homosexuels » par « tous les autres type de relations »	la formulation excluait les couples transgenres, polyamoureux, monoparentaux, etc.	Note de bas de page : référé à la CP
	Sainte-Marie-Saint-Jacques et Hochelaga-Maisonneuve	Ajouter une note de bas de page pour définir «hypersexualisation»	Cette définition aidera à mieux comprendre quel type de femmes est concerné.	Note de bas de page : référé à la CP
	Hochelaga-Maisonneuve	ajouter les définitions suivantes en notes de bas de page : « Putophobie: La peur et la haine des personnes travailleuses et travailleurs du sexe (ou perçues comme tel), pour ce qu'elles sont et pour ce qu'elles représentent, à savoir une sexualité qui sort des normes dominantes de moralité, de conjugalité, de vêtue et de travail. Dès lors, la putophobie est aussi utilisée contre les personnes qui ne travaillent pas dans l'industrie du sexe, mais dont la sexualité, la vêtue ou la conjugalité sont considérées comme abjectes. Ainsi, la putophobie tient une place centrale dans la constitution et le maintien de la culture du viol.	Injonction sexuelle (<i>sexual injunction</i>): Terme utilisé pour désigner l'obligation de soumettre sa sexualité à certaines normes. »	Note de bas de page : référé à la CP

Dignité et respect des personnes prostituées/des travailleuses et travailleurs du sexe		
8.2.1	Proposition synthèse	<p>Québec solidaire s'assurera que toutes mesures, législatives ou autres, qui visent à encadrer la prostitution/le travail du sexe, priorisent les droits fondamentaux des personnes prostituées/des travailleuses et travailleurs du sexe (dont le droit à la vie, à la sécurité, à la dignité et à la liberté) et que les conséquences de ces mesures ne portent pas atteinte à ces droits.</p> <p>Concernant la situation des personnes, il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) reconnaître le droit des personnes de disposer de leur corps comme elles l'entendent; b) déjudiciariser les personnes prostituées/les travailleuses et travailleurs du sexe et dénoncer toute forme de harcèlement et de profilage par les services policiers; c) lutter dans le but d'éliminer la violence, l'exploitation (notamment par les proxénètes) et l'absence de plein consentement qui peuvent être présentes dans la prostitution/le travail du sexe; d) mettre en place et favoriser le soutien social et des alternatives économiques à l'entrée dans la prostitution/le travail du sexe ainsi que pour les personnes qui souhaitent en sortir; e) sensibiliser la population, et les hommes en particulier, quant à : <ul style="list-style-type: none"> i. la stigmatisation que peuvent vivre les personnes prostituées/les travailleuses du sexe; ii. les risques de violence contre ces personnes et le harcèlement dont elles peuvent être victimes; iii. les risques de violence et le harcèlement contre d'autres personnes qui ne sont pas prostituées/travailleuses du sexe, par exemple des femmes qui se font aborder pour services sexuels dans les rues de certains quartiers; iv. la question du consentement dans les rapports sexuels; f) favoriser et soutenir les initiatives visant à mettre en place une cohabitation harmonieuse entre les personnes prostituées/les travailleuses et travailleurs du sexe et les citoyen-ne-s résidant dans les quartiers où ces activités se déroulent; g) promouvoir des recherches-actions sur la situation des personnes prostituées/les travailleuses et travailleurs du sexe.
	CP	<p>Dignité et respect des personnes prostituées/travailleuses et travailleurs du sexe</p> <p>Québec solidaire s'assurera que toutes mesures, législatives ou autres, qui visent à encadrer la prostitution/ le travail du sexe, priorisent les droits fondamentaux des personnes prostituées/travailleuses et travailleurs du sexe (dont le droit à la vie, à la sécurité et à la liberté) et que les conséquences de ces mesures ne portent pas atteinte à ces droits.</p> <p>Concernant la situation des personnes, il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) reconnaître le droit des personnes de disposer de leur corps comme elles l'entendent; b) déjudiciariser les personnes prostituées/les travailleuses et travailleurs du sexe et dénoncer toute forme de harcèlement et de profilage par les services policiers; c) lutter contre la violence, l'exploitation (notamment par les proxénètes) et l'absence de plein consentement qui peuvent être présentes dans la prostitution/le travail du sexe; d) mettre en place du soutien social et des alternatives économiques à l'entrée dans la prostitution/ le travail du sexe ainsi que pour les personnes qui souhaitent en sortir; e) sensibiliser la population, et les hommes en particulier, quant à : <ul style="list-style-type: none"> i. la stigmatisation que peuvent vivre les personnes prostituées/travailleuses du sexe, comme si elles étaient des citoyennes de seconde zone; ii. les risques de violence contre ces personnes et le harcèlement dont elles peuvent être victimes; iii. les risques de violence et le harcèlement contre d'autres personnes qui ne sont pas prostituées/travailleuses du sexe, par exemple des femmes qui se font aborder pour services sexuels dans les rues de certains quartiers; f) soutenir les initiatives des personnes prostituées/travailleuses du sexe qui veulent s'auto-organiser et définir leurs besoins.

8.2.1.1	Hochelaga-Maisonneuve et Montréal	remplacer « a) reconnaître le droit des personnes de disposer de leurs corps comme elles l'entendent » par « a) reconnaître et appuyer les personnes prostituées / travailleuses et travailleurs du sexe en tant qu'actrices et acteurs principales des changements sociaux, politiques et législatifs les concernant»	Les personnes prostituées et travailleuses du sexe devraient être les premières actrices des résolutions les concernant. / Le but de modifier cette proposition ainsi est de mettre l'accent sur la capacité des travailleuses du sexe à prendre part de façon active aux décisions les concernant.	Au vote
8.2.1.2	Outremont, Hochelaga-Maisonneuve et Montréal	À l'alinéa b), ajouter « ainsi que les tierces-personnes qui jouent un rôle sécuritaire, » après « du sexe »		Au vote
8.2.1.3	Mauricie	Ajouter un nouvel alinéa avant e) : « mettre en place des moyens pour encourager un changement de culture et d'habitudes des hommes et des femmes afin qu'ils vivent leur sexualité sagement et qu'ils soient conscients qu'ils peuvent satisfaire leurs besoins sexuels sans faire appel aux services de personnes prostituées/travailleuses et travailleurs du sexe. »	Nous souhaitons qu'il y ait un travail qui se fasse en amont, c'est-à-dire travailler à diminuer la demande. L'accès à la prostitution est trop normalisé et banalisé dans l'esprit collectif.	Au vote
8.2.1.4	Mauricie	À l'alinéa e), ajouter « sensibiliser et éduquer la population »	Sensibiliser est un terme plus large (ex: campagne de sensibilisation, etc.) et à plus court terme, alors que pour éduquer, on doit faire des programmes, commencer tôt (enfance, adolescence) et on a plus de chance que cela s'ancre dans la culture.	Au vote
8.2.1.5	Saint-Hyacinthe	À l'alinéa e), ajouter « iv. les risques de multiplication des MTS et du sida »	Nous apprenions récemment une recrudescence du sida dans les communautés (gais en particulier) http://bit.ly/1M6ZmYD	Au vote
8.2.1.6	Laurentides	À l'alinéa e), «la responsabilisation des individus par rapport à leur propre sexualité.»	Tourner le regard vers la culture prédominante, machiste et misogyne qui voit l'accès au sexe comme un droit. Insister sur la responsabilité personnelle des hommes face à leur propre sexualité.	Au vote
	Outremont	Changer le titre pour « Reconnaissance des droits humains des travailleuses et travailleurs du sexe »		Titre référé à la CP
	Rouyn-Noranda-Témiscamingue	AJOUTER le mot adultes dans le titre et les mots à la santé dans le paragraphe d'introduction entre parenthèse. Les formulations proposées seraient alors : « Dignité et respect des personnes adultes prostituées/travailleuses et travailleurs du sexe » « Québec solidaire s'assurera que toutes mesures, législatives ou autres, qui visent à encadrer la prostitution/le travail du sexe, priorisent les droits fondamentaux des personnes prostituées/travailleuses et travailleurs du sexe (dont le droit à la vie, à la santé, à la sécurité et à la liberté) et que les conséquences de ces mesures ne portent pas atteinte à ces droits. »		Référé à la CP, la notion d'adulte est variable Note : on constate que le mot « adulte » n'a pas été intégré à la reformulation du paragraphe
	Beauharnois et Hochelaga-Maisonneuve	Ajouter « à la dignité » entre « à la sécurité, » et « et à la liberté ».	Note que les personnes prostituées/travailleuses et travailleurs du sexe méritent le respect comme tous les autres individus	Intégré

	Mercier	Enlever les points a) à f) de cette proposition	Puisque nous devons adopter en Congrès les orientations générales qui guideront le parti dans les prochaines années, il n'est pas utile d'ajouter des revendications particulières qui relèvent plus d'une plateforme électorale ou d'un plan d'action.	Vote scindé
	Outremont, Hochelaga-Maisonneuve et Montréal	Biffer les aliéna c) à f)	Les membres ont pris position pour le respect des droits humains des travailleuses du sexe et veulent que les mesures soient développées avec les premières concernées. / Nous sommes inconfortables avec les prises de positions trop précises de alinéas c) à f), élaborées sans travail de consultation large auprès des principales personnes concernées, traduisant une lecture unique de la situation de ces dernières et établissant des mesures qui stigmatise automatiquement ces personnes comme des gens qui ont besoin d'aide et qui ont une situation de vie que l'on doit redresser ou améliorer.	Vote scindé
	Laurier-Dorion	À l'alinéa c), supprimer « l'exploitation (notamment par les proxénètes) et l'absence de plein consentement »		Vote scindé
	Sainte-Marie-Saint-Jacques	À l'alinéa c), remplacer les mots «lutter contre» par «éliminer»	Un groupe de pression, comme un syndicat ou la Fédération des femmes du Qc, lutte pour améliorer la société. Mais QS, étant un parti politique, doit proposer des actions pour améliorer la société. Lutter contre quelque chose ou une situation veut dire que nous l'acceptons mais que nous sommes en désaccord. Si notre but ultime est d'éliminer ce quelque chose ou cette situation, disons-le tout simplement.	Disposé par la proposition synthèse c)
	Jean-Talon	Alinéa d) remplacer «mettre en place du soutien...» par «favoriser le soutien social...»	Favoriser permet de reconnaître ce qui existe déjà en plus d'inciter à l'action.	Disposé par la proposition synthèse d)
	Rosemont	À l'alinéa e) i), biffer « comme si elles étaient des citoyennes de seconde zone »		Intégré
	CCN	Ajouter un item e) iv. qui se lirait comme suit: la question du consentement dans les rapports sexuels.	Il s'agit d'un incontournable qu'on se doit de mentionner.	Intégré
	Anjou-Louis-Riel	Ajouter un point e) iv. qui se lirait comme suit: « la situation et les besoins des demandeurs de services sexuels »	Les gens qui paient pour des services sexuels ne sont pas tous des exploiters, nous pensons notamment aux personnes handicapées ou à celles qui sont isolées socialement.	Transféré à 8.3
	Mauricie	Ajouter point g) Favoriser et soutenir les initiatives visant à mettre en place une cohabitation harmonieuse entre les personnes prostituées/travailleuses et travailleurs du sexe et les citoyen.ne.s résidant dans les quartiers où ces activités se déroulent.	Des conflits peuvent survenir entre les citoyen.n.e.s et les personnes prostituées/travailleuses et travailleurs du sexe. En soutenant de telles initiatives, un dialogue peut être mis en place afin de déterminer des solutions sans avoir recours à la violence, l'action policière, etc.	Intégré (f)
	Verchères	Ajouter un point g) promouvoir des recherches-actions sur la situation des personnes prostituées/travailleurs-euses du sexe.	La situation des personnes prostituées/travailleurs-euses du sexe nous apparaît complexe et suscite nombre de questions. QS devra encourager toutes recherches qui lui permettra de développer des positions éclairées sur l'ensemble de la question.	Intégré (g)

	Crémazie	À l'alinéa f) de la proposition initiale, remplacer le mot « soutenir» par le mot «reconnaître».	Notre coco penche nettement en faveur de l'option 1 de la proposition 8.2.2, une proposition abolitionniste "soft" qui nous semble juste. Cependant, nous estimons que le fait de voter en faveur de cette option ne suffit pas et qu'il est essentiel d'adopter également l'introduction de la proposition 8.2.1 et les alinéas a) à e). Pour ce qui est de l'alinéa f) nous trouvons que son libellé actuel pourrait être interprété comme une porte ouverte à la position de l'option 2, d'où notre malaise. En employant le terme "reconnaître", nous reconnaissons l'existence des regroupements des "travailleuses du sexe" et la légitimité de faire valoir leurs positions sur la place publique. Nous ne voulons pas employer le terme «soutenir» de crainte de laisser l'impression que nous endossons leurs revendications de la reconnaissance pleine et entière du travail du sexe du proxénétisme. Le changement de mot proposé n'est donc pas uniquement une simple question sémantique.	Disposé par les propositions synthèse des options
--	----------	--	---	---

Prostitution/travail du sexe		
En italique, l'alinéa f) de la proposition initiale précédente modifié en fonction de l'amendement de Crémazie ci-dessus.		
Option 1 Abolition de la prostitution	Option 2 Reconnaissance du travail du sexe	Option 3 (ajout de Rosemont)
<p>Québec solidaire :</p> <p>a) reconnaît que l'exploitation sexuelle (pornographie, prostitution adulte et juvénile de même que la traite des personnes) est une forme de violence, et qu'elle touche surtout les femmes et les enfants;</p> <p>b) agit dans le sens de l'abolition de l'exploitation sexuelle en proposant des mesures visant à réprimer la demande et le proxénétisme en matière d'exploitation sexuelle;</p> <p>c) appuie les travailleuses et travailleurs du sexe dans leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits humains fondamentaux, notamment le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité;</p> <p>d) reconnaît les initiatives des personnes prostituées/des travailleuses et travailleurs du sexe qui veulent s'auto-organiser et définir leurs besoins.</p>	<p>Québec solidaire :</p> <p>a) appuie les travailleuses et travailleurs du sexe dans leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits humains fondamentaux, notamment le droit à la vie, à la liberté, à la dignité et à la sécurité;</p> <p>b) s'engage à cet égard à rejeter toute législation qui rendrait criminels l'achat et la vente de services sexuels entre adultes consentants, ainsi que les tierces personnes qui facilitent cette activité;</p> <p>c) <i>soutient les initiatives des personnes prostituées/des travailleuses et travailleurs du sexe qui veulent s'auto-organiser et définir leurs besoins.</i></p>	<p>Québec solidaire :</p> <p>a) reconnaît que la prostitution/le travail du sexe constitue à plusieurs égards un problème social;</p> <p>b) considère que la recherche de solutions doit se faire dans un contexte non-partisan;</p> <p>c) entend mettre en place les conditions nécessaires à l'obtention d'un consensus social sur les mesures à instaurer dans ce domaine;</p> <p>d) participe activement à la recherche de ce consensus sur la base de ses valeurs progressistes et féministes;</p> <p>e) <i>soutient les initiatives des personnes prostituées/des travailleuses et travailleurs du sexe qui veulent s'auto-organiser et définir leurs besoins.</i></p>
CP		
<p>Considérant que l'exploitation sexuelle (pornographie, prostitution adulte et juvénile de même que la traite des personnes) est une forme de violence, et qu'elle touche surtout les femmes et les enfants,</p> <p>Québec solidaire agira dans le sens de l'abolition de l'exploitation sexuelle en proposant des mesures visant à réprimer la demande et le proxénétisme en matière</p>	<p>Québec solidaire :</p> <p>a) appuie les travailleuses et travailleurs du sexe dans leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits humains fondamentaux, notamment le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité;</p> <p>b) s'engage à cet égard à rejeter toute législation qui rendrait criminels l'achat et la vente de services sexuels entre adultes consentants, ainsi que les tierces personnes qui facilitent cette</p>	

d'exploitation sexuelle.		activité.		
8.2.1.1	Verchères et Joliette	Nous proposons de déposer la proposition.	Nous jugeons la proposition 8.2.1 satisfaisante et répondant aux valeurs de Québec solidaire. Il ne nous apparaît pas nécessaire de nous prononcer sur les options diamétralement opposées. / Suite à de longues discussions en assemblée sur cette proposition, nous en venons à la conclusion que l'enjeu du travail du sexe / prostitution fait encore l'objet d'un vif débat au sein des différents mouvements de femmes. Il nous semble bien présomptueux de vouloir régler cette question lors d'un simple point traité dans un congrès. Nous croyons que le contenu de la proposition 8.2.1 présente des éléments consensuels et fixe la limite de ce sur quoi nous pouvons prendre position, pour le moment.	Le comité de synthèse propose plutôt à Verchères et à Joliette de référer à la CP pour qu'elle puisse reformuler les options à la lumière commentaires et des amendements proposés (sinon, les propositions doivent être ramenées intégralement)

8.2.2 option 1	Proposition synthèse	<p>Québec solidaire :</p> <p>a) reconnaît que l'exploitation sexuelle (pornographie, prostitution adulte et juvénile de même que la traite des personnes) est une forme de violence, et qu'elle touche surtout les femmes et les enfants;</p> <p>b) agit dans le sens de l'abolition de l'exploitation sexuelle en proposant des mesures visant à réprimer la demande et le proxénétisme en matière d'exploitation sexuelle;</p> <p>c) appuie les travailleuses et travailleurs du sexe dans leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits humains fondamentaux, notamment le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité;</p> <p>d) reconnaît les initiatives des personnes prostituées/des travailleuses et travailleurs du sexe qui veulent s'auto-organiser et définir leurs besoins.</p>		
	CP	<p>Abolition de la prostitution Considérant que l'exploitation sexuelle (pornographie, prostitution adulte et juvénile de même que la traite des personnes) est une forme de violence, et qu'elle touche surtout les femmes et les enfants, Québec solidaire agira dans le sens de l'abolition de l'exploitation sexuelle en proposant des mesures visant à réprimer la demande et le proxénétisme en matière d'exploitation sexuelle.</p>		
8.2.2.1.1	Labelle	<p>Remplacer la proposition par :</p> <p>"- Considérant que l'utilisation de son corps en tant que force de travail par un individu devrait relever d'un choix libre et éclairé;</p> <p>- Considérant que les inégalités socioéconomiques contribuent à la marginalisation sociale de plusieurs individus et au rétrécissement des potentiels de choix professionnel;</p> <p>- Considérant que les travailleurs-ses du sexe/prostitués-es sont principalement amenés-es à cette pratique en raison de différentes formes de marginalisation sociale et économique;</p> <p>- Considérant que le travail du sexe représente un choix en partie contraint, qu'il s'agit d'une exploitation sexuelle (pornographie, prostitution adulte et juvénile de même que la traite des personnes) et qu'il constitue en ce sens une forme de violence touchant de surcroît surtout les femmes et les enfants;</p> <p>1) Québec solidaire travaillera à l'abolition de l'exploitation sexuelle :</p> <p>a. en appuyant la répression de l'achat de services sexuels;</p> <p>b. en pourfendant toute forme de proxénétisme;</p> <p>c. en pourfendant l'exploitation de maisons closes à des fins pécuniaires.</p> <p>2) Québec solidaire s'assurera que l'octroi de services sexuels ne soit pas considéré comme criminel;</p> <p>3) Québec solidaire s'assurera de fournir l'encadrement nécessaire à la réinsertion sociale et professionnelle des</p>	Nous aurions aimé une proposition plus contraignante au niveau légal, mais le code criminel est de juridiction fédérale, donc le parti ne peut que se positionner.	Au vote

		travailleurs-ses du sexe/prostitués-es.		
--	--	---	--	--

	Verdun	Changer le titre pour « Abolition de l'exploitation sexuelle » et ajouter la phrase suivante à la fin : « En outre, Québec solidaire appuierait les travailleuses et travailleurs du sexe dans leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits humains fondamentaux, notamment le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité. »	Nous favorisons Option 1, en modifiant le titre et en rajoutant un point basé sur le point a) de l'Option 2	Disposé par la proposition synthèse c), titre référé à la CP
--	--------	---	---	--

8.2.2 option 2	Proposition synthèse	<p>Québec solidaire :</p> <p>a) appuie les travailleuses et travailleurs du sexe dans leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits humains fondamentaux, notamment le droit à la vie, à la liberté, à la dignité et à la sécurité;</p> <p>b) s'engage à cet égard à rejeter toute législation qui rendrait criminels l'achat et la vente de services sexuels entre adultes consentants, ainsi que les tierces personnes qui facilitent cette activité;</p> <p>c) soutient les initiatives des personnes prostituées/des travailleuses et travailleurs du sexe qui veulent s'auto-organiser et définir leurs besoins.</p>		
	CP	<p>Reconnaissance du travail du sexe</p> <p>Québec solidaire :</p> <p>a) appuie les travailleuses et travailleurs du sexe dans leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits humains fondamentaux, notamment le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité;</p> <p>b) s'engage à cet égard à rejeter toute législation qui rendrait criminels l'achat et la vente de services sexuels entre adultes consentants, ainsi que les tierces personnes qui facilitent cette activité.</p>		
8.2.2.2.1	Louis-Hébert	Ajouter un alinéa à l'option 2 qui se lirait comme suit : c) S'engage à réglementer rigoureusement l'activité du travail du sexe : 1- Par la participation de travailleurs sociaux, de professionnels de la santé, de représentants de la sécurité publique et des travailleuses du sexe elles-mêmes à l'élaboration du cadre réglementaire applicable 2- En assurant la sécurité de tous et la discrétion nécessaire afin de maintenir la sérénité des milieux de vie dans lesquels des établissements fournissant des services sexuels s'établiront.	Les réticences apparaissent souvent liées à la crainte d'un <i>free for all</i>	Au vote
8.2.2.2.2	Louis-Hébert	Ajouter : « L'offre commerciale de services sexuels rémunérés ne pourra se faire que sous la forme de coopératives contrôlées par les travailleuses du sexe. »	Personne ne doit avoir d'intérêt pécuniaire à encourager ce secteur d'activité en dehors des travailleuses du sexe elles-mêmes.	Au vote
	Saint-Hyacinthe	Changer le titre pour : Mécanismes de protection des droits des travailleur/ses du sexe.	D'abord précisons que nous croyons que les deux options sont nécessaires, l'option 2 précédant l'objectif principal que constitue l'option 1. Nous préférons ce titre puisque notre objectif est d'abolir la prostitution. Il s'agit donc d'un devoir de cohérence. Cependant, nous pensons que l'élimination de la prostitution ne peut se faire que par étapes, dans le respect, et après des directives, politiques et projet d'éducation clairs.	Titre référé à la CP
	Rouyn-Noranda-Témiscamingue	AJOUTER les mots et à la santé. La formulation de a) serait alors : a) « appuie les travailleuses et travailleurs du sexe dans leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits humains fondamentaux, notamment le	Concordance avec 8.2.1	Intégré

		droit à la vie, à la santé, à la liberté et à la sécurité; »		
	Hochelaga-Maisonneuve	À l'alinéa a), ajouter « à la dignité » entre « à la sécurité, » et « et à la liberté ».		Intégré
	Outremont et Montréal	Ajouter un alinéa : « la reconnaissance des besoins sexuels des personnes en situation de handicap et par conséquent, le besoin de mettre en place un programme d'aidants-sexuels, en assurant la formation nécessaire que cela représente. »	Les membres présents ont unanimement rejeté l'Option 1 et désiraient reconnaître les besoins sexuels des personnes en situation de handicap. Comme cela nécessite de se positionner sur un programme d'aidants sexuels et que cela relève des professionnelles du sexe (et non pas des infirmières), il fallait l'inscrire dans cette section.	Référé à 8.3

Nouvelle proposition

8.2.2 option 3	Rosemont	<p>Québec solidaire :</p> <p>a) reconnaît que la prostitution/travail du sexe constitue à plusieurs égards un problème social;</p> <p>b) considère que la recherche de solutions doit se faire dans un contexte non-partisan;</p> <p>c) entend mettre en place les conditions nécessaires à l'obtention d'un consensus social sur les mesures à instaurer dans ce domaine;</p> <p>d) participe activement à la recherche de ce consensus sur la base de ses valeurs progressistes et féministes.</p>	<p>À notre avis, le texte précédant la proposition est incorrect. En effet, la «référence» n'a pas pour effet de reporter dans le temps un débat, mais bien de confier à une autre instance la décision à prendre. Ce n'est pas du tout la même chose.</p> <p>Également, un «dépôt» ne clôt pas un débat. Il s'agit d'un report, qui peut être sine die ou assorti d'un moment pour la reprise.</p> <p>En tout état de cause, nous croyons qu'aucune des avenues actuellement proposées n'est vraiment satisfaisante. Il serait malhabile de référer, alors que le dépôt serait un pelletage en avant. Mais décider entre deux options contradictoires (malgré des formulations qui veulent atténuer cette opposition) risque d'être déchirant.</p> <p>À l'instar de ce que notre porte-parole nationale a déjà dit sur d'autres dossiers, il nous apparaît que ce sur quoi devrait se positionner QS, c'est sur la nécessité que des mesures concernant la prostitution découlent d'un consensus social minimal (et non d'une position de parti) et que le débat là-dessus devrait être non partisan. D'où l'amendement.</p>	Nouvelle option soumise au vote
-----------------------	----------	--	---	---------------------------------

Nouvelle proposition				
8.3	Proposition synthèse	<p>Québec solidaire :</p> <p>a) reconnaîtra les besoins sexuels des personnes en situation de handicap et, par conséquent, le besoin de mettre en place un programme d'aidants-sexuels, en assurant la formation nécessaire que cela représente;</p> <p>b) sensibilisera la population à l'existence des besoins sexuels des personnes en situation de handicap, notamment des femmes;</p> <p>c) reconnaîtra les personnes souhaitant faire de l'assistantat sexuel;</p> <p>d) s'assurera que toutes mesures, législatives ou autres, qui visent à encadrer l'assistantat sexuel [1] priorisent les droits fondamentaux des personnes handicapées (dont le droit à la sexualité) et que les conséquences de ces mesures ne portent pas atteinte à ces droits.</p> <p>[1] Assistantat sexuel : Le métier d'assistant sexuel ou d'assistante sexuelle est une forme d'accompagnement spécifique qui consiste à raviver le plaisir sensuel, érotique ou sexuel chez les adultes en situation de handicap qui en font la demande.</p>		
	Hochelaga-Maisonneuve	<p>Reconnaissance de l'assistantat-sexuel [1]</p> <p>Québec solidaire reconnaîtra les personnes souhaitant faire de l'assistantat sexuel et s'assurera que toutes mesures, législatives ou autres, qui visent à encadrer l'assistantat sexuel, priorisent les droits fondamentaux des personnes handicapées (dont le droit à la sexualité) et que les conséquences de ces mesures ne portent pas atteinte à ces droits.</p> <p>[1] Assistantat sexuel : Le métier d'assistant sexuel ou d'assistante sexuelle est une forme d'accompagnement spécifique qui consiste à raviver le plaisir sensuel, érotique ou sexuel chez les adultes en situation de handicap qui en font la demande.</p>	Cette proposition ne dispose d'aucune autre, mais pourrait être contenue dans le point 8.	Nouvelle proposition amendée et soumise au vote
	Outremont et Montréal (provient de 8.2.2 option 2)	Ajouter « la reconnaissance des besoins sexuels des personnes en situation de handicap et par conséquent, le besoin de mettre en place un programme d'aidants-sexuels, en assurant la formation nécessaire que cela représente. »	Les membres présents ont unanimement rejeté l'Option 1 et désiraient reconnaître les besoins sexuels des personnes en situation de handicap. Comme cela nécessite de se positionner sur un programme d'aidants sexuels et que cela relève des professionnelles du sexe (et non pas des infirmières), il fallait l'inscrire dans cette section.	Intégré
	CCN (provient de 4.1)	Ajouter « QS s'engage à sensibiliser la population à l'existence des besoins sexuels des personnes en situation de handicap, notamment des femmes. »	Cette réalité est très taboue et occultée dans notre société.	Intégré
	Anjou-Louis-Riel (provient de 8.2.1)	Ajouter « sensibiliser la population quant à la situation et les besoins des demandeurs de services sexuels »	Les gens qui paient pour des services sexuels ne sont pas tous des exploiters, nous pensons notamment aux personnes handicapées ou à celles qui sont isolées socialement.	Disposé par la proposition synthèse b)

SECTION 9 : DIVERSITÉ DES ORIENTATIONS ET DES IDENTITÉS SEXUELLES ET DE GENRES

Diversité des orientations et des identités sexuelles et de genres			
9.1	Proposition synthèse	<p>Québec solidaire reconnaît l'existence d'une oppression spécifique des personnes vivant la diversité sexuelle et de genres[1]. Ces personnes vivent une violence systémique dans leur milieu de vie, tant en région qu'en ville, ainsi qu'au sein de leur propre communauté. Les politiques de Québec solidaire prendront donc en considération les besoins de ces communautés, par les mesures suivantes :</p> <p>a) assurer la formation du personnel et la mise en place de politiques spécifiques contre l'homophobie, la transphobie, l'hétérosexisme, l'intersexophobie et le cissexisme dans les organismes publics et parapublics et les services de garde, ainsi que lors de l'adhésion aux ordres professionnels œuvrant dans ces domaines;</p> <p>b) déployer des services spécifiques dans l'ensemble des régions du Québec;</p> <p>c) déployer des campagnes de sensibilisation dans l'ensemble des régions du Québec;</p> <p>d) financer les organismes de défense des droits des personnes vivant la diversité sexuelle et de genres et les organismes de lutte contre l'homophobie et la transphobie, les organismes venant en aide aux personnes vivant la diversité sexuelle et de genres dont les jeunes de ces communautés et les couples de même sexe vivant des situations de violence conjugale, avec un accent particulier sur le soutien aux groupes à l'extérieur des grands centres urbains;</p> <p>e) adapter les services d'aide urgente (refuges pour jeunes ou personnes itinérantes, services pour victimes d'agression sexuelle ou de violence domestique) aux besoins des personnes vivant la diversité sexuelle et de genres et assurer l'accessibilité et la sécurité de ces services pour ces personnes, qui se voient très souvent refuser l'accès à cause de leur identité sexuelle et de genre;</p> <p>f) renforcer, financer et valoriser les pouvoirs d'initiative, d'enquête et de lutte contre l'homophobie et la transphobie;</p> <p>g) nommer un-e ministre responsable des enjeux des personnes vivant la diversité sexuelle et de genres.</p> <p>[1] Lesbiennes, gai-es, bisexuel-les, transgenres ou transsexuel-les, queer, intersexe, asexuel-es, allié-es et plus</p>	
	CP	<p>Formation et ressources pour la diversité sexuelle et de genres</p> <p>Québec solidaire reconnaît l'existence d'une oppression spécifique des personnes issues de la diversité sexuelle (LGBTQIA+). Ces personnes vivent une violence systémique dans leur milieu de vie, tant en région qu'en ville, ainsi qu'au sein de leur propre communauté. Les politiques de Québec solidaire prendront donc en considération les besoins de ces communautés, par les mesures suivantes :</p> <p>a) assurer la formation du personnel et/ou la mise en place de politiques spécifiques contre l'homophobie, la transphobie, l'hétérosexisme et le cissexisme dans les organismes publics du réseau de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de la sécurité publique, ainsi que lors de l'adhésion aux ordres professionnels oeuvrant dans ces domaines;</p> <p>b) déployer des services spécifiques dans l'ensemble des régions du Québec.</p>	
	Hochelaga-Maisonneuve et Montréal	ajouter « de genre et corporelle » à la suite de « issues de la diversité sexuelle » et ajouter, conséquemment, « et corporelle » suite à « de genre » dans le titre de la proposition	Disposé par la note de la proposition synthèse
	Saint-Henri-Sainte-Anne	Remplacer « les personnes de la diversité sexuelle » des personnes d'identité, d'orientation et de genre divers	L'acronyme n'est pas exhaustif. C'est plus inclusif
	CCN	Dans le préambule, remplacer l'acronyme par « diversité sexuelle et de genres »,	
	Montmorency	Supprimer la parenthèse (LGBTQIA+)	Éviter d'avoir une liste non exhaustive.
	Laurier-Dorion	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacer « personnes transexuelles et transgenre » par personnes trans - Employer « personnes vivant dans la diversité d'identité sexuelle ou de genre » plutôt que LGBTQIA+ - Utiliser « vivant » plutôt « qu'issues » 	Vocabulaire plus respectueux de la réalité des personnes

Montmorency	Remplacer « a) assurer la formation du personnel et/ou la mise en place » par « a) assurer la formation du personnel et la mise en place »	On veut les deux et non pas un ou l'autre.	Intégré
Hochelaga-Maisonneuve et Montréal	À l'alinéa a), ajouter « l'intersexophobie » à la suite de « l'hétérosexisme »		Intégré
Arthabaska	À l'alinéa a), ajouter « , des services de garde » après « éducation »		Intégré
Anjou-Louis-Riel	au point a) ajouter après « organismes publics » les termes « et parapublics » et après « éducation », ajouter « , de la culture »		Disposé par la proposition synthèse
Labelle	Conserver le 1er paragraphe seulement jusqu'à « ces communautés » de la dernière ligne en biffant a) et b).	Le paragraphe introducteur énonce clairement une volonté de positionnement en faveur de la prise en compte de la diversité sexuelle et de genre. Toutefois, nous croyons que la proposition vise une cible inefficace. Il nous semble que cet enjeu relève d'un remodelage fondamental des codes normatifs et qu'une telle opération ne saurait être efficace en focalisant sur les adultes au niveau du milieu professionnel. Nous croyons préférable de viser la prise en compte de cet enjeu dans la formulation d'une éducation à la sexualité auprès des jeunes.	Vote scindé
Laurier-Dorion	À l'alinéa b), ajouter : « et des campagnes de sensibilisation dans l'ensemble des régions du Québec »	Nous pourrions développer une autre formulation, mais l'idée est de ne pas avoir seulement des intervention psychosociale ou la formation, mais aussi des campagnes de sensibilisation	Intégré (c)
Montréal	Ajouter « Financer les organismes de défense des droits des personnes LGTQIA et de lutte contre l'homophobie et la trans-phobie, les organismes venant en aide aux personnes LGBTQIA dont les jeunes de ces communautés et les couples de même sexe vivant des situations de violence conjugale, avec une emphase sur le soutien aux groupes à l'extérieur des grands centres urbains. Renforce, financer et valoriser les pouvoirs d'initiative, d'enquête et de lutte contre l'homophobie et la transphobie. Nomme un-e ministre responsable des enjeux LGBTQIA. »	Le but de remettre les engagements électoraux de 2008 est qu'ils fassent parti du programme de façon explicite.	Disposé par la proposition synthèse d), f) et g)
Borduas (provient de 3.4)	À l'alinéa e), remplacer « pour les personnes transgenres, transsexuelles, de genres diversifiés et intersexués » par « pour ces personnes »		Intégré
Borduas (provient de 3.4)	À l'alinéa e), remplacer « à cause ou en dépit de leur identité de genre » par « à cause de leur identité sexuelle et de leur identité de genre »		Intégré
Jean-Talon (provient de 3.4)	Alinéa e) après la parenthèse remplacer «aux besoins des personnes ... identité de genre» par «pour être en mesure de répondre aux besoins de toutes les personnes, quelle que soit leur identité de genre»	L'adaptation des services aux besoins de toutes les personnes, quelle que soit leur identité de genre, exprime l'objectif général.	Disposé par la proposition synthèse e)
Saint-Hyacinthe (provient de 3.4)	À l'alinéa e), ajouter l'adaptation des services d'aide urgente sur tout le territoire, y compris en région (refuges...etc. IDEM)	L'aide urgente est assumée par des services privés (encore) quand ils existent en région. En général, nous croyons qu'ils manquent cruellement en région et nous souhaitons marquer notre sensibilité à l'égard des régions. Nous avons bien remarqué que les régions sont mentionnées dans certaines propositions. Mais nous ne nous sentons pas suffisamment inclus.	Disposé par la proposition synthèse e)

	Gouin (provient de 3.4)	À l'alinéa e), ajouter « l'ajout et » au début de la proposition		Disposé par la proposition synthèse e)
	Arthabaska	Ajouter un alinéa : « offrir des formations destinées aux employeurs pour mieux comprendre l'enjeu de la diversité sexuelle et de genres en lien avec le travail. »		Disposé par la proposition synthèse 1 l)
	Hochelaga-Maisonneuve	ajouter les définitions suivantes en notes de bas de page : « Hétérosexisme : L'hétérosexisme est le système de comportements, de représentations et de discriminations favorisant la sexualité et les relations hétérosexuelles. Il peut comprendre la présomption que chacun est naturellement hétérosexuel ou bien que l'attirance à l'égard de personnes de l'autre sexe est la seule norme et est donc supérieure. L'hétérosexisme inclut ainsi les discriminations et les préjugés qui favorisent les personnes hétérosexuelles aux dépens des personnes homosexuelles, bisexuelles et asexuelles.	Cissexisme : Le cissexisme désigne le fait de considérer que tous les hommes et toutes les femmes sont nés avec une concordance entre leur sexe génétique et leur identité de genre (mâle-homme / femelle-femme), ou de considérer que les personnes trans ou se définissant avec une identité de genre autre qu'exclusivement féminine ou masculine sont inférieures aux personnes cis. »	Note de bas de page, référé à la CP

9.2.1	Proposition synthèse	<p>Afin de respecter et de reconnaître les droits humains des personnes intersexuées, le droit au respect de leur intégrité physique, de leur autodétermination et de leur dignité humaine, Québec solidaire visera à :</p> <p>a) reconnaître et appuyer les personnes intersexuées en tant qu'actrices principales des changements sociaux, politiques et législatifs qui les concernant;</p> <p>b) défendre les principes de Yogyakarta [1] et la déclaration du Troisième forum intersexe international de l'<i>International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association</i> (ILGA) [2];</p> <p>c) développer et soutenir les organismes communautaires et les services publics s'adressant spécifiquement à la réalité des personnes intersexuées;</p> <p>d) soutenir et promouvoir les recherches bio-psycho-sociales dans ce domaine et en diffuser les résultats afin d'améliorer la prise en compte de ces situations;</p> <p>e) sensibiliser la population, incluant les personnes œuvrant dans la pratique professionnelle (médicale et autre), à la réalité des personnes intersexuées.</p> <p>[1] http://www.yogyakartaprinciples.org/principles_fr.pdf</p> <p>[2] http://oiifrancophonie.org/318/conclusion-du-3eme-forum-international-intersexe-de-ilga-manifeste-du-troisieme-forum-international-intersexe-du-1er-decembre-2013/</p>		
	CP	<p>Reconnaissance des personnes intersexuées</p> <p>Afin de respecter et de reconnaître les droits des personnes intersexuées, Québec solidaire visera à :</p> <p>a) soutenir la création d'organismes communautaires spécifiques à la réalité des personnes intersexuées;</p> <p>b) promouvoir l'avancement des connaissances bio-psycho-sociales afin d'améliorer la prise en charge de cette problématique, y compris la pratique professionnelle (médicale et autre).</p>		
	Hochelaga-Maisonneuve	remplacer « Afin de respecter et de reconnaître les droits des personnes intersexuées, Québec Solidaire visera à » par « Québec solidaire : »		Disposé par la proposition synthèse
	Hochelaga-Maisonneuve et Montréal	ajouter : « a) Reconnaîtra les droits humains des personnes intersexuées, le droit au respect de leur intégrité physique, de leur autodétermination et de leur dignité humaine; <p>b) Reconnaîtra et appuiera les personnes intersexuées en tant qu'actrices principales des changements sociaux, politiques et législatifs les concernant;</p> <p>c) Défendra les principes de Yogyakarta et la déclaration du Troisième forum intersexe international de l'ILGA (International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association) »</p>		

Montmorency et Outremont	Proposition 9.2.1 Reconnaissance des droits humains des personnes intersexuées au respect de leur intégrité physique, de leur autodétermination et de leur dignité humaine a) reconnaître les droits humains des personnes intersexuées au respect de leur intégrité physique, de leur autodétermination et de leur dignité humaine; b) reconnaître et soutenir les personnes intersexuées en tant que moteurs des changements sociaux, politiques et législatifs les concernant; c) reconnaître les principes de Yogyakarta et la déclaration du Troisième forum intersexe international de l'ILGA; d) soutenir la création d'organismes communautaires spécifiques à la réalité des personnes intersexuées.	Voir Annexe 1	Disposé par la proposition synthèse
Laurier-Dorion	Scinder c) et d) lors du congrès		Vote scindé
Viau	À l'alinéa c), ajouter «la création de services dans le public et », afin que l'alinéa se lisent comme suit : « Soutenir la création de services dans le réseau public et la création d'organismes communautaires spécifiques à la réalité des personnes intersexuées;»	Le réseau public a aussi son rôle à jouer dans le respect et la reconnaissance des droits spécifiques des personnes intersexuées. Les organismes communautaires doivent jouer un rôle complémentaire au système de santé, et non pas assurer les responsabilités de l'État.	Disposé par la proposition synthèse c)
Hochelaga-Maisonneuve	À l'alinéa c), ajouter « et de services publics » à la suite de « création d'organismes communautaires ».		Disposé par la proposition synthèse c)
Hochelaga-Maisonneuve	Biffer l'alinéa d)		Vote scindé
Arthabaska	À l'alinéa d), remplacer « la prise en charge de cette problématique » par « la prise en compte de ces situations »		Intégré
Taschereau et Beauharnois et Gouin	À l'alinéa d), remplacer « problématique » par « réalité »	L'utilisation du terme « problématique » dénote un jugement de valeur condamnable / Il est important de ne pas laisser entendre qu'il s'agit d'un « problème ».	Disposé par la proposition synthèse d)
Viau	Remplacer d) par «Soutenir les recherches bio-psycho-sociales dans ce domaine et la sensibilisation afin d'améliorer la prise en charge de cette problématique, y compris la pratique professionnelle (médicale et autre). »	Le terme promouvoir nous semble relever d'un mandat qui dépasse la mission d'un gouvernement. Son rôle est plutôt de soutenir les recherches.	Disposé par la proposition synthèse d)
Arthabaska	Ajouter un nouvel alinéa : « Diffuser ces connaissances. »		Disposé par la proposition synthèse d)
Hochelaga-Maisonneuve et Montréal	ajouter « des droits humains » à la suite de « reconnaissance » dans le titre de la proposition		Titre référé à la CP
Montréal	Ajouter « au respect de leur intégrité physique » à la fin du titre		Titre référé à la CP
Arthabaska	Ajouter « et trans » à la fin du titre		Titre référé à la CP

Opération en bas âge				
L'option 4 est une combinaison des options 2 et 3. Les passages identiques sont en gras.				
Option 1a Interdiction	Option 1b Protection de l'intérêt supérieur de l'enfant (ajout de Hochelaga-Maisonneuve)	Option 2 Soutien pour une décision éclairée	Option 3 Soutien et temps pour une décision éclairée	Option 4 (ajout de Louis-Hébert)
Interdire toute chirurgie ou procédure visant uniquement à normaliser de façon esthétique un corps intersexué sans qu'il y ait urgence médicale de le faire lorsque pratiquée sur des enfants en bas de l'âge de consentement médical. Offrir un soutien multidisciplinaire aux parents d'enfants intersexués, aux enfants et aux autres personnes concernées.	S'assurer qu'aucune personne intersexuée ne soit soumise à des traitements médicaux ou chirurgicaux cosmétiques et non vitaux (ou non cruciaux pour la préservation de la santé physique) auxquels elle n'a pas donné son consentement personnel, libre, préalable et pleinement éclairé; ce qui implique de garantir le respect de leur intégrité corporelle, de leur autonomie et de leur auto-détermination, ainsi que de fournir à elles et à leur famille du soutien psycho-social non-pathologisant et n'étant pas subordonné à l'autorité médicale.	Offrir un soutien multidisciplinaire aux parents d'enfants intersexués, aux enfants et aux autres personnes concernées <i>afin de leur permettre de faire des choix éclairés, y compris la possibilité de ne pas opérer, pour minimiser les impacts d'interventions médicales et chirurgicales hâtives.</i>	Offrir un soutien multidisciplinaire aux parents d'enfants intersexués, aux enfants et aux autres personnes concernées, <u>basé sur l'avancement des connaissances et l'intégration de la perspective des droits des patients</u> , afin de favoriser des choix orientés par les premières personnes concernées. Ce qui implique nécessairement de déconseiller toute chirurgie ou procédure visant uniquement à normaliser de façon esthétique un corps intersexué sans qu'il y ait urgence médicale de le faire lorsque pratiquée sur des enfants en bas de l'âge de consentement médical.	Offrir un soutien multidisciplinaire aux parents d'enfants intersexués, aux enfants et aux autres personnes concernées, <u>basé sur l'avancement des connaissances et l'intégration de la perspective des droits des patients</u> , <i>afin de leur permettre de faire des choix éclairés, y compris la possibilité de ne pas opérer, pour minimiser les impacts d'interventions médicales et chirurgicales hâtives.</i>
CP		CP		
Interdire toute chirurgie ou procédure visant uniquement à normaliser de façon esthétique un corps intersexué sans qu'il y ait urgence médicale de le faire, lorsque pratiquée sur des enfants en bas de l'âge de consentement médical.		Offrir un soutien multidisciplinaire aux parents d'enfants intersexués, aux enfants et aux autres personnes concernées, afin de leur permettre de faire des choix éclairés, y compris la possibilité de ne pas opérer, pour minimiser les impacts d'interventions médicales et chirurgicales hâtives.	Offrir un soutien multidisciplinaire aux parents d'enfants intersexués, aux enfants et aux autres personnes concernées, basé sur l'avancement des connaissances et l'intégration de la perspective des droits des patients, afin de favoriser des choix orientés par les premières personnes concernées. Ce qui implique nécessairement de déconseiller toute chirurgie ou procédure visant uniquement à normaliser de façon esthétique un corps intersexué sans qu'il y ait urgence médicale de le faire, lorsque pratiquée sur des enfants en bas de l'âge de consentement médical.	

9.2.2.1	CCN	Que la proposition principale se lise comme suit: «Que le CCN soit mandaté pour mettre sur pied un groupe de travail, sous la responsabilité de la CP, afin de documenter cette question et produire un document d'information qui sera soumis aux membres en vue d'une prise de décision dans un congrès ultérieur.»	Le CCN estime que trop peu de membres sont sensibilisés à cette question et qu'il vaut mieux se donner les moyens d'être mieux outillés pour prendre une décision éclairée.	Au vote
9.2.2.2	Joliette	Nous proposons de déposer la proposition.	Nous considérons que l'information mise à la disposition des membres est insuffisante pour prendre position. Certaines personnes présentes à l'assemblée ont soulevé que la partie des libellés des options 2 et 3 se lisant ainsi : « soutien multidisciplinaire aux parents d'enfants intersexués, aux enfants et aux autres personnes concernées, basé sur l'avancement des connaissances et l'intégration de la perspective des droits des patients, afin de favoriser des choix orientés par les premières personnes concernées. » devrait se retrouver à 9.2.1., suite au dépôt de 9.2.2 .	Le comité de synthèse propose plutôt à Joliette de référer à la CP pour qu'elle puisse reformuler les options à la lumière commentaires et des amendements proposés (sinon, les propositions doivent être ramenées intégralement)
	Jean-Talon	Biffer toute la proposition	Il s'agit d'une proposition très spécifique que nous ne voyons pas vraiment dans un programme	Disposé par un vote contre

9.2.2 option 1a	Proposition synthèse	Interdire toute chirurgie ou procédure visant uniquement à normaliser de façon esthétique un corps intersexué sans qu'il y ait urgence médicale de le faire lorsque pratiquée sur des enfants en bas de l'âge de consentement médical. Offrir un soutien multidisciplinaire aux parents d'enfants intersexués, aux enfants et aux autres personnes concernées.		
	CP	Interdiction Interdire toute chirurgie ou procédure visant uniquement à normaliser de façon esthétique un corps intersexué sans qu'il y ait urgence médicale de le faire, lorsque pratiquée sur des enfants en bas de l'âge de consentement médical.		
9.2.2.1.1	Louis-Hébert	Remplacer « esthétique » par « raisonnable »	« Esthétique » jugé à la fois trop limitatif et trop flou	Au vote
	Viau et Laurentides	Après le texte actuel de l'option 1, ajouter : « Offrir un soutien multidisciplinaire aux parents d'enfants intersexués, aux enfants et aux autres personnes concernées. »	Les familles doivent se voir offrir un soutien multidisciplinaire afin de comprendre, d'accepter l'interdiction d'opérer, mais surtout afin d'être outillées pour elles-mêmes soutenir leur enfant dans son développement et ses relations sociales tout au long de son enfance. / Dans la forme proposée dans le cahier, l'interdiction n'impliquait pas de soutien à une décision ultérieure et nous considérons que ce serait nécessaire.	Intégré
	Montmorency, Outremont, Hochelaga-Maisonneuve et Montréal	Proposition 9.2.2 – Traitement des personnes mineures intersexuées Option 1 - Protection de l'intérêt supérieur de l'enfant S'assurer qu'aucune personne intersexuée ne soit soumise à des traitements médicaux ou chirurgicaux cosmétiques et non vitaux (ou non cruciaux pour la préservation de la santé physique) auxquels elle n'a pas donné son consentement personnel, libre, préalable et pleinement éclairé; ce qui implique de garantir le respect de leur intégrité corporelle, de leur autonomie et de leur auto-détermination, ainsi que de fournir à elles et à leur famille du soutien psycho-social non-pathologisant et n'étant pas subordonné à l'autorité médicale.	L'ancien libellé intitulé «Opérations en bas âge» pose problème car il ne problématise que les traitements non-consensuels effectués en bas âge, validant ceux effectués plus tard sans pour autant avoir reçu un consentement personnel, libre, préalable et pleinement éclairé. La reconnaissance des droits humains ne permet pas cette demi-mesure. Nous reprenons ici une partie de la résolution 1952 du Conseil de l'Europe puisqu'elle synthétise bien l'idée derrière les revendications intersexes, telles qu'énoncées dans la déclaration publique du Troisième forum intersexe international de l'ILGA. Nous affirmons le type de droits humains impliqués afin d'éclairer les motifs pour lesquels les traitements non-consensuels et non vitaux devraient être proscrits. Par ailleurs, les prises de position collective d'activistes intersexes ont toujours souligné l'importance d'offrir du soutien psychosocial aux personnes intersexuées ainsi qu'à leurs parents, souvent démunis devant une situation pour laquelle rien ne les avaient préparés. Nous appelons à rejeter les options 2 et 3 puisqu'elles ne reconnaissent pas les droits humains des personnes intersexuées et accordent une légitimité à des instances où des opérations non-consensuelles et non vitales ou cruciales pour la préservation de la santé physique seraient pratiquées. Ceci va à l'encontre de l'intérêt supérieur de l'enfant. Il est de plus juridiquement douteux de transformer le corps d'une personne (ici l'enfant) pour traiter la détresse psychologique d'un tiers (ici les parents). La production du lien d'attachement ne saurait être la responsabilité de l'enfant, mais bien celle des parents.	Ajouté comme option 1b

9.2.2 option 2	Proposition synthèse	Offrir un soutien multidisciplinaire aux parents d'enfants intersexués, aux enfants et aux autres personnes concernées afin de leur permettre de faire des choix éclairés, y compris la possibilité de ne pas opérer, pour minimiser les impacts d'interventions médicales et chirurgicales hâtives.		
	CP	Soutien pour une décision éclairée Offrir un soutien multidisciplinaire aux parents d'enfants intersexués, aux enfants et aux autres personnes concernées, afin de leur permettre de faire des choix éclairés, y compris la possibilité de ne pas opérer, pour minimiser les impacts d'interventions médicales et chirurgicales hâtives.		
9.2.2 option 3	Proposition synthèse	Offrir un soutien multidisciplinaire aux parents d'enfants intersexués, aux enfants et aux autres personnes concernées, basé sur l'avancement des connaissances et l'intégration de la perspective des droits des patients, afin de favoriser des choix orientés par les premières personnes concernées. Ce qui implique nécessairement de déconseiller toute chirurgie ou procédure visant uniquement à normaliser de façon esthétique un corps intersexué sans qu'il y ait urgence médicale de le faire lorsque pratiquée sur des enfants en bas de l'âge de consentement médical.		
	CP	Soutien et temps pour une décision éclairée Offrir un soutien multidisciplinaire aux parents d'enfants intersexués, aux enfants et aux autres personnes concernées, basé sur l'avancement des connaissances et l'intégration de la perspective des droits des patients, afin de favoriser des choix orientés par les premières personnes concernées. Ce qui implique nécessairement de déconseiller toute chirurgie ou procédure visant uniquement à normaliser de façon esthétique un corps intersexué sans qu'il y ait urgence médicale de le faire, lorsque pratiquée sur des enfants en bas de l'âge de consentement médical.		
9.2.2.3.1	Louis-Hébert	Substituer « raisonnable » à « esthétique »	« Esthétique » jugé à la fois trop limitatif et trop flou	Au vote

Nouvelle proposition

9.2.2 option 4	Proposition synthèse	Offrir un soutien multidisciplinaire aux parents d'enfants intersexués, aux enfants et aux autres personnes concernées, basé sur l'avancement des connaissances et l'intégration de la perspective des droits des patients, afin de leur permettre de faire des choix éclairés, y compris la possibilité de ne pas opérer, pour minimiser les impacts d'interventions médicales et chirurgicales hâtives.		
	Louis-Hébert	Offrir un soutien multidisciplinaire aux parents d'enfants intersexués, aux enfants et aux autres personnes concernées, basé sur l'avancement des connaissances et l'intégration de la perspective des droits des patients, afin de leur permettre de faire des choix éclairés, y compris la possibilité de ne pas opérer, pour minimiser les impacts d'interventions médicales et chirurgicales hâtives.	Représenterait davantage le point de vue majoritaire de notre assemblée	Nouvelle option soumise au vote

Mention de sexe à l'état civil				
Les sections en gras et en italique indiquent les différences.				
Option 1 Ajout d'une 3e catégorie	Option 2 Mention de sexe optionnelle	Option 3 Ajout d'une 3e catégorie et mention de sexe optionnelle (ajout de Louis-Hébert et de Hochelaga-Maisonneuve)	Option 4 Élimination de la mention de sexe (ajout de Taschereau, de Montmorency et de Laurier-Dorion)	Option 5 Élimination de la mention de sexe sauf sur l'acte de naissance (ajout de Laurier-Dorion et d'Outremont)
<p>Pour minimiser les problèmes de discrimination liés à l'identité de genre et assurer le respect des droits humains des personnes vivant la diversité sexuelle et de genres, Québec solidaire :</p> <p>a) modifiera la législation relative à l'état civil des personnes pour <i>permettre l'identification du sexe d'une personne sur les actes, certificats ou attestation de l'état civil par l'ajout d'une troisième catégorie pour les personnes ne s'identifiant ni comme homme, ni comme femme;</i></p> <p>b) facilitera les mesures administratives afin d'assurer la possibilité de changement de mention de sexe.</p>	<p>Pour minimiser les problèmes de discrimination liés à l'identité de genre et assurer le respect des droits humains des personnes vivant la diversité sexuelle et de genres, Québec solidaire :</p> <p>a) modifiera la législation relative à l'état civil des personnes pour <i>que la mention de sexe sur les actes, certificats ou attestation de l'état civil soit volontaire et optionnelle;</i></p> <p>b) facilitera les mesures administratives afin d'assurer la possibilité de changement de mention de sexe.</p>	<p>Pour minimiser les problèmes de discrimination liés à l'identité de genre et assurer le respect des droits humains des personnes vivant la diversité sexuelle et de genres, Québec solidaire :</p> <p>a) modifiera la législation relative à l'état civil des personnes pour <i>permettre l'identification du sexe d'une personne sur les actes, certificats ou attestation de l'état civil par l'ajout d'une troisième catégorie pour les personnes ne s'identifiant ni comme homme, ni comme femme</i></p> <p><i>b) rendra la mention de sexe volontaire et optionnelle et</i> facilitera les mesures administratives afin d'assurer la possibilité de la changer.</p>	<p>Pour minimiser les problèmes de discrimination liés à l'identité de genre et assurer le respect des droits humains des personnes vivant la diversité sexuelle et de genres, Québec solidaire modifiera la législation relative à l'état civil des personnes pour <i>que la mention de sexe ne soit pas présente sur les actes, certificats ou attestations de l'état civil.</i></p>	<p>Pour minimiser les problèmes de discrimination liés à l'identité de genre et assurer le respect des droits humains des personnes vivant la diversité sexuelle et de genres, Québec solidaire :</p> <p>a) modifiera la législation relative à l'état civil des personnes pour <i>que la mention de sexe ne soit pas présente sur les actes, certificats ou attestations de l'état civil à l'exception de l'acte de naissance;</i></p> <p>b) facilitera les mesures administratives afin d'assurer la possibilité de changement de mention de sexe.</p>
CP				
<p>Pour minimiser les problèmes de discrimination liés à l'identité de genre, Québec solidaire modifiera la législation relative à l'état civil des personnes pour permettre l'identification du sexe d'une personne sur les actes, certificats ou attestation de l'état civil par l'ajout d'une troisième catégorie pour les personnes ne s'identifiant ni comme homme, ni comme femme.</p>	<p>Pour minimiser les problèmes de discrimination liés à l'identité de genre, Québec solidaire modifiera la législation relative à l'état civil des personnes pour que la mention de sexe sur les actes, certificats ou attestation de l'état civil soit volontaire et optionnelle.</p>			

9.3 option 1	Proposition synthèse	Pour minimiser les problèmes de discrimination liés à l'identité de genre et assurer le respect des droits humains des personnes vivant la diversité sexuelle et de genres, Québec solidaire : a) modifiera la législation relative à l'état civil des personnes pour permettre l'identification du sexe d'une personne sur les actes, certificats ou attestation de l'état civil par l'ajout d'une troisième catégorie pour les personnes ne s'identifiant ni comme homme, ni comme femme; b) facilitera les mesures administratives afin d'assurer la possibilité de changement de mention de sexe.		
	CP	Ajout d'une 3e catégorie Pour minimiser les problèmes de discrimination liés à l'identité de genre, Québec solidaire modifiera la législation relative à l'état civil des personnes pour permettre l'identification du sexe d'une personne sur les actes, certificats ou attestation de l'état civil par l'ajout d'une troisième catégorie pour les personnes ne s'identifiant ni comme homme, ni comme femme.		
9.3.1.1	Louis-Hébert	Étendre aux formulaires privés, notamment en entreprise	Le libellé actuel ne semble couvrir que le registre de l'état civil public	Au vote
9.3.1.2	Louis-Hébert	Exiger d'Ottawa qu'il applique cette politique aux formulaires relevant de sa juridiction		Au vote
	Outremont et Montréal	Ajouter « et facilitera les mesures administratives pour l'une ou l'autre des options afin entre autres d'assurer la possibilité de changement de mention de sexe et assurer le respect des droits humains des personnes transsexuelles, nous faciliterons » après « état civil des personnes »		Disposé par la proposition synthèse b)
	Saint-Henri-Sainte-Anne	abolir « pour les personnes ne s'identifiant ni comme homme, ni comme femme »	C'est limitatif de l'identité des genres	Non retenu, l'option est justement d'ajouter une troisième case
	Outremont		À titre informatif pour le comité synthèse : Cette option n'a jamais bien été utilisée et sert beaucoup plus au renforcement de normes et pratiques établies qu'à la capacitation des personnes trans. Cette proposition devient caduque dans la mesure où la mention de sexe est optionnelle. L'absence de mention de sexe permettra la non-binarité dans le genre tout en permettant aux personnes le désirant de garder une mention de sexe ancrée dans l'autodétermination.	Commentaire référé à la CP

9.3 option 2	Proposition synthèse	Pour minimiser les problèmes de discrimination liés à l'identité de genre et assurer le respect des droits humains des personnes vivant la diversité sexuelle et de genres, Québec solidaire : a) modifiera la législation relative à l'état civil des personnes pour que la mention de sexe sur les actes, certificats ou attestation de l'état civil soit volontaire et optionnelle; b) facilitera les mesures administratives afin d'assurer la possibilité de changement de mention de sexe.		
	CP	Mention de sexe optionnelle Pour minimiser les problèmes de discrimination liés à l'identité de genre, Québec solidaire modifiera la législation relative à l'état civil des personnes pour que la mention de sexe sur les actes, certificats ou attestation de l'état civil soit volontaire et optionnelle.		
9.3.2.1	Saint-Henri-Sainte-Anne	Que la mention du sexe sur les pièces d'identité soit volontaire et optionnelle		Au vote

9.3.2.2	Hochelaga-Maisonneuve	ajouter « autodéterminée » suite à « soit volontaire »		Au vote
	Outremont	Ajouter « et facilitera les mesures administratives pour l'une ou l'autre des options afin entre autres d'assurer la possibilité de changement de mention de sexe et assurer le respect des droits humains des personnes transsexuelles, nous faciliterons » après « état civil des personnes »		Disposé par la proposition synthèse b)
	Montréal	Ajouter « ou son changement » après « sexe »		Disposé par la proposition synthèse b)
	Montréal	Ajouter à la fin « et mise en place dans le respect de la charte des droits et libertés de la personne pour l'ensemble des personnes enregistrées au registre du Directeur de l'État-Civil du Québec »		Non retenu, implicite
	Outremont		À titre informatif pour le comité synthèse : On assure ainsi la possibilité de changement de la mention de sexe, on oblige le respect de la charte des droits et liberté (autonomie du corps, non-discrimination, etc.), on encadre la motion aux documents relevant du gouvernement mais élargie la portée aux permis de conduire et autres documents et on restreint la possibilité de le faire strictement aux personnes étant enregistré auprès du Directeur de l'État Civil donc aux personnes résidants au Québec.	Commentaire référé à la CP

Nouvelles propositions

9.3 option 3	Proposition synthèse	Pour minimiser les problèmes de discrimination liés à l'identité de genre et assurer le respect des droits humains des personnes vivant la diversité sexuelle et de genres, Québec solidaire : a) modifiera la législation relative à l'état civil des personnes pour permettre l'identification du sexe d'une personne sur les actes, certificats ou attestation de l'état civil par l'ajout d'une troisième catégorie pour les personnes ne s'identifiant ni comme homme, ni comme femme b) rendra la mention de sexe volontaire et optionnelle et facilitera les mesures administratives afin d'assurer la possibilité de la changer.		
	Louis-Hébert et Hochelaga-Maisonneuve	Ajout d'une 3e catégorie et mention de sexe optionnelle Pour minimiser les problèmes de discrimination liés à l'identité de genre, Québec solidaire modifiera la législation relative à l'état civil des personnes pour permettre l'identification du sexe d'une personne sur les actes, certificats ou attestation de l'état civil par l'ajout d'une troisième catégorie pour les personnes ne s'identifiant ni comme homme, ni comme femme en plus de rendre la mention de sexe volontaire et optionnelle.	La possibilité d'une 3e catégorie et le caractère optionnel de la déclaration ne sont pas mutuellement exclusives. / Cette proposition disposerait des deux autres options.	Intégré
	Outremont	Ajouter « et facilitera les mesures administratives pour l'une ou l'autre des options afin entre autres d'assurer la possibilité de changement de mention de sexe et assurer le respect des droits humains des personnes transsexuelles, nous faciliterons » après « état civil des personnes »		Disposé par la proposition synthèse b)

9.3 option 4	Proposition synthèse	Pour minimiser les problèmes de discrimination liés à l'identité de genre et assurer le respect des droits humains des personnes vivant la diversité sexuelle et de genres, Québec solidaire modifiera la législation relative à l'état civil des personnes pour que la mention de sexe ne soit pas présente sur les actes, certificats ou attestations de l'état civil.		
	Taschereau	Élimination de la mention de sexe Pour minimiser les problèmes de discrimination liés à l'identité de genre, Québec solidaire modifiera la législation relative à l'état civil des personnes pour que la mention de sexe ne soit pas présente sur les actes, certificats ou attestations de l'état civil.	Les catégories de sexes sont un construit social tout comme l'étaient les catégories de race. Par exemple, la mention de race a été retirée de l'état civil pour le plus grand bien des personnes racisées afin de marquer l'égalité. Historiquement, la mention de sexe sur les papiers d'état civil était liée à un rapport de pouvoir inégalitaire entre les hommes et les femmes, les deux catégories n'ayant pas les mêmes droits. Comme l'égalité de jure est aujourd'hui atteinte, cette distinction n'a plus raison d'être. D'autant plus qu'une telle mesure faciliterait la vie des personnes transsexuelles et intersexuées et permettrait plus d'ouverture et de liberté à la population en général de s'identifier et d'agir comme elle le désire. Finalement, contrairement à une croyance répandue, la disparition du sexe à l'état civil n'empêcherait pas de définir et de documenter les discriminations et oppressions faites aux femmes, tout comme on peut encore le faire pour d'autres groupes sociaux (personnes racisées entre autres).	Option intégrée
	Montmorency	Que la mention de sexe sur les actes, certificats ou attestation de l'état civil disparaisse.	Parce que la mention de sexe dans l'état civil repose sur l'époque où les hommes et les femmes n'avaient pas les mêmes droits et qu'elle n'est plus nécessaire aujourd'hui. L'argument de ce retrait sur les statistiques n'est pas valable puisqu'on ne demande pas de voir l'état civil quand on enquête et que des programmes d'accès à l'égalité existe pour des noirs, arabes, etc. Ce n'est pas une donnée essentielle pour le bien commun. La catégorie sociale de sexe sert à discriminer et normaliser les genres.	Disposé par la proposition synthèse
	Laurier-Dorion	supprimer la mention du sexe sur les actes, certificats ou attestation de l'état civil	Option qui permet d'affirmer complètement le refus de l'identité sexuelle	Disposé par la proposition synthèse

9.3 option 5	Proposition synthèse	Pour minimiser les problèmes de discrimination liés à l'identité de genre et assurer le respect des droits humains des personnes vivant la diversité sexuelle et de genres, Québec solidaire : a) modifiera la législation relative à l'état civil des personnes pour que la mention de sexe ne soit pas présente sur les actes, certificats ou attestations de l'état civil à l'exception de l'acte de naissance; b) facilitera les mesures administratives afin d'assurer la possibilité de changement de mention de sexe.		
	Laurier-Dorion	Élimination de la mention de sexe sauf sur l'acte de naissance Pour minimiser les problèmes de discrimination liés à l'identité de genre, Québec solidaire modifiera la législation relative à l'état civil des personnes pour que la mention de sexe ne soit pas présente sur les actes, certificats ou attestations de l'état civil à l'exception de l'acte de naissance.	Cela permet d'avoir des données statistiques	Option intégrée
	Outremont	Ajouter « et facilitera les mesures administratives pour l'une ou l'autre des options afin entre autres d'assurer la possibilité de changement de mention de sexe et assurer le respect des droits humains des personnes transsexuelles, nous faciliterons » après « état civil des personnes »		Disposé par la proposition synthèse b)

Nouvelle proposition

9.3.2	Proposition synthèse	Aucune		
	Sainte-Marie-Saint-Jacques	Reconnaître le droit à l'autodétermination des personnes désirant un changement de mention de sexe, par une simple déclaration sous serment.	Peu importe l'option qui sera choisie dans 9.3.1, nous voulons garantir la liberté et le droit de changer la mention du sexe pour les personnes qui ne s'identifient pas être une femme ou un homme.	Disposé par le b) dans toutes les options de 9.3 sauf l'option 4

Nouvelle proposition

9.4	Proposition synthèse	Aucune		
	Sainte-Marie-Saint-Jacques	Dans un contexte de pouvoir et de démocratie, promouvoir une progression vers une représentation des personnes hors de la binarité des genres.	Nous voulons refléter dans la société en général l'expression de la diversité des genres dans toutes les composantes de la vie nationale.	Référent à la CP pour analyse des impacts sur le reste du programme

SECTION 10 : FEMMES AUTOCHTONES

10	Proposition synthèse	<p>Québec solidaire reconnaît les traumatismes laissés par le colonialisme et les oppressions historiques vécues encore aujourd’hui par les peuples autochtones et s’engage à travailler de concert avec les femmes autochtones contre la discrimination, la violence et l’exclusion à leur égard, notamment par :</p> <p>a) la mise en place de mesures pour éliminer la pauvreté des peuples autochtones;</p> <p>b) la mise en place de mesures pour lutter contre les préjugés colonialistes, sexistes et racistes à l’égard des femmes autochtones dans le but de les éliminer;</p> <p>c) la mise en place de mesures pour encourager les employeurs à employer des femmes autochtones afin de leur assurer une indépendance financière, et ce, partout où elles se trouvent au Québec;</p> <p>d) la prise en compte effective des besoins spécifiques en sécurité des femmes autochtones dans l’élaboration et la mise en œuvre des politiques de sécurité et de protection des femmes par l’instauration des mesures visant entre autres à élucider et à mettre fin aux assassinats et disparitions de femmes autochtones.</p>		
	CP	<p>Soutien aux femmes autochtones Québec solidaire reconnaît les traumatismes laissés par le rôle colonialiste historique de notre peuple et les oppressions vécues par les peuples autochtones. Dans le respect du droit des femmes autochtones à l’autodétermination, il s’engage à travailler de concert avec elles contre la discrimination, la violence et l’exclusion à leur égard, notamment par :</p> <p>a) la mise en place de mesures pour lutter contre les préjugés colonialistes, sexistes et racistes à l’égard des femmes autochtones;</p> <p>b) l’instauration de mesures visant à mettre fin aux assassinats et aux disparitions de femmes autochtones.</p>		
	Laurentides	Remplacer « le rôle colonialiste historique de notre peuple et les oppressions vécues par les peuples autochtones » par « le rôle du colonialisme et des oppressions historiques »	« notre peuple » a été jugé comme excluant, la formule prend pour acquis que tous les participants à QS sont blancs d’origine européenne.	Disposé par la proposition synthèse
	Taschereau	Remplacer « par le rôle colonialiste historique de notre peuple et les oppression vécues par les peuples autochtones. » par « par notre histoire colonialiste et les oppressions vécues encore aujourd’hui par les peuples autochtones. »	La formulation « notre peuple » ouvre plusieurs questionnements quant à la composition de celui-ci. Il ne nous appartient pas aujourd’hui d’avoir à définir qui fait partie de « notre » peuple. La formulation proposée reconnaît les impacts du colonialisme passé (historiquement mis en place en soutenu par plusieurs paliers de gouvernement et par une bonne tranche de la population d’alors, que ce soit explicitement ou tacitement) et leurs répercussions, qui se vivent encore aujourd’hui.	
	Beauharnois	Dans le texte de présentation, remplacer « le rôle colonialiste historique de notre peuple » par « le colonialisme ».	Il est important de ne pas laisser entendre qu’il y a les peuples autochtones et notre peuple puisque les peuples autochtones font partie du Québec.	
	Montréal	Dans le texte de présentation, remplacer « le rôle colonialiste historique de notre peuple » par « la colonisation ».		
	Hochelaga-Maisonneuve	Remplacer « historique de notre peuple » par « du colonialisme français et anglais ».		
	Mercier	[...par le rôle colonialiste historique] des peuples québécois et canadien	Le rôle colonialiste à l’égard des peuples autochtones est le fait des deux peuples – québécois et canadien, mais pas uniquement de « notre peuple »	
	Laurier-Dorion	Remplacer « de notre peuple » par « du Québec et du Canada »	Ce sont les états qui colonisent les gens, pas le peuple.	
	Labelle	Après « laissés par », inscrire plutôt : « le colonialisme historique et les oppressions vécues »		

CCN	Biffer «Dans le respect du droit des femmes autochtones à l'autodétermination», remplacer «il» par « et» et remplacer « elles » par « les femmes autochtones ».	Cet amendement vise uniquement à éviter la confusion, dans la mesure où, dans le programme, QS reconnaît le droit des nations autochtones à l'autodétermination.	Intégré
Montréal	Remplacer « droit des femmes autochtones à l'autodétermination » par « droit des peuples autochtones à l'autodétermination »		Disposé par la proposition synthèse
Outremont et Montréal	Ajouter un alinéa au début : « la mise en place de mesures pour lutter contre la pauvreté des peuples autochtones; »	Ajouter à la proposition actuelle et mettre l'emphase sur la lutte à la pauvreté.	Disposé par la proposition synthèse a)
Mercier	Enlever a) et b)	Pour rester au niveau de généralité que commande un programme et éviter d'en faire un plan d'action ou une plateforme électorale.	Vote scindé
Sainte-Marie-Saint-Jacques	À l'alinéa a), remplacer les mots «lutter contre» par «éliminer»	Un groupe de pression, comme un syndicat ou la Fédération des femmes du Qc, lutte pour améliorer la société. Mais QS, étant un parti politique, doit proposer des actions pour améliorer la société. Lutter contre quelque chose ou une situation veut dire que nous l'acceptons mais que nous sommes en désaccord. Si notre but ultime est d'éliminer ce quelque chose ou cette situation, disons-le tout simplement.	Disposé par la proposition synthèse b)
Montréal	Remplacer l'alinéa d) par « Assurer la prise en compte effective des besoins spécifiques en sécurité des femmes autochtone dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de sécurité et de protection des femmes par l'instauration des mesures visant à mettre fin aux assassinats et disparitions de femmes autochtones »		Intégré
Labelle	À l'alinéa d), remplacer « de mesures visant à mettre fin aux assassinats et aux disparitions » par « d'une commission visant à élucider les assassinats et les disparitions » et ajouter à la fin « pour ainsi y mettre fin ».	Nous souhaitons préciser "mesures" et croyons que ces mesures seraient plus adaptées à la problématique si elle est entièrement comprise.	Disposé par la proposition synthèse
Gouin	Remplacer l'alinéa d) par « instaurer des mesures spécifiques visant à protéger et venir en aide aux femmes autochtones victimes de violence et de criminalité »		Disposé par la proposition synthèse
Laurentides	Ajouter à la fin de d) ...ainsi qu'à la violence subie dans leur quotidien.	Élargir le spectre des violences considérées pour y inclure des formes de plus basse intensité, mais plus communes	Disposé par la proposition synthèse
Bourget	Ajouter à la fin de la proposition d) : ainsi qu'à toutes autres formes de violence.		Disposé par la proposition synthèse
Verchères	Ajouter un alinéa : « la mise en place de mesures pour encourager les employeurs à employer des femmes autochtones afin de leur assurer une indépendance financière, et ce, partout où elles se trouvent au Québec »	Si QS se préoccupe de la situation des femmes pauvres et juge que pour les sortir de la pauvreté, des mesures doivent être prises quant à l'accessibilité à des emplois bien rémunérés, la situation concerne au plus haut chef les femmes autochtones!	Intégré (c)

Montréal	Ajouter un alinéa : « initier des mesures afin de promouvoir la non-discrimination à l'égard des femmes autochtones et l'intégration de leurs besoins spécifiques dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes gouvernementaux, par des études d'impact sur les femmes autochtones, transversales à toutes politiques »		Non retenu, voir proposition synthèse 1
Outremont	Ajouter un alinéa à la fin : « des études d'impact sur les femmes autochtones transversales à toutes politiques »	Aussi, les membres souhaitent que tout développement de mesures soit fait en consultant les groupes autochtones.	Non retenu, voir proposition synthèse 1
Mercier	Ajouter un alinéa : « que la tenue d'études d'impacts sur la situation des femmes autochtones soient transversales à toutes les politiques de Québec solidaire. »	Ces questions doivent être intégrées dans notre programme économique, l'indépendance, l'éducation, etc.	Non retenu, voir proposition synthèse 1
Beauharnois	Ajouter un alinéa : « l'adaptation de l'ensemble des mesures d'émancipation des femmes proposées par le parti afin qu'elles tiennent également compte des particularités des réalités des peuples autochtones. »	Permet de s'assurer que les mesures proposées sont également bénéfiques aux femmes autochtones quitte à en ajouter ou à en modifier.	Référé à la CP
ULaval	Ajouter un alinéa : « l'instauration de mesures valorisant la transmission du patrimoine culturel et historique, et ce, selon les spécificités de chaque communauté, en respectant les façons de faire alternatives à la société de consommation occidentale. »		Non retenu, enjeu 3
ULaval	Ajouter un alinéa : « la réaffirmation que les droits fondamentaux s'appliquent aux femmes autochtones et la mise en place de mesures effectives pour que ces droits soient respectés; »		Non retenu, implicite
Montréal	Ajouter un alinéa : « Assurer la participation pleine et entière des femmes autochtones à la prise de décisions qui concernent directement ou indirectement leur mode de vie, leurs terres et territoires traditionnels, leur intégrité culturelle et linguistique ainsi que leur sécurité »		Non recevable, va à l'encontre de leur droit à l'autodétermination
Saint-Hyacinthe	Dans le cadre du soutien aux femmes autochtones, nous souhaitons ajouter une volonté de réciprocité et de partage des mœurs et coutumes (sans trop savoir comment le formuler)	Suite au visionnement de «L'empreinte», film documentaire de Carole Poliquin, nous avons été frappés par l'apport des communautés autochtones à notre culture, particulièrement au niveau juridique, par le biais de la notion de médiation qui serait une «invention» québécoise. Nous aimerions revisiter notre histoire avec la volonté d'y inclure l'apport indéniable, incontournable et «premier» des Premières nations dans un but de partage, d'échange et d'inclusion sans aucune forme de discrimination. (Mais peut-être que les communautés autochtones y verraient une menace à certaines privilèges ? Question sans ironie qui mérite sûrement l'avis des personnes concernées.)	Commentaire référé à la CP
Jean-Talon		On suggère d'ajouter dans cette proposition l'apport bénéfique et la valorisation de la culture autochtone, car telle que rédigée elle reflète uniquement le côté sombre de la réalité autochtone et on souhaiterait une intro qui reconnaisse "l'apport bénéfique (...)" Nous laissons la formulation au soin du comité de synthèse	Commentaire référé à la CP

SECTION 11 : FEMMES, FAMILLES ET ÉCONOMIE

Femmes, familles et économie				
11	Proposition synthèse	Québec solidaire s'engage à revoir le modèle de développement économique actuel afin de contrer les impacts négatifs qu'il engendre notamment pour les femmes et les familles. Pour ce faire, chaque grand projet de développement économique (ex. : gestion des ressources naturelles) devra faire l'objet d'une analyse différenciée selon les sexes et d'une analyse des impacts sur le développement du tissu social local, le but étant de s'assurer d'une redistribution équitable des retombées de tout projet.		
	CP	Pour une économie respectueuse des femmes et des familles Québec solidaire s'engage à revoir le modèle de développement économique actuel afin de contrer les impacts négatifs qu'il engendre notamment pour les femmes et les familles. Pour ce faire, chaque grand projet de développement économique (ex.: gestion des ressources naturelles) devra faire l'objet d'une analyse différenciée selon les sexes dont les résultats devront être pris en compte pour assurer à toutes et tous de participer au développement, sans en subir les impacts négatifs.		
11.1	Brome-Missisquoi	À moins qu'il ne soit développé dans un autre enjeu, nous proposons de reporter le vote sur ce dernier point à une date ultérieure afin de mieux analyser les effets combinés de l'économie sur les femmes, les familles.	Considérant que ce point est très peu élaboré	Au vote Si adopté, dispose de la proposition 11
11.2	Beauharnois et Hochelaga-Maisonneuve	Éliminer complètement la proposition 11.	Cette proposition constitue en grande partie une répétition de la proposition 5.2.2c). Il nous apparaît plus pertinent d'inclure la notion de « grand projet de développement économique » dans la proposition 5.2.2c) plutôt que de créer une nouvelle proposition signifie sensiblement la même chose. / L'enjeu de cette proposition est primordial. Cependant, la déclaration de principes de Québec Solidaire couvre déjà cet élément (Les politiques et les mesures gouvernementales seront aussi analysées en fonction de leurs impacts sur les hommes et les femmes).	Au vote Si adopté, dispose de la proposition 11
11.3	Brome-Missisquoi	Remplacer « contrer les impacts négatifs qu'il engendre notamment pour les femmes et les familles » par « s'assurer qu'il n'y ait pas de discrimination selon le sexe, ni d'impact négatif sur les familles et ce sur plusieurs générations »		Au vote
11.4	ULaval	Ajouter un alinéa : « que Québec solidaire mette de l'avant des mesures de soutien aux femmes qui restent au foyer et des mesures visant à favoriser la présence des femmes et des familles sur les chantiers. »	Considérant que nous sommes présentement dans une économie extractiviste, en guise de mesure transitoire.	Au vote
11.5	ULaval	Ajouter un alinéa : « que Québec solidaire favorise la création d'une économie basée sur la dispensation de services (en favorisant l'absence de discrimination genrée) et sur l'utilisation de substituts face aux produits extractifs traditionnels. »	Considérant que l'économie extractiviste nuit aux femmes et au milieu familial.	Au vote

Brome-Missisquoi	Remplacer « dont les résultats devront être pris en compte pour assurer à toutes et tous de participer au développement, sans en subir les impacts négatifs » par « et d'une analyse des impacts sur le développement du tissu social local. Le but étant de s'assurer d'une redistribution équitable des retombées de tout projet. »		Intégré
Mercier	Remplacer « économie respectueuse » par « économie qui tient compte des besoins des femmes et des familles »	On a beaucoup galvaudé le terme « respectueux » (fouilles à nu respectueuses...), qui tient compte des besoins exprime plus clairement ce que nous voulons dire.	Référent à la CP
Outremont et Montréal	Remplacer « chaque grand projet de développement économique (ex.: gestion des ressources naturelles) devra faire l'objet » par « nous devons tenir compte »	Plus grande inclusivité	Disposé par la proposition synthèse 1 c)
CCN	Dans la 2e phrase, ajouter «obligatoirement» après devra, donc lire: ... devra obligatoirement faire l'objet d'une analyse différenciée.....	On se doit de faire cette analyse.	Disposé par la proposition synthèse 1 c)
Outremont et Montréal	Ajouter « et intersectorielle » après « différenciée » et « et les âges » après « sexes »	Plus grande inclusivité	Disposé par la proposition synthèse 1 a)
Gouin	Biffer « pour assurer à toutes et tous de participer au développement, sans en subir les impacts négatifs »	Trop général et redondant et peu ouvrir la porte à des interprétations non souhaitées. Exemple : l'électrification des transports, un espace majoritairement masculin, donc un impact négatif pour les femmes parce qu'elles ne participent pas ou peu et donc le projet devrait être abandonné.	Disposé par la proposition synthèse
ULaval	Ajouter un alinéa : « que Québec solidaire s'engage à imputer aux compagnies l'ensemble des externalités nécessaires à l'extraction des ressources (revalorisation des sites, infrastructures énergétiques, immobilières et routières). »	Considérant que l'économie extractiviste défavorise la cohérence familiale et les femmes (notamment par les emplois navettes). Considérant que l'on désire tendre vers une économie de moins en moins extractiviste.	Non retenu, voir enjeu 2
ULaval	Ajouter un alinéa : « Que Québec solidaire s'engage à monter une campagne de sensibilisation au sujet des emplois typiquement genrés afin de favoriser la mixité au travail dans les domaines de l'extraction (domaine typiquement masculin), de la revalorisation et de la réutilisation (domaines typiquement féminins) des ressources naturelles. »		Référent à la CP pour intégration dans la plateforme

SECTION 12 : COMMENTAIRES

Commentaire sur la conciliation famille-travail pour les hommes				
	Verdun		<p>Ceci est un commentaire général :</p> <p>Nous sommes d'avis que pour éliminer les stéréotypes féminins ainsi que libérer les femmes du carcan « tâche domestique » et autre, il est important de s'attaquer aussi aux stéréotypes masculins et autres « responsabilités familiales » des hommes. Les propositions qui tendent à vouloir donner plus de facilité aux femmes à concilier travail-famille doivent s'appliquer aussi aux hommes si nous voulons que ceux-ci s'impliquent davantage. Permettre aux femmes seulement de mieux concilier travail-famille risque de les embourber dans ce concept qui implique que c'est la femme qui s'occupe de la famille et délaisse ses loisirs et sa carrière. Si les hommes peuvent s'occuper des tâches normalement dévolues aux femmes, celles-ci pourront progresser sur le plan professionnel.</p>	Référé à la CP
Commentaires sur les femmes en situation de handicap				
	Outremont et Montréal		<p>Les membres demandent au comité de synthèse de faire une nouvelle proposition qui prenne en compte la situation des femmes handicapées et leurs droits humains. Voir annexe 2</p>	Référé à la CP, voir la proposition synthèse 1 1)
	Mercier		<p>Proposition 12 : L'assemblée de Mercier souhaite que le comité de l'enjeu 4 élabore et intègre dans les documents du Congrès une proposition en bonne et due forme sur les besoins des femmes en situation de handicap. Il serait souhaitable que cette proposition inclue la question des assistant(e)s sexuel(le)s aux personnes handicapées.</p> <p>Explication (manque de place) : des groupes de défense des personnes et des femmes handicapés ont protesté contre le fait que le document à l'étude ne contenait aucune proposition à leur égard. Nous croyons qu'il est important d'intégrer les besoins de ces femmes dans le document-synthèse du Congrès.</p>	Référé à la CP, voir la proposition synthèse 8.3
Commentaire sur le préambule du programme				
	Jean-Lesage	<p>Que l'on introduise dans le préambule du programme la définition du programme adopté au 6e congrès en 2011, soit que :</p> <p>Le programme trace:</p> <ul style="list-style-type: none"> - une analyse des problématiques qui traversent la société dans laquelle nous vivons aux niveaux local, national ou international; - les orientations et les propositions que nous faisons à la population pour répondre à ces problématiques dans une perspective de transformation sociale répondant aux aspirations et a revendications de la population; - les stratégies de transformation qui vont permettre à Québec solidaire de travailler dès maintenant à la réalisation de son projet de société de concert avec les mouvements sociaux et la population; - les grands axes de notre projet de société. 	<p>Nous sommes conscients que cette proposition dépasse largement le contenu de l'enjeu 4 et que le comité synthèse recommandera probablement de référer celle-ci au Congrès prévu sur la révision du programme. Toutefois, à la lumière de l'ensemble des propositions avancées sur l'enjeu 4, nous avons constaté que plusieurs de celles-ci étaient orientées principalement vers un programme de gouvernement, un contenu relevant davantage d'une plate-forme électorale, plutôt que vers des propositions orientées sur les transformations sociales à poursuivre et les stratégies privilégiées par Québec solidaire pour parvenir à ces transformations.</p>	Référé à la CP pour traitement, éléments déjà votés

SECTION 13 : FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DU PARTI

Appariements				
F1	Proposition synthèse	Que les appariements de 2015 et de 2016 soient entièrement réservés au développement du parti tel que présenté dans le Plan de développement qui vise à mettre en application les décisions du Conseil national de 2014.		
	Comité de solutions financières	Que les appariements de 2015 et de 2016 soient entièrement réservés au développement du parti tel que présenté dans le Plan de développement qui vise à mettre en application les décisions du Conseil national de 2014.		
				Au vote

Dons dédiés				
F2	Proposition synthèse	Que les dons dédiés soient acceptés en période électorale.		
	Comité de solutions financières	Que les dons dédiés soient acceptés en période électorale.		
F2.1	Hochelaga-Maisonneuve et Chichoutimi	Remplacer « en période électorale » par « en tout temps »	Pour inciter les membres à faire des activités de financement et des sollicitations dans leurs réseaux personnels en tout temps. Les dons dédiés proviennent souvent des proches du candidat et ceux-ci ne donneraient pas dans d'autres circonstances. Les gens qui font un don dédié sur le site du DGEQ donnent sous cette condition et la destination de ce don ne devrait être changée sans que ceux-ci aient consenti. / Nous croyons qu'une personne qui désire faire un don à Québec solidaire devrait avoir le libre choix de demander à ce qu'il soit dédié à une instance particulière, et ce, en tout temps. De plus, nous sommes d'accord avec les avantages des dons dédiés nommés dans le document du comité de financement, mais nous ne croyons pas que cela engendrait de la compétition entre les associations. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous militons plutôt dans un esprit de collaboration et de soutien avec toutes les associations de la région.	Au vote

Poursuite des travaux				
F3	Proposition synthèse	Que le mandat du Comité sur le financement soit prolongé jusqu'au congrès de 2016 afin de poursuivre son évaluation quant à l'application de notre structure de financement.		
	Comité de solutions financières	Que le mandat du Comité sur le financement soit prolongé jusqu'au congrès de 2016 afin de poursuivre son évaluation quant à l'application de notre structure de financement.		
				Au vote

F4	Proposition synthèse	Aucune
	Comité de solutions financières	Que le Comité de surveillance des finances soit formé au congrès de 2016 tel que stipulé à l'article 10.1.5 de nos statuts.
		Référé au CCN

F5	Proposition synthèse	Que le Congrès accorde au Comité de surveillance le mandat supplémentaire d'évaluer l'évolution de la structure de financement à la lumière du développement du parti et de faire des recommandations.
	Comité de solutions financières	Que le Congrès accorde au Comité de surveillance le mandat supplémentaire d'évaluer l'évolution de la structure de financement à la lumière du développement du parti et de faire des recommandations.
		Au vote

Annexe 1

Les Principes de Jogjakarta sont une série de principes sur l'application du droit international des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre. Les Principes affirment lier les normes juridiques internationales auxquelles les États doivent se conformer. Voici l'extrait s'appliquant aux personnes intersexuées** :

Principe 18. Protection contre les abus médicaux

Prendre toutes les dispositions législatives et administratives, ainsi que toute autre mesure, nécessaires pour garantir qu'aucun enfant ne voie son corps irréversiblement altéré par des pratiques médicales visant à lui imposer une identité de genre sans le consentement total, libre et averti de l'enfant, conformément à son âge et à sa maturité, et suivant le principe selon lequel, dans toutes les situations impliquant des enfants, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale

La déclaration du Troisième forum intersexe international de l'ILGA :

<http://oifrancophonie.org/318/conclusion-du-3eme-forum-international-intersexe-de-lilga-manifeste-du-troisieme-forum-international-intersexe-du-1er-decembre-2013/>

Dans la version originale :

http://www.ilga-europe.org/home/news/latest/intersex_forum_2013

Le changement de titre de «Reconnaissance des personnes intersexuées» à «Proposition 9.2.1 Reconnaissance des droits humains des personnes intersexuées au respect de leur intégrité physique, de leur autodétermination et de leur dignité humaine» tient au consensus émergeant au sein de la communauté d'activistes de souligner l'importance de la reconnaissance des droits humains des personnes intersexuées pour l'orientation des pratiques à leur endroit. Qui plus est, c'est également ce langage qu'emploient : 1) la Commission nationale d'éthique pour la médecine humaine de Suisse (2012); 2) Le rapporteur spécial sur la torture et les autres punitions et traitements cruels, inhumains et dégradants (A/HRC/22.53; 2013); 3) Le Conseil de l'Europe à travers sa résolution 1952 sur le droit des enfants à l'intégrité physique (2013); 4) Le Community Affairs References Committee du sénat Australien (2013); 5) L'Organisation mondiale de la santé, l'Office du haut commissaire pour les droits humains, l'ONU-femmes, l'ONUSIDA, le Programme de développement des Nations-Unies, ainsi que le Fond de la population des Nations-Unies dans le cadre de leur déclaration interinstitutionnelle «Eliminating forced, coercive and otherwise involuntary sterilization» (2014); et 6) Le Comité sur les droits des enfants de l'ONU (CRC/C/CHE/CO/2-4; 2015)

Les personnes intersexuées ne sont pas d'abord des patientes, mais avant tout des personnes humaines dont les droits ne sont pas reconnus ou mis en application. La position de «patient» est une imposition du langage et du traitement médical.

Nous maintenons «a) soutenir la création d'organismes communautaires spécifiques à la réalité des personnes intersexuées». L'organisation autonome nous apparaît importante

Nous ajoutons «b) reconnaître et soutenir les personnes intersexuées en tant que moteurs des changements sociaux, politiques et législatifs les concernant.» en raison de la position d'infantilisation dans laquelle les personnes intersexuées se trouvent. Ceci permet de contrer la propension à accorder plus d'importance au jugement des médecins dans la détermination du «propre bien» des personnes intersexuées. Se trouvant dans l'impossibilité d'exercer un jugement éclairé dans leur enfance, les personnes intersexes rendues à l'âge adulte et aspirant à se prononcer sont désqualifiées par le milieu médical.

Nous ajoutons «c) reconnaître les principes de Jogjakarta et la déclaration du Troisième forum intersexe international de l'ILGA» parce que les propositions soumises ici n'émergent pas d'un vide, mais de positions collectives intersexes s'inscrivant dans une trajectoire d'engagement politique initiée en 1993. Le Troisième forum intersexe international de l'ILGA, qui a eu lieu à Malte en 2013, réunit le plus grand nombre d'activistes intersexes provenant de plusieurs continents (Amérique Nord et Sud, Afrique, Asie, Europe). Par ailleurs, un nombre grandissant d'organisations internationales donnent leur appui à la reconnaissance des droits humains des personnes intersexuées, en cohérence avec ces revendications.

Nous invitons à battre la proposition 9.2.1 telle qu'énoncée dans le Cahier des perspectives puisque le point b pose problème. Cette requête, qui est souvent celle qui est formulée par les médecins et non par les activistes intersexes, rend la reconnaissance des droits humains des personnes intersexuées conditionnelle au jugement des médecins. Des recherches additionnelles ne sont pas nécessaires pour établir la légitimité de la reconnaissance des droits humains des personnes intersexuées. Tout autre recherche ayant une portée sur les protocoles d'intervention auprès des personnes intersexuées ne devrait pas être sous l'autorité des médecins ayant procédé eux-mêmes à des traitements non-consensuels sur des enfants intersexués, puisque : a) ceci représente un conflit d'intérêt et b) le rapport des personnes intersexuées à ces médecins est difficile étant donné les traumatismes d'agression à caractère sexuel que suscitent ces traitements non-consensuels.

En outre, l'emploi du langage «cette problématique» situe le problème dans le corps des personnes intersexuées et non dans les entorses aux droits humains qu'elles subissent. De la même manière que nous ne parlerions pas de la «problématique de l'homosexualité», nous ne devrions pas parler de «problématique de l'intersexuation». L'intersexuation est une variation corporelle.

Annexe 2

Nous savons que le Regroupement activiste pour l'inclusion Québec (RAPLIQ) a fait des propositions détaillées aux associations de Mercier et Ste-Marie-St-Jacques. Elles ont été toutes acceptées par Ste-Marie-St-Jacques alors que Mercier a proposé de les rassembler dans une seule proposition, en donnant le mandat au comité de synthèse de la rédiger. Nous endossons cette démarche et vous partageons les recommandations suivantes :•En plus de consulter le RAPLIQ, merci d'inclure dans la démarche Laurence Parent – femme en situation de handicap, candidate au doctorat en Humanités à l'Université Concordia et étudiante au deuxième cycle en bioéthique à l'Université de Montréal (<https://laurenceparent.wordpress.com/>), Véronique Leduc de la Maison des femmes

sourdes du Québec, le mouvement citoyen Handicap-quebec.org et le groupe Transport mésadapté (<https://www.facebook.com/groups/transportmesadapte/>)

Éléments à considérer pour le développement de cette nouvelle proposition :

- 1-Le Québec a besoin d'une loi sur l'accessibilité comme c'est le cas en Ontario et aux États-Unis : architecturale des bâtiments publiques y compris des bureaux de vote qui ne sont souvent pas accessibles et empêchent ainsi les citoyens à mobilité réduite de voter ; accessibilité du transport en commun (exemple de cas problème: le métro Jolicoeur se rénove en entier mais ils n'ont pas de budget pour un ascenseur)
- 2-Besoin d'investissements massifs en soutien à domicile (beaucoup de coupures alors que les services étaient déjà insuffisants!) ;
- 3-Mettre sur pied des programmes de recherche et d'études sur la discrimination fondée sur le handicap (les critical disability studies sont bien développés en anglais. En français, ça fait dur!)

Pour les personnes Sourdes

- 1-Reconnaissance de la LSQ comme langue officielle (et idéalement ASL aussi) afin de: a) symboliquement reconnaître la spécificité culturelle Sourde (plus de 50 pays ont reconnu leur langue des signes nationales)
b) contribuer à une plus grande accessibilité communicationnelle grâce à la sensibilisation autour du dossier. 90% des entendants pensent encore que les sourds sont muets, qu'il existe juste 1 langue des signes bref le taux d'ignorance/désinformation est désarmant.
- 2-Accessibilité communicationnelle: obliger les services d'information publique à dispenser l'info avec interprètes. Ex: débats des chefs, annonces d'urgence, télévision publique, etc.
- 3-Implantation de services relais intervention dans les urgences (exemple : le cas à Gatineau d'un enfant entendant aux parents sourds qui a attendu 3 jours avant d'avoir un interprète: il était à l'urgence et c'est lui qui faisait l'interprète entre le médecin et ses parents alors qu'il se faisait lui-même opérer). C'est comme le SRV (service relais vidéo) mais pour l'intervention directe et non pour le téléphone (en gros: le sourd signe avec un ordi/ipad ou autre appareil avec caméra intégrée. Puis, au centre relais il y a un-e interprète qui visionne et qui traduit en français en simultané. Et quand le médecin/infirmière parle, l'interprète traduit en langue des signes et la personne sourde regarde l'écran pour comprendre.

**QS avait été le premier à traduire ses capsules aux dernières élections mais après les élections, leurs capsules n'étaient plus accessibles. C'est un autre enjeu aussi: rendre les divers contenus politiques accessibles et ce, pas seulement à la veille des élections pour avoir plus de votes. **